

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut être considérée comme une province de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre. L'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde, le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth." (1-X-37)

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world solely from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing, to my mind, a great disservice to the Commonwealth." (1-X-37)

Lord Tweedsmuir

Directeur: Georges PELLETIER

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef: Omer HEROUX

Montréal, jeudi 28 février 1940
VOLUME XXXVII — No 49
REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL
TELEPHONE: *BELair 3361
SOIRS, DIMANCHES ET FETES
Administration: BELair 3361
Rédaction: BELair 2984
Gérant: BELair 2239

Le juge Jackson réclame la condamnation d'un million d'Allemands

La campagne contre Franco Réquisitoire du procureur étatsunien à Nuremberg

Comment elle se développe — Où siège le chef d'orchestre — Un texte de Moscou qui est d'une particulière éloquence — Le double intérêt qu'aurait Moscou à installer à Madrid un gouvernement prosoviétique — Et pourquoi l'Angleterre ne chante point tout à fait sur le même ton — La maîtrise de la Méditerranée occidentale — Les bottes de l'ancien premier ministre Narvaës — Pourquoi le Canada doit suivre d'un oeil deux fois attentif ce qui se passe au loin

Les affaires d'Espagne continuent de tenir l'affiche. On trouvera ailleurs l'essentiel des dernières nouvelles. Il ne paraîtra point cependant superflu d'inscrire en marge de ces notes de caractère documentaire quelques observations d'ordre général. Il ne devrait point paraître excessif non plus de noter une fois encore les relations qui peuvent exister entre cette question d'Espagne et les choses canadiennes. (Nous ne ferons du reste pour ce dernier point que commenter brièvement un article du *Star* d'hier soir).

Une dépêche de Londres, que publient les journaux de ce matin, note que des manifestations hostiles au régime Franco se sont produites en plusieurs grandes villes européennes. A Bruxelles, à Sofia, précise-t-elle, les manifestants ont demandé l'intervention de leurs gouvernements contre le *caudillo* espagnol. A Prague, la radio a annoncé que le gouvernement tchécoslovaque "proteste solennellement contre l'exécution de dix républicains espagnols".

Mais le passage le plus significatif de la dépêche, celui qui projette sur toute l'affaire la plus vive lumière est bien celui-ci:

A Moscou, le commentateur de la radio russe, *Mitchel Mihailov*, a réclaté avec insistance "la rupture sans condition de toute relation avec l'Espagne de Franco par tous les Etats démocratiques".

Le commentateur soviétique dit que le Vatican "a empêché la solution du problème espagnol". Le Pape, dit-il, a discuté avec les cardinaux au récent consistoire comment l'Eglise pourrait "fortifier" (bolster up, dit le texte anglais) le régime actuel en Espagne".

Voici qui indique aussi nettement que possible où se dresse le chef d'orchestre qui dirige la campagne contre Franco. (On n'imagine point que la radio de Moscou, pas plus que les grands journaux russes, puisse publier quoi que ce soit qui ne soit dans la ligne du gouvernement et ne serve sa politique). Voici qui, en même temps, révèle l'esprit qui, chez les grands meneurs tout au moins, anime cette campagne.

L'attitude de Moscou n'a rien qui puisse surprendre. Elle correspond aux passions idéologiques des chefs soviétiques. Elle peut se rattacher aux vieilles rancœurs que n'a point manqué de laisser la défaite par Franco, au cours de la guerre civile, des éléments prosoviétiques. Elle peut servir les grands intérêts de politique générale des Soviets.

Il n'y a plus en effet que ceux dont le regard est fortement obscurci par la passion pour ne pas voir que, si M. Staline est bien l'héritier de Marx et de Lenine, il est pareillement l'agent d'exécution des plus hautes ambitions de la Russie des Tsars. Ce n'est point sans raison que le vieux socialiste Léon Blum parlait récemment de *parti nationaliste russe*.

Et l'on comprend que Moscou tienne particulièrement à installer à Madrid un gouvernement qui lui soit sympathique. Par là l'idéologie des Soviets acquiescerait une nouvelle base de rayonnement dans l'Europe occidentale et, ce qui est probablement non moins important pour lui, le gouvernement russe commanderait par personne interposée l'entrée de la Méditerranée. Dans l'épreuve de force qui, en dépit de l'apparente cordialité qui marque certaines déclarations officielles, oppose présentement l'Angleterre et la Russie, cela compte.

La session provinciale Les trois premiers votes de la session

Le gouvernement obtient des majorités de 13 et de 12 — Journée des motions — M. Chaloult réclame un drapeau véritablement canadien — Les forces hydrauliques de la rivière Outaouais — M. Laurendeau demande la mise en train d'un système convenable de crédit urbain

Une somme de \$50,000 pour le collège Sainte-Marie

(par Louis Robillard)

Québec, 28. — Journée des premières motions et des premiers votes, hier à la Chambre. On adopte trois motions et on engage la discussion sur une quatrième. Le vœu de M. René Chaloult, député de la circonscription de la Rivière-du-Loup, est adopté à l'unanimité. Le vœu de M. René Chaloult, député de la circonscription de la Rivière-du-Loup, est adopté à l'unanimité. Le vœu de M. René Chaloult, député de la circonscription de la Rivière-du-Loup, est adopté à l'unanimité.

Bloc-notes Cours de prospection minière à Laval

Nous avons fait part à nos lecteurs, vendredi de la semaine dernière, sous cette même rubrique du *Bloc-Notes*, de la nouvelle que des cours de prospection minière allaient se donner à l'Université Laval. Nous avons compris et nous avons dit que ces cours s'offraient aux seuls vétérans de la guerre, à la faveur d'une des ententes conclues entre le fédéral et le provincial pour venir en aide à ceux qui ont fait du service dans les forces armées et pour leur faciliter la rentrée dans la vie civile; nous ajoutons qu'il était à souhaiter que ces mêmes cours soient également ouverts à tous ceux que la prospection minière peut intéresser.

Il arrive que notre information n'était pas exacte et que le souhait que nous exprimions s'était accompli comme par anticipation.

M. P.-E. Auger, professeur de géologie appliquée à la Faculté des sciences de l'Université Laval, nous écrit et nous fait observer que les cours ne sont pas sous les auspices du service d'Aide à la jeunesse, mais que c'est lui-même qui les organise, "pour le compte de l'Université", et que "c'est le ministère des Mines qui paie" et que "l'Aide à la jeunesse n'a rien à y voir".

M. Auger insiste sur le fait que ces cours ne sont pas destinés aux seuls vétérans. Il écrit: "Ces cours sont préparés depuis longtemps pour les prospecteurs et sont offerts à tous ceux qui sont intéressés à l'industrie minière. De plus, cette année nous avons décidé d'inviter les vétérans à suivre ces cours."

L'Université Laval fait de la propagande pour ces cours dans le public et chez les civils comme chez les vétérans. Malheureusement l'article paru dans le *Devoir* dépeint notre propagande chez les civils. Depuis ce temps nous passons une partie de notre temps à répondre à des lettres et téléphones dans lesquels on nous demande avec raison à qui ces cours sont destinés.

Ces cours se donneront du 22 avril au 25 mai. Ils sont destinés aux prospecteurs et à tous ceux qui s'intéressent directement ou indirectement à l'industrie minière. Aucun examen n'est nécessaire pour l'admission. Il est entendu que les anciens combattants sont tout particulièrement invités à suivre ces cours, dont le programme portera sur la chimie, la minéralogie, la géologie et comprendra une

La mise au point est faite et le malentendu, nous l'espérons, disparaît. Pour qu'il n'existe toutefois pas d'équivoque, nous nous permettons de résumer les informations que M. Auger nous transmet sur les cours de prospection qu'il organise.

Ces cours se donneront du 22 avril au 25 mai. Ils sont destinés aux prospecteurs et à tous ceux qui s'intéressent directement ou indirectement à l'industrie minière. Aucun examen n'est nécessaire pour l'admission. Il est entendu que les anciens combattants sont tout particulièrement invités à suivre ces cours, dont le programme portera sur la chimie, la minéralogie, la géologie et comprendra une

(suite à la page deux)

Le carnet du grincheux

Franco a fermé la frontière des Pyrénées. Si l'Angleterre a besoin de tenir la France dans l'isolement dans le concert des pays latins, du côté de la Méditerranée, elle aura eu la tâche facile.

Aussi ne faudra-t-il pas être surpris du *business* as usual entre l'Espagne et l'Albanie, d'autant qu'il y a Gibraltar à sauvegarder et à consolider. Elle ne doit pas tenir outre mesure à un gouvernement ibérique sous la dictée de la Russie. Cela pourrait être un peu gênant pour le contrôle méditerranéen.

Mais les hommes d'Etat anglais travaillent d'abord pour l'Angleterre. Qui pourrait les en blâmer?

Le général Doolittle annonce que l'on est à construire en ce moment des avions qui voleront à 1,000 milles à l'heure. Il ajoute qu'il y a déjà fabriqué des avions, sans ailes, sans pilotes, mais par fusée ou jet, qui filent à 2,500 milles à l'heure, et qui feront sans doute merveille en guerre.

On construit des engins mirifiques pour tuer, détruire, mais on n'est pas capable de construire de simples logis pour abriter des centaines de milliers de familles sans feu ni lieu. La civilisation va bon train!

Le Grincheux

28-II-40

Choses d'hier et d'aujourd'hui

L'argent ne doit entrer dans la maison des gens d'honneur que par la voie de la vertu.

Une condamnation collective atteindrait-elle seulement des coupables? La politique de dénazification — Le nouveau droit international et la prochaine guerre

Le tribunal allié de Nuremberg a accepté aujourd'hui de reconsidérer la décision par laquelle il a refusé à von Ribbentrop l'autorisation de faire témoigner M. Churchill. Cela ne veut pas dire que la cour va changer d'avis; mais l'avocat de l'ancien ministre allemand a rappelé que les juges lui ont demandé lundi de soumettre par écrit une motion comportant un exposé des motifs sur lesquels se fonde la demande de l'accusé; le tribunal s'était trouvé à rejeter la requête hier avant d'avoir reçu cette motion écrite.

La défense commencera probablement sa preuve lundi. Le juge Jackson, principal procureur de la poursuite pour les Etats-Unis, a prononcé aujourd'hui un réquisitoire où il réclame, en s'appuyant sur la preuve faite au procès, la condamnation de plus d'un million d'Allemands. Car il ne faut pas oublier que le tribunal allié n'a pas seulement une vingtaine de chefs nazistes à juger mais six groupes fort variés.

M. Jackson demande que la condamnation embrasse: 1o. Tous les membres du corps des dirigeants du parti nazi, jusqu'aux chefs de blocs inclusivement, ce qui représente environ 600,000 personnes; 2o. le cabinet du Reich, 40 personnes; 3o. tous les membres des troupes d'élite (S.S.), soit 400,000 hommes; 4o. tous les membres des troupes d'assaut (S.A.), soit 1,000,000 d'hommes; 5o. tout le personnel de la Gestapo, sauf les commis et concierges, soit 40,000 hommes; 6o. l'état-major général et le haut commandement allemands, ce qui comprend 115 officiers.

Cela fait au total plus de 2,000,000 de personnes, mais la poursuite croit que le nombre de ceux qui devront subir leur procès, si condamnation est portée contre ces divers groupements, sera diminué de moitié par suite des décès et aussi parce que dans beaucoup de cas le même homme appartient à deux de ces groupes. Pour appuyer sa demande que ces corps soient condamnés comme tels, il a cité des précédents: les lois étatsuniennes qui ont condamné le "Ku Klux Klan", la loi de l'Inde britannique en 1836 condamnant les "Thugs".

JUSTICE OU VENGEANCE?

Il a cité aussi le cas de la législation adoptée sous la république de Weimar et mettant hors la loi le parti communiste. Chose curieuse, M. Jackson ne donne pas cette loi comme un exemple qui justifie sa thèse en droit; il ne peut pas dire à un juge soviétique que la condamnation du parti communiste est justifiée. Mais il a dit que cette loi fournit un "précédent allemand de base", et rappelle que par cette loi de 1927 tout le parti communiste était jugé criminel, et que le jugement embrassait les caissiers, les employés, les messagers et tous les chefs de districts. Puisque le procureur étatsunien ne cite pas ce précédent comme une justification, la seule alternative de l'argument c'est qu'on veut imposer aux vaincus la loi du talion, leur faire ce qu'ils ont fait aux autres, et donc que la justice allée adopte les méthodes allemandes pour convaincre les vaincus de la supériorité des principes qui animent les vainqueurs.

Les autorités alliées ont envoyé 200,000 avis dans les camps de prisonniers où sont détenus ces accusés, et 45,000 d'entre eux ont demandé à être entendus. On leur fera un procès, mais il ne restera que des questions de faits à trancher; du moment que la poursuite aura relié un accusé à l'un des groupes condamnés, la condamnation sera plus ou moins automatique, mitigée seulement par les circonstances atténuantes que pourra plaider l'accusé; le problème judiciaire principal aura été réglé une fois pour toutes, et l'accusé ne sera pas admis à discuter le principe légal qui fondera sa condamnation.

C'est d'autant plus grave qu'il ne s'agit pas ici d'une législation, mais d'une décision judiciaire, prononcée par des vainqueurs contre des vaincus. Les précédents invoqués dans le réquisitoire étatsunien s'appliquent assez mal au problème. Les juristes qui plus tard étudieront le plaidoyer de M. Jackson trouveront peut-être que le parallèle qu'il dresse entre des organisations politiques et militaires qui ont groupé 2,000,000 d'hommes, pendant une guerre mondiale dont l'enjeu dans sa dernière phase était pour l'Allemagne la reddition sans conditions, et d'autre part une société secrète de lynchiers et une secte d'étrangleurs rituels, est une comparaison assez sommaire.

LES COUPABLES ET LES INNOCENTS

La condamnation collective que la poursuite obtiendra peut-être risque de frapper un grand nombre d'innocents tout en laissant de côté beaucoup de coupables. Les nazistes ont prévu ce qui arrive, car la propagande alliée avait multiplié les promesses de châtiment, et ils ont pris certaines précautions. On a cité par exemple ce cas de l'enlèvement forcé de 21 clercs franciscains du monastère de Frauenberg, à Fulda, dans les troupes S.S. Ce n'est pas un exemple isolé. Afin de rendre plus difficile le repérage des criminels de guerre, les nazistes ont systématiquement rempli les rangs de leurs troupes d'élite de membres du clergé catholique et du clergé protestant, et d'autres groupes non nazistes, et ils ont dispersé les soldats coupables d'atrocités dans des divisions d'infanterie et d'autres endroits où on ne les retrouvera peut-être pas. Les unités les plus compromises, comme le groupe S.S. qui a brûlé Oradour, en France, pendant la retraite allemande, après avoir massacré vingt femmes et enfants, ont été complètement dissoutes.

Dans plusieurs cas il sera possible aux victimes de ce truc de se disculper, il n'en sera pas toujours ainsi. De plus, il ne faut pas oublier que les deux groupes militaires visés étaient recrutés pendant la guerre au moyen de la mobilisation comme les autres armées. Tous les membres n'ont pas commis des atrocités; c'est donc dire que le jugement réclamé par le procureur

étatsunien serait foncièrement injuste parce qu'il frapperait inévitablement un grand nombre d'innocents.

M. Jackson, prévoyant la réaction que provoquerait sa demande d'un jugement condamnant un million de personnes, a dit que beaucoup de gens semblent être plus indignés par le châtiment d'un million de personnes que par cinq millions de meurtres. "A la limite, dit-il, le nombre des châtiments n'atteindra jamais le nombre des crimes". Est-ce une raison pour punir des innocents? Le fait que les coupables sont difficiles à trouver, et que les Alliés ont entrepris une tâche quasi surhumaine, ne les justifie pas de prendre des groupes allemands en vrac et de punir pêle-mêle des coupables et des innocents.

LA DENAZIFICATION

La partie de l'accusation qui vise le parti nazi est un autre exemple du même procédé, et avant de se poser devant le tribunal de Nuremberg il a été employé largement sur le plan civil et économique dans le programme de dénazification des Alliés. Lorsque S. Em. le cardinal Faulhaber a insisté sur la nécessité de juger les Allemands individuellement et non en masse, il a dit que beaucoup de catholiques pieux ont dû entrer dans le parti nazi pour pouvoir conserver leur gagne-pain. Il a cité le cas de sa nièce, employée par une firme industrielle de Munich, qui était entrée dans le parti nazi parce que l'alternative c'était son congédiement. Or lorsque les soldats étatsuniens sont arrivés, ils ont congédié tous ceux dont les noms étaient sur la liste du parti, et notamment la nièce du cardinal.

Il est certain qu'une condamnation criminelle est encore plus grave qu'un congédiement, mais les troupes d'occupation n'avaient pas le droit de priver les Allemands de leurs emplois, car le droit de travailler à un salaire viable est un droit naturel; celui qui possède un métier a le droit de l'exercer; réduire arbitrairement tous les membres du parti nazi au rang de journaliers comme on l'a fait dans certains cas est un abus.

On a ensuite fait un pas de plus et on a confisqué les industries et les propriétés des nazistes; dans la zone soviétique, comme les occupants jugent que le catholicisme est dangereux, le même principe a servi à la confiscation des écoles catholiques. Dans cette zone russe la dénazification a d'ailleurs pris une autre forme; les nazistes qui voulaient se réhabiliter n'ont eu qu'à se transformer en communistes.

Une dépêche de Berlin signale ce matin une autre différence entre les politiques d'occupation. En chassant énergiquement les nazistes de leurs postes, les Etats-Uniens se sont privés des services des savants allemands qui étaient dans leur zone. M. Roger Adams, chef du département de chimie de l'Université de l'Illinois, qui vient de faire une tournée de quatre mois en Allemagne, a dit que ces talents inemployés, les Russes tâchent de les enlever aux Etats-Uniens. Les Soviets s'efforcent d'apprendre tout ce qu'ils peuvent des savants allemands, par exemple en fait d'énergie atomique et de bombes volantes. Les troupes étatsuniennes, dit M. Adams, vont plus loin dans la dénazification que les Anglais et les Français. Cette conduite s'inspire des mêmes principes que le réquisitoire de M. Jackson.

LA CULPABILITE ALLEMANDE

C'est par une simplification abusive qu'on dit que le procès de Nuremberg est celui des criminels de guerre. C'est plutôt celui de l'Allemagne. La culpabilité qu'on veut faire proclamer est double. Elle vise d'abord tout le pays dans ses chefs, et sous cet aspect elle a pour but de justifier la politique de reddition sans conditions et plus encore les conditions que les vainqueurs imposent et imposeront aux vaincus. L'autre aspect, c'est la responsabilité collective de tous ceux qui ont participé à la conduite de la guerre, à ses préparatifs, aux atrocités nazistes, etc.

Les membres des groupes visés dans l'acte d'accusation pourront se plaindre plus immédiatement du fait qu'on les condamne en bloc sans les avoir entendus, même s'ils ont ensuite des procès plus ou moins expéditifs. Mais c'est toute l'Allemagne qui est intéressée à ce que les accusés principaux jugés personnellement par le tribunal aient l'avantage de produire leur défense. Un correspondant fait remarquer que les chefs nazistes ne préparent pas tant leur défense personnelle que celle du pays, qu'ils veulent soutenir que l'Allemagne a été poussée à la guerre. C'est au moins une attitude digne de respect, et qui démontrerait, si la chose était nécessaire, qu'il ne s'agit pas de la criminalité vulgaire. C'est une raison de plus pour que la Cour leur accorde toute latitude dans le choix des témoins qu'ils veulent faire comparaître.

D'ailleurs ils ont beau jeu; leurs avocats expliquent dans chaque cas pourquoi ils veulent assigner tel personnage allié en vue, et ainsi la thèse que veut établir l'accusé est diffusée sur toute la terre — sauf dans la zone russe — par les correspondants. De sorte que si le tribunal refuse un témoin à un accusé, l'opinion mondiale sera portée à conclure qu'on craignait de voir la thèse confirmée.

On a pu dire avec raison que la Grande Guerre II était en germe dans le traité de Versailles qui a prononcé la culpabilité exclusive de l'Allemagne dans la guerre précédente. Le procès de Nuremberg est susceptible de conséquences encore plus redoutables car le nouveau droit international qui permet au vainqueur de condamner le vaincu comme un criminel, aurait des conséquences effroyables si un autre conflit mondial allait éclater dans un avenir plus ou moins prochain; il ne resterait plus aucune restriction d'ordre juridique ou diplomatique pour atténuer le fléau; dans ce domaine comme dans celui des armements ce serait une guerre tout à fait nouvelle pour le monde moderne, un massacre acharné et sans aucun frein moral.

Paul SAURIOL

Avis de décès

PARENT. — A Saint-Jérôme, le 27 février, est décédé subitement, à l'âge de 57 ans, 6 mois, M. Henri Parent, libraire, époux de Henri Fournier. Les funérailles auront lieu le samedi, 2 mars, à 10 h. 30, en l'église paroissiale de Saint-Jérôme. Inhumation au cimetière de l'endroit. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

VENNE. — A Saint-Jacques, comté de Montcalm, le 27 février, à l'âge de 64 ans, est décédé William Venne, époux de Louise Lord. Les funérailles auront lieu vendredi, 1er mars. Le convoi funéraire partira de sa demeure pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h. 30. Inhumation au cimetière de l'endroit. Parents et amis sont priés d'assister.

Nécrologie

BOIVIN. — A Montréal, le 27, à 53 ans, Louis Boivin, époux d'Emma Ginchereau, 4099 Desjardins.

BORDEAU. — A Verdun, le 26, à 69 ans, Edouard Bourdeau, époux de feu Malvina Patry, 0544 Atwater.

CARDINAL. — A Montréal, le 26, à 70 ans, Mme veuve Victor Cardinal, née Léa Gérard, 5939 Chabot.

GASTONGUAY. — A Coteau Station, le 26, à 81 ans, Elzard Gastonguay, époux de feu Anna Houle.

CHARTRAND. — A Montréal, le 26, à 48 ans, Joseph Chartrand, époux de Blanche Fiset, 6774 Châteaubriant.

CHEVRIER. — A Montréal, le 26, à 20 ans, Mme Jean-Maurice Chevrier, née Claire Séguin, 4890 St-Urbain.

CROTEAU. — A Montréal, le 26, à 47 ans, Mme Donat Croteau, née Marie-Jeanne Duganais, 6738 Berri.

DEJARDINS. — A Montréal, le 27, à 45 ans, Mme Théophile Desjardins, née Alice Clément.

DUMÉLÉ. — A Montréal, le 26, à 77 ans, Alphonse Duméle, épouse en légers noces de feu Edouard Crevier, en 2e, de feu Zéphirin Beauchamp, en 3e, d'Étienne Duhamel.

FLURY. — A Montréal, le 25, à 53 ans, Thomas-Edwin Flury, fils de feu Arthur Flury et de Mary-Ann Corcoran.

GAGNON. — A St-Lambert, le 27, à 63 ans, Joseph Gagnon, époux de Rose-Lima Martin.

GODIN. — A Montréal, le 27, à 66 ans, François-Xavier Godin, époux de feu Antoinette Belair, 5042 Menzies.

GRAVEL. — A Montréal, le 26, à 74 ans, Mme Anselme Gravel, née Flora Goyer, autrefois de Ste-Rose, 1130 Fairmount 77.

LAMOURÉUX. — A Contrecoeur, le 26, à 71 ans, Ephrem Lamoureux.

LAMOURÉUX. — A Montréal, le 26, à 68 ans, Louis-Omer Lamoureux, époux de Marie-Louise Gervais.

LARIVIERE. — A Montréal, le 27, à 75 ans, Marie-Louise Larivière, épouse de feu Orlin Larivière, de Ste-Agathe des Monts.

LECOURS. — A Montréal, le 27, à 86 ans, Louis-Georges Lecours, époux d'Agnes Maréchal.

L'ESPERANCE. — A Montréal, le 25, à 58 ans, Armand L'Esperance.

LEVILLE. — A St-Jérôme, le 26, à 70 ans, Mme Alcide Levillé, née Rose-Anne Leclair.

MARCEL. — A Montréal, le 27, à 74 ans, Mme veuve Arthur Marcel, née Eugénie Robert, 574 Poupard.

MAYER. — A Montréal, le 26, à 87 ans, Pierre Mayer, époux d'Odette Paquet.

MIRABEL. — A Montréal, le 25, à 33 ans, Gilberte, fille de feu Wilfrid Mirabel et de Lédicia Bertrand, 29 rue Dorval, Dorval.

MORIN. — A Saint-Célestin, le 26, à 78 ans, le chanoine Benjamin Morin, ancien curé de St-Guillem.

MORIN. — A St-Jacques de Montcalm, le 27, à 29 ans, Évangéline Morin, fille d'Arthur Morin et de Marie-Louise Mirabel.

POLQUIN. — A Montréal, le 26, à 50 ans, Albert Polquin, époux d'Antonia Thémas, 5089 St-André.

ROY. — A Montréal, le 27, à 40 ans, Antonio Roy, époux d'Yvonne Larocque, 11 rue Murray, Greenfield Park.

ST-PIERRE. — A Montréal, le 26, à 75 ans, Valérie Rivest, épouse de Zénon St-Pierre.

TREMBLAY. — A Montréal, le 26, à 84 ans, Mme veuve Moïse Tremblay, née Oulie Savard.

A L'ÉTRANGER

Philadelphie, 25 fév. — A Philadelphie, à l'âge de 38 ans, est décédé M. Anthony J. Drexel, petit-fils du fondateur de la Philadelphia Banking House et grand sportif. M. Drexel était aussi un grand coureur à sa retraite depuis plusieurs années. M. Drexel fut lieutenant de l'armée durant la première guerre mondiale.

Syracuse, N.-Y., 25 fév. — A Syracuse, à l'âge de 60 ans, est décédé le Dr Nathan P. Sears, professeur de gynécologie au collège de médecine à l'université de Syracuse.

Bogotá, Colombie, 25 fév. — A Bogotá, à l'âge de 55 ans, est décédé le Dr Raimundo Rivas, ancien ministre des relations étrangères. Il eut une carrière diplomatique remarquable et était bien connu comme historien de première classe et professeur de droit international. Le Dr Rivas était l'auteur de plusieurs livres, dont *International Relations Between Colombia and United States, 1810 to 1850*, publié en 1915.

New-York, 25 fév. — A New-York, est décédé Mme Marian Spore Bush, artiste bien connue pour ses extraordinaires qualités d'imagination. Elle était la femme d'Irving T. Bush, fondateur et président de la compagnie de spectacles *Terrence P. Pomeroy, N.-Y.*, 25 fév. — A Pomeroy, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Maurice Grenville Kalns, auteur en horticulture. Il était natif de l'Ontario et fils de Jean et Edith Hughes Kalns, membres de l'une des plus anciennes familles de l'Ontario. Durant les quarante dernières années, M. Kalns écrivit plus de vingt-cinq volumes dont l'un publié en 1935 fut un succès de librairie: *Pine Acres and Independence*. Il écrivit aussi *Grow Your Own Fruit and Propagation of Plants*, manuel classique dans presque tous les collèges.

CALENDRIER

3e mois MARS 31 jours

Demain: VENDREDI 1er MARS 1946
S. AUBIN, évêque et confesseur.
Lever du soleil, 6 h. 41.
Coucher du soleil, 5 h. 47.
Lever de la lune, 6 h.
Coucher de la lune, 3 h. 13.

Nouvelle Lune, le 3, à 1 h. 01 m. du soir.
Premier Quartier, le 7, à 2 h. 03 m. du soir.
Pleine Lune, le 17, à 2 h. 11 m. du soir.
Dernier Quartier, le 25, à 5 h. 37 m. du soir.

MARS 1946

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est. A Montréal, par l'imprimerie d'Émile Lacombe (à responsabilité limitée). Éditeur: Émile Lacombe. Directeur: Georges Pelletier.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour l'impression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter ainsi que de toutes les informations locales que le "Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières du "Devoir" sont également réservés.

Autorisation d'envoi postal de la deuxième classe des Postes, Ottawa.

Faits divers

Emprisonnement à vie pour Patrick Walsh et John Kelly

Harold Edwards écope de 15 ans de pénitencier — Deux autres vols à main armée — Affaires de Cour — Accidents

Le procès des trois accusés du meurtre du ténor Edmond Boisvert s'est terminé hier, par les sentences imposées par le juge Wilfrid Lazure, siégeant en Cour du banc du roi. Le président du tribunal a condamné Thomas Patrick Walsh, 21 ans, 790 3e avenue, à Verdun, et John Kelly, 21 ans, 4453 boul. La Salle, à l'emprisonnement à vie, tandis qu'Harold Edwards, 26 ans, 401 4e avenue, à Verdun, a reçu une sentence de 15 ans de pénitencier. Tous étaient accusés de meurtre, mais les accusations ont été réduites à manslaughter.

M. Boisvert avait été abattu d'une balle de revolver tirée par Walsh, dans ce que celui-ci avait dit être un mouvement accidentel, alors qu'il tentait de se protéger après que la victime eut fait mine de se lancer sur lui.

Verdict-surprise

Le verdict des jurés a surpris la foule très dense qui se pressait, hier après-midi, dans l'enceinte de la Cour d'assise. Quand il y eut recommandation à la clémence du tribunal, le juge Lazure, croyant que l'on réclamait clémence pour le trio — ainsi qu'il l'expliqua plus tard avant de rendre sa sentence — déclara aux jurés: "Vous êtes sûrs, messieurs, je n'en doute pas. Mais je voudrais que vous portiez la responsabilité de votre verdict devant la collectivité et non moi". Le juge a dit plus tard qu'il avait cru comprendre que l'on parlait de clémence pour tous, alors qu'il s'agissait d'adoucir le sort d'Edwards.

À 4 h. 30, la Cour se reformait selon le cérémonial habituel, et le président annonçait les verdicts. Walsh et Kelly au pénitencier pour la vie, déclarant: "Vous avez été très très chanceux d'échapper à la potence. Vous devez réaliser toute la gravité de l'offense que vous avez commise simplement pour obtenir de l'argent facilement gagné. Vous avez abattu un paisible citoyen, que vous ne connaissiez absolument pas et qui ne vous avait rien fait. J'espère seulement que la sentence qui sera prononcée contre vous servira d'exemple aux jeunes gens qui, comme vous, s'arment de revolvers pour tenter de dépouiller leurs concitoyens". Puis à Edwards, il dit: "Vous possédez un casier judiciaire bien chargé, je ne puis me montrer trop clément. Mais vu la recommandation du jury, je vous condamne à 15 années de pénitencier. Votre bonne conduite en prison peut-être vous permettre de sortir de l'institution avant la fin du terme".

Walsh, avant de recevoir sa sentence avait déclaré: "Je tiens à remercier la Cour de la façon dont le procès a été conduit". Ses deux compagnons, cependant, s'abstinrent dans ce que l'on pouvait interpréter comme une émotion très vive. Ils ne prononcèrent aucun mot.

Vols à main armée

Un nouveau vol à main armée a été commis, vers 3 h. 30 hier après-midi, au Sally Ladies' Wear, 1433 ouest, rue Sainte-Catherine. Mlle Mary MacRae était en service et se préparait à servir un client, quand deux jeunes individus âgés de 20 à 25 ans, et tous deux porteurs d'armes, de pistolets automatiques, entrèrent dans la boutique et se dirigèrent vers la jeune fille et le client en respect. Après avoir soulagé la caisse d'une somme de \$50 à \$60 en billets de banque, les deux inconnus ont pris la fuite.

Vers 9 h. 20 hier soir, trois jeunes hommes ont fait irruption dans un restaurant du même quartier, 1275 ouest, rue Dorchester, où le propriétaire, M. Henry Bateman, était seul en service. Deux des bandits étaient armés de pistolets automatiques. Après avoir soulagé la caisse d'une quinzaine de dollars en billets de banque, et de cigarettes pour un valet, ils se dirigèrent vers la porte sans molester le restaurateur. La Sûreté a été alertée.

Piétons blessés

Deux piétons ont été blessés, un homme et une jeune fille, dans des accidents survenus dans la métropole, hier soir. M. Leo Trudelle, 65 ans, 362, Terrasse Saint-Denis, traversait la chaussée en face du No 1225, rue St-Denis, vers 6 h., hier soir, lorsqu'il a été heurté par une auto conduite par M. Jean-Claude Bédelle, chauffeur de taxi, 7896, rue Châteaubriant.

Quelques minutes plus tard, une jeune fille était renversée par une automobile en traversant la rue en courant pour prendre son tramway. Il s'agit de Mlle Jeannette Laforest, 17 ans, 3437, rue Bourbonnière.

Grossièrement blessée

Une jeune fille a été transportée à l'hôpital Saint-Luc, peu avant sept heures, hier soir, souffrant d'une fracture probable du crâne. Il s'agit de Mlle Thérèse Dubé, âgée de 19 ans, demeurant au no 6802, 26e avenue, Rosemont. La jeune fille a été heurtée par un camion et projetée avec violence contre la chaussée, à l'angle des rues Moreau et Ontario.

Le chauffeur du camion, M. Gérard Desjardins, a arrêté immédiatement son véhicule pour se porter au secours de la jeune fille.

Au pénitencier

René Gariépy, 255 Bourget, et Réal Doré, 164 Rose-Delima, qui ont

ACHETEZ VOS FLEURS ICI
La Patrie Fleuriste
168 est, STE-CATHERINE
Livraison partout direct-
ment de notre serre-
chaude
PL 1798-1797

été trouvés coupables il y a quelques jours de vol et recel d'une auto, le ou vers le 4 juillet dernier, ont été condamnés hier, par le juge Edouard Tellier, respectivement à trois ans et deux ans de pénitencier.

Avant le prononcé de la sentence, le juge a dit aux accusés qu'il se montrait sévère parce qu'ils ont un dossier fort chargé.

Le bureau du Grand Connétable

Demain matin, le 1er mars, les membres de la police provinciale prendront officiellement la direction du bureau du grand connétable dans le district judiciaire de Montréal, annonçant hier après M. Hilaire Beaugregard, directeur-adjoint. M. Beaugregard a ajouté qu'après cette date, tous les *sub-poena* et les sommations seront émis par les agents de la police provinciale. Cette mesure, destinée à moderniser les divers départements du procureur général, avait été annoncée il y a quelque temps par le premier ministre, M. Duplessis.

L'enquête sur la police

Plus de 1,500 citoyens ont déjà signé la nouvelle requête demandant une enquête judiciaire sur la police de Montréal, a-t-on annoncé hier, à la Fédération des Ligues du Sacré-Coeur. On a souligné aussi que ces signatures, recueillies à date, ne proviennent que de quatre paroisses de Montréal qui en compte au-delà de 100. La campagne se continue.

Hôtel incendié

Sherbrooke, N.-E., 28 (C. P.). — Un incendie s'est déclaré hier dans le sous-sol de l'hôtel Sherbrooke, à Sherbrooke, N.-E., et a causé de graves dommages à cet immeuble qui contient 15 chambres, avant que la brigade municipale du comté de Gaspé ne parvienne à contrôler les flammes.

Chef de police renvoyé

Timmins, Ont., 28 (C. P.). — Le chef de police Léo Gagnon, le chef-adjoint P. Downey et le sergent Joseph C. Gariépy ont été démis de leurs fonctions par la Commission de la police de Timmins, hier. La Commission a par ailleurs nommé chef intérimaire le sergent Albert Lepic, âgé de trente-deux ans, un ancien membre du corps d'aviation royal canadien et membre du service de la police de Timmins depuis dix ans.

Plus tôt, hier, la Commission avait adopté une résolution demandant que les trois officiers démissionnent, tout en soulignant qu'ils seraient démis de leurs fonctions s'ils ne se rendaient pas à cette demande. Selon la Commission, le mandat de coopération entre le chef Gagnon et Downey a suscité la démolition et l'indiscipline au sein de la force constabulaire. La démission de Gariépy avait été demandée parce que ce dernier avait admis avoir obtenu la condamnation d'un justiciable par suite d'une preuve faussée.

Vol à Québec

Québec, 28 (C.P.). — Deux voleurs armés sont entrés hier, dans l'établissement de la boulangerie James Strachan, rue de la Reine, dans la basse ville, et ont dérobé une somme de \$100 en argent. Le vol a été commis peu après midi. Selon la police, les bandits, collets levés et le chapeau baissé sur les yeux, ont fait irruption alors que tous les employés étaient à leur dîner. Un des individus a tenu en joue M. Victor Barbeau, âgé de 34 ans, un employé, tandis que l'autre faisait main basse sur la caisse enregistreuse. Un revolver a aussi été dérobé.

Aux Assises

Chicoutimi, 28 (D.N.C.) — J.-Emile Theriault, de Kénogami, devra subir son procès aux Assises qui s'ouvriront à Chicoutimi le mardi 28 mai. Voilà le jugement qui a été rendu hier par le juge Clie à l'enquête préliminaire. Theriault est accusé de manslaughter à la suite de la mort tragique de sa femme, survenue le 26 décembre au matin dans la rue Racine, à Kénogami, après une nuit passée à boire.

Voleur arrêté

Chicoutimi, 28 (D.N.C.) — Un voleur a été arrêté hier après-midi à Jonquière, après avoir tenté de piller le tiroir à caisse de la gare du Canadien National, à Jonquière, à l'heure du dîner.

Blessé mortellement

Chicoutimi, 28 (D.N.C.) — Un garçon de cinq ans, fils de M. Edgar Dufour, de Bagotville, a été heurté à mort par une voiture automobile hier. La mort fut instantanée.

Suspects appréhendés

Ottawa, 28 (C.P.). — Les autorités policières de la ville de Nepean ont arrêté cinq personnes que l'on croit être les membres d'un groupe qui a battu M. William McCallum, le 19 février dernier, dans sa demeure de Woodroffe. Les suspects sont accusés de vol avec violence. Ce sont Roger Sigouin, 21 ans, James-Edward Dufresne, 19 ans, Andrew Branson, 16 ans, Louis Levasseur, 19 ans, et Wesley McCormick, 20 ans, tous de la région d'Ottawa.

Pas de quadruplets

Cap Chat, P.Q., 28 (C.P.). — Un rapport de Québec, voulant que des quadruplets aient été mis au monde dans cette ville de la péninsule de Gaspé, s'est avéré faux, hier. Cette nouvelle avait été lancée par des loustics, et s'était répandue un peu trop loin.

La tempête en Ontario

Toronto, 28 (C.P.). — Des vents violents ont suivi la tempête de neige qui s'est abattue sur la pro-

IMPOSANT DEFILE A ROME



Voici l'aspect que présentait l'intérieur de la Basilique St-Pierre de Rome, lorsque les 32 nouveaux cardinaux ont été créés officiellement, lors du dernier Consistoire. On estime à 20,000 personnes la foule qui a assisté à ces imposantes cérémonies.

vince, hier, et à date, l'on enregistre au moins un mort.

La ville de Toronto a traversé la pire période depuis le 12 janvier 1944, alors qu'on avait enregistré une chute de 22 pouces de neige au cours d'une seule tempête. Hier, il est tombé 7.8 pouces de neige.

M. A. J. Fleming, d'Agincourt, a été tué lorsque la voiture dans laquelle il voyageait, a donné contre un convoi du Canadien Canadien. L'accident est survenu à Tapley, à 60 milles à l'est de Toronto.

Tempête dans les Maritimes

Halifax, 28 (C.P.). — Une tempête de neige s'est abattue sur la région méridionale des Maritimes, hier, et l'on a enregistré une chute de 3 pouces de neige. La température était douce, et en l'absence de vent, on n'a pas eu trop de difficultés au sud du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les pronostics aujourd'hui indiquent qu'il y aura de la pluie.

La Cour martiale

Amsterdam, 28 (C.P.-cable). — La poursuite a terminé, tard hier, sa preuve contre le capitaine D. W. Thompson de Toronto, accusé de vol d'autos, de tapage, de menaces, et de commerce illicite de liqueurs. Le tribunal militaire s'est ensuite ajourné pour permettre au capitaine Thompson de préparer une déclaration qu'il a l'intention de produire aujourd'hui.

Bloc-notes

(suite de la première page)

revue très complète de toutes les connaissances nécessaires au prospecteur. Des séances de laboratoire accompagneront chaque cours et les intéressés profiteront en plus d'un certain nombre d'excursions afin d'observer sur le terrain et dans les mines les phénomènes géologiques et les minéraux décrits pendant les périodes de cours et pendant les séances de laboratoire. Ces cours sont entièrement subventionnés par le ministère des Mines de Québec.

Ceux qui voudraient de plus amples informations sur ces cours de prospection, les obtiendront en s'adressant au directeur du département de géologie de l'Université Laval, boulevard de l'Entente, à Québec.

On nous permettra bien d'ajouter à cela comme il serait désirable que de semblables cours de prospection puissent s'organiser pour le bénéfice des gens de Montréal.

"Bulldozer"

M. Raymond Hurtubise, qui a rédigé pendant plusieurs saisons la chronique de l'automobile dans le *Devoir* et que l'on peut tenir comme particulièrement compétent en matière de vocabulaire technologique, nous écrit à propos de la traduction française du mot *bulldozer*, dont nous avons ici même, il y a quelques jours: "J'ai vu quelque part dans un manuel français: défonceuse-niveleuse mécanique, pour désigner ce tracteur puissant des temps modernes. Il me semble que cette traduction est très appropriée car elle désigne exactement la fonction du *bulldozer*."

Notre correspondant nous fait remarquer que cette expression "défonceuse-niveleuse mécanique" tout en étant beaucoup plus longue, est beaucoup plus précise que l'anglais. Il a parfaitement raison. On a accoutumé, ces dernières années de dire *bulldozer* pour désigner une machine nouvelle qui défonce vraiment le sol et, souvent, le niveau, en vue de la fabrication d'une route ou de l'ouverture de la terre dans une région de colonisation. Mais *bulldozer* était déjà inscrit dans des dictionnaires de la langue anglaise pour désigner d'autres machines ou d'autres appareils. *Harvard* dit par exemple que c'est, dans les métiers de la métallurgie, une "machine à refouler et à cintrer", le *Technical Dictionary* de Kethridge, sans inscrire le mot *bulldozer*, donne une définition à l'expression *bulldozing*: "fragmentation des blocs de minéral au moyen de petites charges de poudre".

Les dictionnaires français, même ceux qui se consacrent à la langue technique, n'ont pas encore proposé d'équivalence à *bulldozer*. L'expression que nous signale M. Hur-

tubise et qu'il se rappelle avoir vue dans un manuel français, ne se rapportait pas précisément au *bulldozer*, mais à une machine, susceptible de s'adapter à la traction animale ou à la traction automobile, et qui lui ressemblait assez.

Nous transmettons à nos lecteurs l'information qui nous vient de M. Hurtubise. Cela en suscitera peut-être d'autres.

Emile BENOIST

Réunions-Conférences

JEUDI LE 28
Société gastro-entérologie de Montréal. — A 8 h. 30, réunion régulière de la société à l'amphithéâtre de l'hôpital Notre-Dame; sous la présidence du Dr Roger-R. Dufresne.

Association des anciens en sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. — A 6 h. 30 au restaurant des Champs-Élysées (hôtel Berkeley), 1188 ouest, rue Sherbrooke, dîner-causerie. Conférencier invité: M. Roger Duhamel, journaliste. Sujet: L'Organisation de la paix. M. François Desmarais, président de l'ASEP présentera le conférencier, qui sera remercié par M. René Guérette.

Monument national. — A 7 h. 30, en la salle 11, cours oratoire et de diction; M. Jules Massé. A 7 h. 45, au secrétariat, le fonctionnement de la coopérative de consommation: M. Philippe Ferland. Ces deux cours sont sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Hommage à M. le chanoine Lionel Groulx. — Sous les auspices des Jeunes Laurentiens, dîner-causerie demain soir pour célébrer le 30e anniversaire de l'entrée du chanoine Groulx à la chaire d'histoire du Canada de notre université. Conférencier: M. Guy Frégault. Sujet: "Une renaissance historique".

Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal. — A 7 h. 45, 2e cours de M. Robert Lacour-Gayet, sur la "continuité et l'adaptation françaises: les transformations de la structure sociale de la France". A l'amphithéâtre H-4. Service d'autobus de la rue Bellingham à la cour d'honneur de l'université.

Chambre de commerce des jeunes. — A 8 h. 15, dans la salle d'armes de la Palestre Nationale, 840 rue Cherrier, le comité du commerce et de l'industrie de la jeune Chambre organise une clinique d'affaires. Un homme d'affaires viendra exposer quelques points pratiques sur les qualités requises pour réussir en affaires. Cette clinique sera dirigée par M. Ludovic Dionne.

Revue:

"Grands Lacs"

La revue missionnaire **GRANDS LACS**, qui a connu un si grand succès avant la guerre reprend sa publication en Belgique. Périodique: 6 nos ordinaires de 64 à 96 pages; 2 nos spéciaux de 200 pages (32 pages de photos). Abonnement pour le Canada, 1 an, \$3.00.

Représentant au Canada:

Rév. P.-E. BELISLE, P. B.
Pont de Québec, P.Q.

EXAMEN de la VUE

LUNETTES CORRECTIVES

Spécialiste

Lorenzo Favreau, O. O. D.

et ses assistants

OPTOMETRISTES-OPTICIENS. Ba. O.

Bureaux de consultation:

TAIT-FAVREAU
L. FAVREAU, O.O.D. Président

Bureau du centre
265 est, rue Ste-Catherine
Tél. LA. 6703

Bureau du nord
6890, rue St-Hubert
Tél. CA. 9344

LES MEDECINS RE-

COMMANDENT NOS

BANDES

HERNIAIRES.....

Une spécialité de la

PHARMACIE

MONTREAL

La Fédération

Le quart de l'objectif atteint aujourd'hui

Le total des souscriptions se chiffre à \$219,470, soit 25.8 pour cent — Les paroisses ont une avance intéressante — Principales souscriptions reçues

"Dans la section des noms réservés, les rentrées sont beaucoup plus lentes que l'an dernier, a déclaré ce matin le président général de la quatorzième campagne annuelle de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises, et cela est dû au fait que plusieurs compagnies, pour une raison ou pour une autre, retardent à remettre leurs souscriptions. Je leur demande donc de se hâter et de nous les faire parvenir au plus tôt. A l'heure actuelle, le retard est considérable et se chiffre par plusieurs milliers de dollars. Par contre, les paroisses, suivant en cela les appels qui leur ont été faits, ont une avance très intéressante sur l'an dernier."

Le total des souscriptions recueillies à date est maintenant de \$219,470, soit 25.8% de l'objectif de \$850,000.

Principales souscriptions

Molson's Brewery Ltd., \$5,000; Imperial Oil Ltd., \$2,000; N.A. Timmins (1938) Ltd., \$1,250; Beaudry Leman, \$800; Alfred Lambert Inc., \$750; Canada Cement Co. Ltd., \$700; John De Kuyper & Son, \$700; British American Oil Co. Ltd., \$650; Dominion Blank Book Co. Ltd., \$600; Aimé Geoffroy, \$600; Alfred H. Paradis, \$600; Canadian Breweries (Québec) Ltd., \$500; Duchesneau-Trepanier, \$500; Marine Industries, Ltd., \$500; C.P. Beaudry, \$450; General Foods Ltd., \$400; Agence canadienne de publicité, \$350; Armstrong, Cork & Insulation Co. Ltd., \$350; M. le chanoine Arthur Deschênes, \$300; M. l'abbé Omer Deschênes, \$300; Ford Motor Co. Canada, \$300; M. Wilfrid Gagnon, \$300; Royal Trust Co., \$300; Laurendeau & Laurendeau, \$275; Canadian Copper Refiners Ltd., \$250; Independent Petroleum Corp., \$250; M. et Mme Léo-G. Ryan, \$250; Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, \$250; Noah-A. Timmins, Jr., \$250; Arthur Tétrault, \$225; Canadian Transfer Co. Ltd., \$200; Baird & Son, Ltd., \$200; Lucien Beauregard, \$200; J.-Albert Blondeau, \$200; W.-R. Brock, Ltd., \$200; J.-D. Farmer, \$200; Industrial Acceptance Corp., \$200; M. l'abbé Siméon Morin, \$200; Narwell Shoe Co. Ltd., \$200; H.-J. O'Connell Ltd., \$200; Mme J.-E. Perrault, \$200; J. Alderice Raymond, \$200; Vilmont Shoe Co. Ltd., \$200; Cie de peintures et vernis Mont-Royal Ltée, \$185; Mme Geneviève Léveillé Gauthier, \$175; G. Beaudry & Cie, Ltée, \$150; Canadian Ingersoll-Rand Co. Ltd., \$150; Ciba Co. Ltd., \$150; Modeste Gagnon, \$150; Hôtel de La Salle, \$150; Laporte, Hudon, Hébert Ltée, \$150; L'Association des tanneries de l'île de Montréal, \$150; Montreal Lithographing Co. Ltd., \$150; Albert Robinson \$150; Wilsil, Ltd., \$150; Candide Dufresne, \$125; Hôtel Ritz Carlton, \$125; Edouard Lanthier, \$125; Canada New Zealand Casings Ltd., \$120; Montgomery, McMichael, Howard Forsyth & Ker, \$120; Bruck Silk Mills, Ltd., \$110; Société de Placements Inc., \$110.

Souscriptions de \$100

J.-L. Bélanger, Mme Jacques Bélanger, Canadian Home Assurance Co., M. et Mme Armand Champagne, Châteaugai Wines Ltd., Clarke Steamship Co. Ltd., J.-E. Clément, Inc., Club Richmond Ltée, Corporation de ville Saint-Pierre, Chas Cusson Ltée, Dependable Slipper & Shoe Mfg Co., M. l'abbé L. Desjardins, Eastern Steel Products Ltd., Genereux Motor Co. Ltd., M. l'abbé Omer Deschênes, \$300; M. l'abbé Omer Deschênes, \$300; Ford Motor Co. Canada, \$300; M. Wilfrid Gagnon, \$300; Royal Trust Co., \$300; Laurendeau & Laurendeau, \$275; Canadian Copper Refiners Ltd., \$250; Independent Petroleum Corp., \$250; M. et Mme Léo-G. Ryan, \$250; Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, \$250; Noah-A. Timmins, Jr., \$250; Arthur Tétrault, \$225; Canadian Transfer Co. Ltd., \$200; Baird & Son, Ltd., \$200; Lucien Beauregard, \$200; J.-Albert Blondeau, \$200; W.-R. Brock, Ltd., \$200; J.-D. Farmer, \$200; Industrial Acceptance Corp., \$200; M. l'abbé Siméon Morin, \$200; Narwell Shoe Co. Ltd., \$200; H.-J. O'Connell Ltd., \$200; Mme J.-E. Perrault, \$200; J. Alderice Raymond, \$200; Vilmont Shoe Co. Ltd., \$200; Cie de peintures et vernis Mont-Royal Ltée, \$185; Mme Geneviève Léveillé Gauthier, \$175; G. Beaudry & Cie, Ltée, \$150; Canadian Ingersoll-Rand Co. Ltd., \$150; Ciba Co. Ltd., \$150; Modeste Gagnon, \$150; Hôtel de La Salle, \$150; Laporte, Hudon, Hébert Ltée, \$150; L'Association des tanneries de l'île de Montréal, \$150; Montreal Lithographing Co. Ltd., \$150; Albert Robinson \$150; Wilsil, Ltd., \$150; Candide Dufresne, \$125; Hôtel Ritz Carlton, \$125; Edouard Lanthier, \$125; Canada New Zealand Casings Ltd., \$120; Montgomery, McMichael, Howard Forsyth & Ker, \$120; Bruck Silk Mills, Ltd., \$110; Société de Placements Inc., \$110.

Le général Crerar à sa retraite

Le commandant de la première armée canadienne n'a pas encore révélé ses projets d'avenir

Ottawa, 28 (C.P.). — L'on a appris aujourd'hui que le général Crerar, âgé de 58 ans, l'homme qui a conduit la première armée canadienne à la victoire en Europe, prendra sa retraite demain.

En congé de retraite depuis plusieurs mois, il n'a pas encore révélé ses projets d'avenir. Des rumeurs veulent qu'il ait accepté un poste d'ambassadeur d'autres qu'il devienne président d'université, d'autres, enfin, veulent que le général se retire simplement dans la vie civile après une carrière militaire brillante qui lui a permis de devenir le deuxième général canadien dans cette seconde grande guerre.

L'ancien général canadien est son prédécesseur au commandement de la première armée canadienne, celui qui avait formé cette armée et n'a pu la mener sur le champ de bataille, le général McNaughton, présentement président canadien du comité de défense conjointe canado-américain.

Le général Crerar est revenu au Canada à l'automne dernier avec les milliers de soldats qu'il avait conduits à la victoire jusqu'aux rives du Rhin. A un moment de la bataille, le général a commandé à 500,000 hommes, dont plusieurs Anglais. Il a été reçu publiquement à Ottawa et il a fait une tournée dans le pays. Il demeure à Ottawa depuis.

Feu M. le chanoine Benjamin Morin

Saint-Léonard d'Aston, 28 (Spécial au Devoir). — On apprend ici la mort de M. le chanoine Benjamin Morin, chanoine honoraire, V. F., ancien curé de Saint-Guillaume d'Upton, survenue le 26 février dernier, à l'hospice Sainte-Anne de Saint-Célestine. Les obsèques auront lieu samedi prochain, le 2 mars, à 9 h. 30, en l'église paroissiale de Saint-Célestine.

Ces listes ne seraient pas produites

Une rumeur courait ce matin au nouveau palais de justice voulant que M. Jean Renaud, chef du département légal de l'assurance-chômage soit muni d'un message de M. McNamara, sous-ministre fédéral du travail lui ordonnant de ne pas produire les listes d'employés demandées par la Cour dans l'affaire de Canadien.

A l'enquête préliminaire hier, M. Renaud avait déclaré qu'il regrette de ne pouvoir pas produire ces listes, documents confidentiels, parce que certains règlements l'en empêchaient.

Le juge Edouard Tellier s'est alors élevé contre ce qu'il a appelé du red tape administratif et a ordonné à M. Renaud de fournir les documents demandés par la Cour.

L'enquête devait se poursuivre ce matin mais le grand nombre de causes elle a dû être remise à 2 h. 15 cet après-midi.

Les Législatures provinciales

L'île du Prince-Edouard accuse un déficit de \$552,814 — L'augmentation du prix de l'essence dans les provinces de l'ouest

(Par la Canadian Press)

A la Législature de l'Alberta, hier, au cours d'un débat où les députés ont protesté avec vigueur contre une augmentation du Bureau des prix en temps de guerre dans les prix de l'essence des Prairies, M. E. C. Manning, premier ministre, a dit à la Chambre qu'aussi longtemps que le Bureau contrôlerait les prix ainsi la province ne pourra adopter de mesures effectives sur cette question des prix.

"Si il est vrai, dit le premier ministre, que la loi des mesures de guerre n'est plus en vigueur, le Bureau du contrôle des prix a toujours les mêmes pouvoirs d'après la loi transitoire des mesures de guerre."

La Législature de l'Alberta s'est opposée à une augmentation de deux cents dans le prix d'un gallon d'essence, augmentation effective le 18 mars, et elle a demandé au gouvernement fédéral de réduire la taxe de trois cents par gallon établie en temps de guerre.

En Saskatchewan le débat a porté sur les "cartels et les monopoles" tandis qu'au Manitoba la Chambre a discuté du retour des militaires et de leur réhabilitation.

Manitoba

A Winnipeg, M. R.-B. Turner, membre de l'aviation et député à la Législature du Manitoba, a déclaré que la base de tout programme de réhabilitation doit être de remettre le vétéran là où il serait s'il ne s'était pas enrôlé.

Saskatchewan

A Regina, le ministre de l'Agriculture, M. L.-C. Mollet, a dit que les maisons abandonnées que l'on voit en Saskatchewan sont le résultat d'un âge mécanique "qui a asservi les fermiers à des obligations financières" et a fait d'eux la "cible de la farce économique".

Dans un débat d'une heure sur l'adresse en réponse au discours du trône, M. Mollet a attaqué les cartels et les monopoles. Il a aussi critiqué la manière dont l'on a procédé aux premières concessions de terre comme "des propositions à l'aveuglette" et il a dit que la dictature, si elle est imposée, ne viendra pas de la gauche et du peuple, mais de la droite.

Colombie canadienne

En Colombie canadienne, M. E. E. Winch, ancien chef ouvrier et député C.C.F., a demandé aux ouvriers qui tracent les législatures pour l'obtention d'un bref ouvrier, de ne pas accepter de promesses mais d'entrer en action ou de le prendre.

Île du Prince-Edouard

Le gouvernement de l'île du Prince-Edouard a pour l'année fiscale qui se termine le 31 mars prochain, un déficit de \$552,814. C'est ce qui a révélé le premier ministre M. J. Walter Jones, hier comme il rendait compte à la Chambre des états financiers de la province. Le revenu total de la province est de \$2,882,093 et les dépenses se chiffrent à \$3,739,392.

Session du comité des bills privés

Québec, 28 (D.N.C.). — Le comité des Bills privés de la Chambre des députés commencera à siéger mardi prochain, le 5 mars, sous la présidence de Me Romulus Ducharme. On remarque au nombre des projets de lois à passer au crible un projet d'amendement à la charte de Sherbrooke; la loi constituant de la province de Québec; la modification de la charte de la ville de Lauson; la modification de la charte de la ville de Montmagny; la modification de la charte de la ville des Îles Laval; la modification de la charte de Louisiville.

Le comité des Bills publics tiendra également sa première séance mardi prochain sous la présidence de M. Maurice Duplessis. On remarque au nombre des demandes: la pétition de Me Charles-Edouard Cliche, avocat, d'East-Broughton; la profession de notre après examen devant la Chambre des Notaires; la requête de M. Wenceslas Tremblay, de Montréal, qui sollicite de la Législature l'autorisation de contracter mariage avec sa nièce, "les parties ont obtenu de l'autorité religieuse compétente une dispense autorisant le mariage projeté, après permission accordée par la législature, nonobstant l'article 126 du code civil de la province de Québec."

Bébé mort dans un incendie

Shawinigan, 28 (D.N.C.). — Un incendie qui s'est déclaré hier soir un peu après huit heures dans un édifice appartenant à M. Gédéon Beaulieu, a coûté la vie à un bébé de dix-huit mois, enfant de M. et Mme Gérard Thibault, 166a Lambert, tandis que leurs deux fillettes, Micheline, 9 ans, et Madeleine, 5 ans, ont été sauvées grâce à l'intervention de Mme Thibault.

Les pompiers des deux postes, sous la direction du chef J. N. Longval, du sous-chef Lorranger, poste no 1, et du capitaine Sylvio Mandeville du poste no 2, ont combattu l'élément destructeur.

Les dommages sont considérables à l'étage central.

Le contre-amiral Reid chef d'état-major

Le contre-amiral Brodeur à sa retraite

Ottawa, 28. — Le ministre de la défense nationale, M. Douglas Abbott, a annoncé aujourd'hui la nomination du contre-amiral Howard Emerson Reid, C.B., M.R.C., au poste de chef de l'état-major de la marine ainsi que sa promotion au rang de contre-amiral.

Le ministre a aussi annoncé que la retraite du contre-amiral Victor G. Brodeur, C.B., C.B.E., M.R.C., à laquelle il lui a consenti déjà avant la mort du vice-amiral Jones, ancien chef de l'état-major, a été reportée au 1er août de cette année à la demande du ministre. Le contre-amiral Brodeur, qui compte plus de trente-cinq ans de service dans la marine, avait exprimé le désir de prendre sa retraite il y a quelque temps, mais il demeurera à son poste d'officier-commandant de la côte du Pacifique jusqu'au 1er août.

La centralisation de tous les services

M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, a déclaré ce matin, que l'on songe de plus en plus à centraliser le contrôle des services publics dans toute la région métropolitaine de Montréal. Il a annoncé cela après une réunion spéciale de la commission métropolitaine, tenue hier soir.

Il est probable qu'avant la fin de la présente session, à Québec, une délégation s'y rendra pour demander au gouvernement d'amender la Charte de la commission métropolitaine pour lui permettre d'organiser et de maintenir un bureau de publicité et de renseignements industriels, bureau qui relève présentement de la ville de Montréal.

Il y a dix ans, alors que feu M. Winchester Biggar était président de la commission métropolitaine, elle avait formé un tel organisme, mais on avait alors décidé qu'elle dépassait ses pouvoirs en le faisant. Il n'est pas impossible non plus que la commission métropolitaine demande les pouvoirs légaux requis pour prendre le contrôle des transports dans le district métropolitain, y compris le tramway, les taxis, les autobus, etc.

M. Asselin a dit que tout cela est de première importance, car il se peut que ce soit un premier pas vers la centralisation complète de tous les services qui profitent actuellement à Montréal et aux autres municipalités limitrophes. Il a parlé spécialement de l'eau, que nous vendons aux cités environnantes et qui réalisent un profit appréciable en la revendant à leurs citoyens.

Peron est en fête en Argentine

Buenos-Aires, 28 (A.P.). — Le colonel Juan-D. Peron, l'homme fort de l'Argentine, tient la tête aujourd'hui dans les résultats du vote de dimanche dernier. L'on a commencé le compte des votes des cinq plus importantes provinces du pays.

Peron mène dans trois provinces avec 32 votes électoraux, tandis que son adversaire, le Dr Jose Tamborini, mène dans deux provinces avec 20 votes électoraux. Pour remporter la victoire il faut que l'un des deux candidats remporte 189 votes électoraux. Dans les cinq provinces, le vote se divise comme suit: Peron, 22,439; Tamborini, 21,809.

Seulement un peu plus d'un pour cent du vote total a été compté à date. Des observateurs politiques se disent surpris de ce que Peron mène dans les provinces de San Luis et San Juan, les deux châteaux-forts de Tamborini, qui avait obtenu la majorité dans l'une des deux hier.

Dispense de l'abstinence les mercredis du carême

Nous tenons de la chancellerie le renseignement officiel suivant:

Étant donné l'ordonnance civile qui prescrit les mœurs observées dans les restaurants et les hôtels, Son Excellence Mgr l'Archevêque de Montréal, en vertu d'un décret de la Sacré Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, accorde, dans les limites de son diocèse, la dispense de l'abstinence les mercredis du carême, le mercredi des Cendres excepté. En conséquence, au cours du prochain carême, les fidèles, prêtres, religieux et laïques ne sont pas tenus dans le diocèse de Montréal, de faire malgré le mercredi, sauf le mercredi des Cendres.

Les marins et l'affaire d'espionnage

La conférence annuelle de l'Union canadienne des marins continue aujourd'hui d'étudier plusieurs résolutions, dont l'une porte sur les salaires.

Hier, la convention a adopté à l'unanimité une résolution de blâme à l'adresse du gouvernement, de la presse et de la radio pour ce qu'elle appelle: "Une malicieuse campagne antisoviétique et antiouvrière" au sujet de l'enquête sur l'affaire de l'espionnage.

La résolution dit que le gouvernement a suivi une procédure "non démocratique" dans l'enquête secrète et que le résultat en a été "une campagne hystérique contre l'Union soviétique, campagne basée sur des fantaisies et des rumeurs venant d'Ottawa".

La convention a demandé que le gouvernement arrête immédiatement cette campagne et "répare les dommages causés aux relations canado-soviétiques".

La résolution a été présentée par M. Edward Ferguson, de Toronto.

L'affaire d'espionnage

L'enquête se continue dans le secret le plus absolu — Nouvelles arrestations?

Ottawa, 28 (C.P.). — La Commission royale d'enquête sur la révélation des secrets d'Etat à des agents étrangers continue aujourd'hui silencieusement son travail et l'on ne s'attend pas à une nouvelle déclaration officielle avant deux ou trois semaines.

Les agents de l'escouade de contre-espionnage de la Gendarmerie attendent des ordres du ministre de la Justice pour détenir de nouvelles personnes susceptibles d'avoir trempé dans le complot. On sait que 13 personnes sont déjà derrière les barreaux des casernes de Rockliffe.

Une lettre des trois avocats de la poursuite, adressée au ministre de la Justice samedi, indiquait que de nouvelles arrestations seraient peut-être nécessaires avant deux ou trois semaines.

La lettre, le premier document officiel communiqué depuis la déclaration du premier ministre King, a été suivie par l'émission d'un ordre en conseil passé le 15 février, et donnant l'autorité pour mener l'enquête.

Londres, 28 (C.P. par câble). — Le London Star écrit aujourd'hui qu'on s'attend "à une autre détention pour bientôt dans la chasse aux espions de la bombe atomique" et il ajoute que "des deux hommes qui sont déjà actuellement détenus dans ce pays, l'un est parti en avion pour Ottawa".

Il serait peut-être sous la surveillance d'une garde spéciale. L'autre, selon le même journal, partirait à son tour bientôt pour la capitale canadienne. "Il est canadien", dit le London Star.

"Les deux hommes sont des civils qui ont servi dans les forces armées. Ils dépendent de l'autorité canadienne et aucune accusation n'a été portée contre eux ici."

Des fonctionnaires de la capitale canadienne ont refusé de commenter des rapports voulant qu'une arrestation soit exécutée sous peu à Londres. Une rumeur avait déjà laissé entendre qu'un homme était détenu près de Londres et que la police royale du Canada l'avait fait venir à Ottawa pour interroger.

Rachat d'obligations de la ville

Un avis est donné dans une édition spéciale de la Gazette officielle de Québec

Québec, 28 (D.N.C.). — Une édition spéciale de la Gazette officielle donne avis aux détenteurs d'obligations de la Cité de Montréal de l'émission de conversion 1944, série A, portant intérêt au taux de 2 1/2 p.c. et échéant le 1er novembre 1946.

La cité de Montréal rachètera et remboursera le 1er mai 1946, en monnaie canadienne, les obligations de l'émission de conversion 1944, série A, au montant de \$5,827,500, portant intérêt au taux de 2 1/2 p.c., échéant le 1er novembre 1946, leur valeur nominale.

Les porteurs d'obligations ci-dessus décrites devront, le ou après le 1er mai 1946, les présenter pour paiement à leur choix au bureau principal de la Banque de Montréal, ou de la Banque Canadienne Nationale, ou de la Banque Royale du Canada, ou de la Banque Provinciale du Canada, dans l'une quelconque des cités de Montréal, Toronto, Halifax, Saint-Jean, N.B., Québec, Winnipeg ou Vancouver, Canada.

Les obligations par les présentes rappelées pour remboursement avant échéance deviendront dues et payables le 1er mai 1946, avec le même effet que si cette date était la date d'échéance spécifiée dans ces obligations, et le 1er mai 1946, l'intérêt sur ces obligations cessera et le coupon d'intérêt sur ces obligations échéant après le 1er mai 1946 sera nul.

Les registres d'enregistrement des obligations seront fermés définitivement le 1er mai 1946.

Cet avis officiel porte la date du 15 février 1946 et la signature de M. Lactance Roberge, directeur des finances de la cité de Montréal.

L'édition spéciale de la Gazette officielle publiant cet avis est datée du 1er mars 1946 et a été distribuée ce matin.

Deux ans de pénitencier

Henri Morin, 21 ans, sans adresse connue, coupable de tentative de vol dans une automobile, a été condamné ce matin, à deux ans de pénitencier par le juge Amédée Monet.

Laurent Rhéaume, Gordon Murray, Fernand Lafontaine, Jacques Harboure, Jean-Paul Guénette, ont été déclarés coupables par le même juge d'avoir recélé 43 habits d'une valeur de plusieurs centaines de dollars, volés dans un magasin de la rue Notre-Dame ouest. Sentence le 12 mars.

Lucien Daoust qui s'était avoué coupable du même forfait recevra sa sentence à la même date.

Doris Breton et Albert-R. Bolduc se sont avoués coupables ce matin, devant le juge Edouard Tellier, d'avoir gardé illégalement en leur possession 9 ballots de tissus volés, propriété du Pacifique Canadien. Ils ont également avoué leur culpabilité à l'accusation d'avoir gardé en leur possession des tissus qui avaient été illégalement importés au Canada. Sentence le 7 mars dans les deux cas.

Deux barrières fermées entre la France et l'Espagne

Un commentateur russe accuse le Vatican — L'attitude de Washington serait connue bientôt

Londres, 28 (C.P.). — Le gouvernement espagnol a annoncé aujourd'hui qu'il a fermé les deux principales barrières entre la France et l'Espagne, plus de 24 heures avant l'ordre de fermeture de la frontière française ne fût en vigueur.

Ces barrières sont situées à Port Bou, sur la côte est, et à Irun, sur la côte ouest. Toute circulation a été arrêtée, dont deux ou trois trains quotidiens qui traversaient la frontière.

Les sentiments anti-Franco gagnent l'Europe, durant ce temps, appuyant ainsi la demande française de rupture des relations diplomatiques avec l'Espagne et de la demande de faite aux nations unies d'agir contre le régime espagnol du généralissimo Francisco Franco.

Il y a eu des manifestations à Bruxelles et à Sofia au cours desquelles on a demandé aux gouvernements de Belgique et de Bulgarie d'agir contre Franco. L'émission radiophonique de la radio de Prague a été interrompue pour l'annonce de l'association du gouvernement tchécoslovaque "avec les nations qui mandent fermement la fin du cruel régime espagnol".

Le commentateur radiophonique russe Michel Mihailov, parlant à la radio de Moscou, a demandé la rupture de toutes les relations "sans condition" avec l'Espagne et il a déclaré que le Vatican empêche la solution du problème espagnol.

Mihailov a accusé le Pape d'avoir discuté avec ses cardinaux, lors du récent consistoire, des méthodes avec lesquelles l'Eglise catholique romaine pourrait maintenir le présent régime en Espagne.

A Copenhague, la police a rapporté que l'on a jeté une grenade dans les jardins de la légation espagnole après que des manifestants eurent paré devant l'édifice. Il y a eu des dommages à la propriété mais aucun blessé, a rapporté la police.

A Washington, le département d'Etat a dit que "quelques idées américaines" sur la situation espagnole ont été dépechées en Angleterre et en France, mais on n'a pas indiqué ce qui avait été proposé.

Les négociations ont échoué à New-York

La grève des téléphonistes sera déclarée le 7 mars — Rencontres entre policiers et piqueteurs aux usines de General Electric — 100e jour de grève à la General Motors

(Par la Canadian Press) — Voici la situation ouvrière telle qu'elle se présente à midi: Téléphonistes: L'aport de faire avorter une grève des 250,000 employés du téléphone, qui doit avoir lieu le 7 mars, diminue aujourd'hui alors que les négociations entre l'American Telephone and Telegraph Workers et la Federation of Long Line Telephone Workers ont échoué après 14 heures de conférence au cours de laquelle on n'a pas réussi à régler la question des heures de travail.

Electricité: La tension devient plus forte à la General Electric, à Philadelphie, alors que la police en est venue aux coups avec les piqueteurs: l'union projette de continuer son piquetage, défiant ainsi une injonction de cour.

Automobile: La grève de General Motors, qui dure depuis 100 jours, a coûté plus de \$750,000,000 à la direction des usines et aux ouvriers à date et l'on ne voit pas encore le moment où les 175,000 grévistes retourneront au travail.

Charbon — Les opérateurs en charbon nous attendent le premier pas de John L. Lewis, président de l'United Mine Workers, afin d'obtenir des salaires plus élevés pour 400,000 mineurs. On s'attend à ce que Lewis présente ses demandes vers le 12 mars à la suite de la réunion du comité de politique de l'Union.

Détroit, 28 (A.P.). — La grève de General Motors, l'une des plus longues et des plus coûteuses qu'il ait enregistrées l'histoire américaine, a atteint aujourd'hui sa centième journée. On estime que la corporation, ses usines étant fermées de par tout le pays, a perdu une somme d'environ \$500 millions en ne remplissant pas les commandes. Quant aux ouvriers, ils auraient perdu de \$113,000,000 à \$128,000,000. Quant à la division des marchandises de l'industrie automobile, elle a perdu environ \$100,000,000 en commissions sur des ventes. D'autres usines, indépendantes celles-ci, ont aussi perdu plusieurs millions car elles fabriquent des parties d'auto.

Une autre usine, la Packard Motor Car, dont les 8,000 employés sont sans travail, a perdu plusieurs millions car c'est la General Motors qui avait l'habitude de lui fournir les pièces de construction nécessaires pour ses voitures.

Aujourd'hui, une réunion aura lieu entre la corporation et le C.I.O., qui reconstruit le conciliateur fédéral spécial, M. James F. Dewey.

L'Union demande une augmentation de salaire de .195 l'heure et la compagnie refuse d'accorder plus de .185.

A Flint, Michigan, où 50,000 ouvriers de la production ont cessé leur travail représentant la plus grande concentration d'employés de General Motors pour une seule usine, 2,678 familles reçoivent les allocations de bien-être. Le montant remis est de \$38.06 par mois chaque famille.

Philadelphie, 28 (A.P.). — Dix chefs grévistes de l'Electrical Union (C.I.O.), sont accusés d'avoir ordonné aux ouvriers d'avoir défilé une injonction de la cour rendant hors-la-loi le piquetage aux usines General Electric.

Le juge Thomas Finletter, qui a émis l'injonction il y a une semaine, accuse les 10 hommes d'avoir violé la loi.

Cependant, les diplomates de Washington ont dit croire que la déclaration inclue: 1. Une dénonciation de Franco, déplorant l'existence de son régime; 2. Une déclaration à l'effet que les trois gouvernements reconnaîtront un régime intérimaire en Espagne si Franco était détrôné; 3. Une réitération à l'effet que les trois pays ne s'immisceront pas dans les affaires intérieures de l'Espagne et que tout changement devrait venir des Espagnols eux-mêmes.

Paris, 28 (Reuter). — Jose Giral, chef du gouvernement républicain espagnol en exil, a dit aujourd'hui que les républicains sont prêts à s'emparer du pouvoir en Espagne, immédiatement après la chute de Franco.

"Si le besoin s'en fait sentir

LES NOUVELLES UNIVERSITAIRES

(Par Pierre de Grandpré)

L'Université de Montréal confère un doctorat au Dr Walsh, de McGill — Les conférences publiques sur l'art, de M. André Fréchet, à l'Université de Montréal — Cambridge pendant la guerre

Le Dr Arthur Walsh

Le doyen de la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université McGill, le Dr Arthur Walsh, a reçu, au Cercle Universitaire, le titre de docteur honoris causa de l'Université de Montréal. C'est à la demande du Conseil de la Faculté de chirurgie dentaire que le nouveau docteur a été honoré pour son dévouement à la cause de l'enseignement dentaire au Canada et dans toute l'Amérique du Nord, comme l'a dit hier soir M. Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université de Montréal. C'est le recteur, Mgr Olivier Maurault, qui a remis le doctorat et prononcé l'allocution de circonstance.

Le banquet réunissait les dirigeants des deux grandes universités de la métropole des membres du corps enseignant des facultés dentaires de chaque institution et plusieurs membres de ce corps professoriel.

"Le Dr Walsh, a dit Mgr Maurault, est un gain du Québec sur l'Ontario. Né à Kingston, il vint très jeune habiter notre province. Diplômé de l'Institut Gault, à Valleyfield, il fut d'abord dentiste à l'Université McGill et obtint son doctorat en 1920. Depuis ce temps, il n'a pas cessé d'occuper quelque poste à la Faculté de chirurgie dentaire de la même université: tour à tour clinicien directeur de l'infirmerie dentaire, professeur de dentisterie opératoire, professeur de chirurgie dentaire, vice-doyen, puis, en 1940, doyen de plein exercice."

Il a rendu des services à la promotion dentaire du Canada comme président de la Canadian Dental Association et, à la profession en général, comme président de l'American Association of Dental Schools. Il a toujours étroitement collaboré avec la Faculté correspondante de l'Université de Montréal, se faisant de nombreux amis parmi les doyens, les professeurs et les diplômés de cette Faculté.

A l'issue du banquet, M. Cyril James, principal de l'Université McGill, a prononcé une courte allocution pour remercier l'Université de Montréal de l'honneur qu'elle faisait à son université en conférant ce doctorat.

"C'est un stigme, dit-il, de la bonne entente qui existe entre les universitaires de langue française et ceux de langue anglaise. Et le souvenir de tout cœur que les liens d'amitié entre les deux universités se raffermissent et ce pour le bien de nos deux groupes ethniques."

On remarquait parmi les invités d'honneur, outre ceux déjà mentionnés, le Dr Ernest Charbon, doyen de la Faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal; M. Louis Casabon, trésorier de l'université; les docteurs Eudore Dubau, J. Rucy, Gauthier, J. Charpentier, G. Ratté, G. Ellis, J. Blacklock, D. P. Mowry, président du collège des chirurgiens dentistes de la province, Don Gullett, P. Geoffrion, J. S. Dehan, J.-H. Renaud, W. McClelland, J.-P. Chartier.

M. Fréchet: "L'influence de l'Ouest"

La dernière conférence de M. André Fréchet, directeur honoraire de l'Ecole Boule de Paris, traitait de l'influence de l'Orient dans l'art et le mobilier. Jeudi prochain, à 8 h. 30 p.m., M. Fréchet, sous les auspices de la Faculté des lettres, parlera, à l'Université de Montréal (amphithéâtre H4), de Mme de Sévigné et son temps.

M. Fréchet a d'abord parlé, jeudi dernier, des célèbres mages d'Orient tels qu'ils apparaissent dans les fresques inoubliables de Benozzo Gozzoli. Puis, citant Max Eschamps: "Ils sont revenus, avec leurs robes, les marchands d'Asie qu'on n'attendait plus. M. Fréchet fait remarquer: "Pour imaginer combien étaient mystérieux ces pays d'Orient, et de quel prestige étaient entourés ceux qui les avaient parcourus, il faut se rappeler que, pendant des siècles, le monde antique a été limité à l'Égypte, à la Phénicie, à la Grèce."

"Les marchandes qui venaient des Indes, c'était le blé, le riz, le sucre, la cannelle, les épices, le poivre, la vanille, le café; c'était encore les gommes, les résines, le safran, le musc, les parfums. Paul Morand a écrit: "Sous le titre d'épices venaient les aromates, les narcotiques, les baumes, les poisons, les diurétiques, les désinfectants, tout ce que l'Europe ne produisait pas."

Mais c'est aussi d'Orient que proviendront des tissus merveilleux, des gazes légères, des tissus de soie, d'or et d'argent, des diamants, des perles, des gemmes précieuses. Ce fut un cataclysme lorsque les Arabes débarquèrent en Afrique du nord jusqu'au Maroc, puis en Espagne, coupèrent la route des Indes du sud, et les Croisés seront une lutte coûteuse dont le but non avoué était de reprendre la maîtrise de cette route sainte.

Cependant, il existait une autre route, celle de la Chine, la route du nord, à travers laquelle demain passeront vers le destin les Huns, les Mongols, les Turcs, les Tartares, les Chinois; c'était la route de la soie; elle avait un prolongement dans le sud, sur l'autre versant du plateau de Bamir... la route de l'Indus.

Pour comprendre la Renaissance, il faut se rappeler la fortune de Venise. Par ces flottes innombrables, elle conquiert la maîtrise de l'Adriatique, arrête les Huns, transporte les Croisés, écarte Byzance et Gènes de sa route. La richesse de Venise et de ses rivales: Gènes, Florence, qui dominent les Médicis, les banquiers de l'Europe, expliquent pour une part l'extraordinaire Renaissance italienne.

Mais cette extrême richesse devait susciter des marines et des cités rivales. Sans parler des Vikings, c'est aussi de cette époque que date la fortune de Lubeck, celle de Hambourg, celle des villes dites hanséatiques. D'autres ports connaissent à leur tour un développement rapide. C'est Anvers, Rotterdam, Bruges, Londres, Dunkerque, Dieppe, Rouen, Bordeaux. Deux inventions, l'astrolabe et la boussole, précipitent les découvertes maritimes, les quelles vont révolutionner les conditions de la vie humaine.

En 1612, il y eut à Paris, dans la Place Royale, un carrousel évoquant les joutes et costumes de l'Orient. On vit défiler vingt grands chars, des éléphants, des rhinocéros, des ours; il y avait de plus pittoresques cortèges d'esclaves (Tartares, Persans, Africains, etc.) habillés aux modes de leur pays et portant le carcan d'or au cou. Le carrousel de 1602, sous Louis XIV, qui dura trois jours, et qui fut suivi de ballets équestres, fut une véritable évocation théâtrale, cortège magnifique et symbolique des splendeurs du mystérieux Orient.

Ces fêtes devaient influencer les artistes, les peintres, les sculpteurs; aussi l'on n'est point surpris de trouver dans la décoration et le mobilier des figures peintes et sculptées qui rappellent l'homme sauvage, les nègres, les maures et les Chinois.

Le luxe de l'Orient, de Bizance, de Venise, pénétrait de plus en plus en Europe. C'était un sujet d'admiration et d'envie pour les seigneurs que ces menus objets de bois d'ébène que présentaient les marins et les marchands. On aimait, par contraste, les bois nouveaux, étranges, sombres, durs, aptes à une magnifique poli. Les seigneurs offraient aux dames des coffrets de bois d'aloès, de cyprès ou de camphrier, coffrets curieusement travaillés, marquetés, ferrés, d'argent ou d'or. C'était, disait-

on, des œuvres de Damas. Le goût se répandait des incrustations et de la marqueterie, le goût des coffres incrustés d'ivoire, des bois de couleurs, etc.

Les décors des tissus aussi bien que celui des meubles devait être renouvelé. Les tisseurs italiens, ceux des Flandres et ceux de Tours et de Lyon, vont successivement adopter et exploiter les thèmes floraux empruntés aux tissus d'Orient. Des fruits comme la grenade, des fleurs comme l'oeillet, les jacinthes, les tulipes, orneront les tapisseries, damas, brocarts et brocatelles.

Dans les œuvres des grands peintres flamands, si confidentielles, si puissamment pathétiques, figure toujours en bonne place un long et magnifique tapis d'Orient; aux murs, c'est un tableau: des caravelles voguent toutes leurs voiles déployées, chantant le triomphe des flottes hollandaises et tout le mystère de ces lointaines Indes orientales.

En France, en raison de l'activité de la célèbre compagnie française des Indes, les navires rapportaient régulièrement d'Extrême-Orient non seulement des épices, du thé, du café, mais aussi des soieries, des porcelaines, des laques, des meubles. Il fut bientôt à la mode d'avoir un salon décoré et meublé à la façon de la Chine. (M. Fréchet s'arrête ici à l'étude de la technique du laque).

Il existe au Musée du Louvre, des commodes, des cabinets, parfaitement composés, ornés de bronze, délicatement ciselés, qui comportent des panneaux entiers de laque, peints, dorés, — qui sont l'œuvre d'artistes chinois.

En admirant les œuvres de la Chine et du Japon, conclut M. Fréchet, nous sommes devenus des archéologues, nous admirons les beaux meubles, les porcelaines, les étoffes de la Chine ou du Japon, dans des collections où elles sont des œuvres-mortes, tandis qu'antérieurement, on les considérait comme des pièces d'ameublement qui prenaient place dans des ensembles et particulièrement efficacement à la décoration. Nous ne prenons plus la peine de puiser dans cet art les thèmes, les idées innombrables, qui ont enchanté nos aïeux.

Une université typiquement anglaise

Cambridge. (C.P.) — Les traditions universitaires, en dépit de circonstances défavorables, continuent d'être scrupuleusement respectées à la vieille université de Cambridge, où des étudiants sont de plus en plus nombreux. Le cérémonial, les rites traditionnels, la fonction de tuteur, qui ont survécu à tant de guerres, ont encore présidé au passage de milliers de jeunes gens des salles de cours aux champs de bataille, et à leur remplacement par d'autres, dont un grand nombre n'auraient jamais connu l'atmosphère universitaire, n'avaient été les exigences de leur entraînement militaire.

Les uniformes se font maintenant plus rares dans la cité universitaire et les jeunes gens qui avaient dû interrompre leurs études reviennent. Les uns boitent à la suite des blessures reçues, d'autres enfourchent leur bicyclette avec la même ardeur que de jeunes écoliers, mais sur tous s'étend l'ombre imposante et vénérable de plusieurs siècles de protocole universitaire.

En juin 1938, Cambridge comptait 5,332 étudiants et 506 professeurs. En juin, si l'on fait abstraction des corps-écoles d'officiers, qui donnaient un entraînement spécial, le nombre des enrégimentements masculins était descendu à 1,961. La plupart de ces étudiants suivaient un cours scientifique. L'enrégimentement de l'élément féminin est demeuré sensiblement le même, puisqu'il s'élevait à cette même date à 495.

Les conférences de M. Robert Lecour-Gayet

Dans la série de douze conférences qu'il vient de commencer à la Faculté des sciences sociales et qu'il donnera les mardis et les jeudis de chaque semaine à 7 h. 45, jusqu'au 4 avril, M. Robert Lecour-Gayet étudiera comment la structure sociale de la France a évolué à travers les âges, comment elle a résisté aux secousses provoquées par les "crises" — comme elle s'est pliée aux nécessités changeantes de la vie — de la "l'idée d'adaptation". Que signifient ces mots: "structure sociale"? S'agit-il de tracer un tableau d'ensemble de la société et des mœurs? Douze conférences ne suffiraient pas à épuiser un programme si ambitieux. L'objectif du conférencier est différent. Une société peut être comparée à un édifice. Comme lui, elle repose sur des fondations, s'appuie sur une charpente, utilise des matériaux divers; comme lui, elle est plus ou

moins solide et plus ou moins équilibrée. Suivant quels principes la société française a-t-elle vécu? Comment s'est établi entre les classes sociales cet équilibre qui est la condition de la durée? Quelle influence l'organisation de l'Etat a-t-elle exercée sur l'évolution de la société? Telles sont, parmi beaucoup d'autres, quelques-unes des questions qui serviront de thèmes aux conférences de M. Robert Lecour-Gayet.

Ces conférences ont lieu à l'Université de Montréal, amphithéâtre H-4. Service d'autobus de la rue Bellingham à la cour d'honneur de l'Université.

Les fêtes de l'A.S.E.U.M.

Pour commémorer son premier quart de siècle, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal a formé le projet de grandes fêtes.

A cette occasion, M. Charles-A. Lussier, le président de l'Association, a accordé l'entrevue que nous reproduisons ici:

"Elle fut fondée en 1921, nous dit M. Lussier, par MM. H. Bourdon, Pierre Boucher et M. Dubé. Les débuts furent des plus difficiles. Les étudiants des diverses facultés, déjà organisés en associations distinctes, résistèrent à la fondation d'un organisme central. Néanmoins, les fondateurs ne se laissèrent pas décourager et allèrent de l'avant."

"Le premier local de l'A.G.E.U.M. se trouvait dans l'édifice qui abrite actuellement le C.E.O.C. de l'université. On ouvrit un restaurant, établit un embryon de bibliothèque et jeta les bases de l'Association athlétique. La nouvelle association progressait lentement, mais elle progressait tout de même. Grâce au dévouement d'étudiants et du premier aumônier, M. l'abbé Lucien Pineault, aujourd'hui curé de la paroisse du Très-Saint-Nom de Jésus de Maisonneuve."

En 1926, l'A.G.E.U.M. émigra rue de Montigny, à la place de l'Ecole d'agriculture qui allait s'installer à Oka. L'Association avait pris de l'ampleur; outre la salle à manger, on ouvrit des salons et peu à peu les salles de jeu à l'intention des étudiants. C'est après l'installation à la rue de Montigny que l'A.G.E.U.M. prit son véritable essor.

"Peu à peu les facultés s'affiliaient. Aujourd'hui toutes le sont. En 1933, l'abbé Georges Deniger, aujourd'hui le chanoine Deniger, vice-recteur de l'Université, remplaça l'abbé Pineault, et l'an dernier, l'abbé Robert Llewellyn succédait à M. Deniger."

Constitution

M. Lussier nous explique alors le fonctionnement de l'Association dont le Conseil est formé d'un délégué de chacune des facultés et des constitutives. Ces constitutives sont actuellement: Le Quartier latin, journal des étudiants, qui a vu le jour en même temps que l'Association et qu'on n'a pas besoin de présenter. Son délégué à l'A.G.E.U.M. est M. Jacques Hébert. Il y a ensuite l'Association athlétique, dont le délégué est M. Claude Faribault; l'Association artistique, qui s'occupe de concerts universitaires, des films, etc., représentée au Conseil par M. Paul Vaillancourt; les Services sociaux qui constituent une initiative des plus intéressantes et qui méritent qu'on s'y arrête.

Ces services sociaux comprennent une Caisse populaire, spéciale aux étudiants et dont les professeurs peuvent néanmoins faire partie; une coopérative de volumes et autres objets dont ont besoin les étudiants; un service de placement, etc. Le représentant des Services sociaux au conseil est M. Guy Beaupré-Champagne.

Il y a enfin, organisé par l'A.G.E.U.M., un Service médical qui met à la disposition des étudiants, un médecin qu'ils peuvent aller voir n'importe quand et gratuitement, et qui leur fournit tous les soins, y compris la radiographie.

Conseil actuel

Le conseil actuel se compose de MM. Charles Lussier, président; Bernard Laramé, délégué des étudiants en médecine, vice-président; M. Gabriel Grenier (Droit), secrétaire, et M. Jean-Paul Valade (Polytechnique), trésorier, qui constituent l'exécutif. Il y a en outre, à titre de conseiller: MM. Yves Lorrain (Sciences), André Lussier (Philosophie), Norman Jolicoeur (H.E.C.), Antoine Raymond (Chirurgie dentaire), E. Kimpton (Pharmacie), Gérard Bessette (Lettre), d'Arville Fortier (Sciences sociales), Gilles Marchand (Architecture), Jean-Louis Blanchard (Optométrie), Jean-M. Ethier (Relations industrielles), Mlle Monique Chouanière (Comité féminin), M. Claude Ducharme (Publiciste), et M. Fernand Delhaes (administrateur).

Fêtes

Les fêtes commenceront vendredi soir par un gala de musique dans le vaste auditorium de l'Université.

— Hurrah pour Edgar Poe! s'écria l'assemblée, électrisée par les paroles de son président.

— J'en ai fini, reprit Barbicane, avec ces tentatives que j'appellerai purement littéraires, et parfaitement insuffisantes pour établir des relations sérieuses avec l'astre des nuits. Cependant, je dois ajouter que quelques esprits pratiques essayèrent de se mettre en communication sérieuse avec lui. Ainsi, il y a quelques années, un géomètre allemand proposa d'envoyer une commission de savants dans les steppes de la Sibérie. Là, sur de vastes plaines, on devait établir d'immenses figures géométriques, dessinées au moyen de réflecteurs lumineux, entre autres le carré de l'hypoténuse, vulgairement appelé le "Pont aux ânes" par les Français. "Tout être intelligent, disait le géomètre, doit comprendre la destination scientifique de cette figure. Les Sélérites (1), s'ils existent, répondront par une figure semblable, et la communication une fois établie, il sera facile de créer un alphabet

— Rire d'un Américain! s'écria J.-T. Maston, mais voilà un casus belli!"

— Rassurez-vous, mon digne ami. Les Français, avant d'en rire, avaient été parfaitement dupes de notre compatriote. Pour terminer ce rapide historique, j'ajouterai qu'un certain Hans Paal, de Rotterdam, s'élançant dans un ballon rempli d'un gaz tiré de l'azote, et trente-sept fois plus léger que l'hydrogène, atteignit la Lune après dix-neuf jours de traversée. Ce voyage, comme les tentatives précédentes, était simplement imaginaire, mais ce fut l'œuvre d'un écrivain populaire en Amérique, d'un génie étrange et contemplatif. J'ai nommé Poe!

(2) Cette brochure fut publiée en France par le républicain Laviron, qui fut tué au siège de Rome en 1849.

(1) Habitants de la Lune.

(2) Environ 11,000 mètres.

LE RETOUR DU ROI LEOPOLD



Les Démocrates chrétiens pro-royalistes ont obtenu le plus fort montant de sièges, aux dernières élections en Belgique. Ce parti favorise le retour du roi Léopold, à droite, et de sa femme, la princesse de Rethy, à gauche.

avec Marcel Hubert, violoncelliste. Samedi, aura lieu le gala du ski. Samedi après-midi, représentation spéciale pour les collèges, de Phéde, l'immortel chef-d'œuvre de Racine, avec Ludmilla Pitoëff, et samedi soir, représentation pour le public. Dimanche matin, messe universitaire célébrée dans le grand hall d'honneur de l'Université par S. E. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal et chancelier de l'université; le sermon sera prononcé par Mgr Maurault, recteur. Lundi soir, représentation de gala de Phéde, pour les étudiants et les professeurs. Mardi, le gala du patin au Forum.

M. Lussier

— Dites-nous donc quelques mots sur l'avenir de l'A. G. E. U. M. — J'ai l'impression que l'A. G. E. U. M. a devant elle un avenir plein de promesses. Je suis particulièrement heureux de la tournure que semble devoir prendre les fêtes. Elles auront un caractère tout à fait français en même temps qu'étudiant. On baignera dans une véritable atmosphère française. Dans Phéde, madame Pitoëff sera secondée par Mlle Jacqueline Deslaurier, dans le rôle d'Aricie, et Marie Lambert dans le rôle d'Onéon. Le rôle d'Hippolyte sera tenu par M. Jean-Louis Roux, et M. Jean Gascon interprétera celui de Thésée.

Bonne chance aux étudiants! Les saisons de chasse et de pêche

Québec, 28. — Le département de la Chasse et de la Pêche communique:

Le département de la Chasse et de la Pêche a pour mission expresse de protéger le gibier et le poisson de la province de Québec, et d'en favoriser la reproduction, afin de les conserver pour les générations futures.

Des saisons de chasse et de pêche ont donc été prudemment déterminées, des règlements et des lois ont été édictés, et des gardes-chasse sont chargés de les faire respecter. Il ne faut pas croire que le département et ses officiers existent pour le simple plaisir de restreindre les plaisirs de nos chasseurs et pêcheurs. Au contraire, ils se jouissent de leurs succès et de leurs exploits, mais veulent qu'ils soient raisonnables.

Pour public averti

SILBERMANN

suivi de LE RETOUR DE SILBERMANN

par Jacques de LACRETTE, de l'Académie Française.

Deux romans en un seul, traitant de l'antisémitisme. Volume de 232 pages. Au comptoir: \$1.50. Par la poste: \$1.60. SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

et ne dilapident pas par négligence, par manie ou par malice nos ressources cynégétiques et halieutiques.

Les gardes-chasse n'ont pas toujours la vie facile. Ils rencontrent parfois des gens peu scrupuleux qui n'hésitent pas à leur faire un mauvais parti, et qui vont même jusqu'à les menacer de leurs armes. Dans des cas semblables, le département de la Chasse et de la Pêche se montre d'une grande sévérité et cela se conçoit.

Ainsi, le soir du 24 novembre dernier, un chasseur de St-Narcisse, comté de Rimouski, fut appréhendé par deux officiers du département; il avait en sa possession ce qui semblait être un jeune chevreuil de moins d'un an qui avait apparemment été tué à la faveur de la nuit. Les gardes-chasse Ovide Bolduc, de Québec, et Jos. Fortin, de Price, avaient le devoir de perquisitionner. Le chasseur chargea sa carabine Winchester sous les yeux des officiers, et les menaça de tirer sur eux s'ils approchaient davantage de sa voiture. Il poursuivit son chemin, suivi par les gardes-chasse, toujours en brandissant sa carabine, et en utilisant un vocabulaire copieusement arrosé de jurons. Une fois rendu chez lui, les officiers, auxquels venait de se joindre un de leurs compagnons, Arthur Lagacé, de Saint-Narcisse, le sommèrent de leur remettre le chevreuil, mais il refusa, en menaçant toujours les gardes-chasse.

Le citoyen de St-Narcisse a comparu récemment devant le juge Amédée Caron, à Rimouski. Après avoir entendu la déposition des gardes-chasse et le plaidoyer de Me Gérard Simard, de Rimouski, qui occupait pour la Couronne, il donna une verte semonce au chasseur et le condamna sur le champ à \$100 d'amende et \$77.50 pour les frais, et à défaut de paiement à un mois de prison. De plus, le chasseur a été requis de fournir un cautionnement de \$1,000 sur propriété, ou de \$500 en argent, d'avoir à garder la paix, et à défaut de fournir tel cautionnement, à douze mois additionnels à la prison de Rimouski.

De retour au foyer... et au Picobac!

"OUI, MONSIEUR! Après cinq longues années, c'est le retour au foyer et au Picobac... Aucune hésitation pour moi... car il est meilleur aujourd'hui que jamais."

Avez-vous essayé le Picobac? L'avez-vous essayé dernièrement? Achetez aujourd'hui un sac de Picobac. Vous trouverez que ce nom est synonyme de "Tabac Doux, Frais, Agréable".

Picobac

Le choix des tabacs

Feuilleton du "Devoir"

DE LA TERRE À LA LUNE

par Jules VERNE

(Suite)

— On a beaucoup étudié la Lune, reprit Barbicane; sa masse, sa densité, son poids, son volume, sa constitution, ses mouvements, sa distance, son rôle dans le monde solaire, sont parfaitement déterminés; on a dressé des cartes géographiques (1) avec une perfection qui égale, si même elle ne la surpasse pas, celle des cartes terrestres; la photographie a donné de notre satellite des épreuves d'une incomparable beauté (2). En un

(1) De Sélène, qui signifie Lune.

(2) Voir les magnifiques clichés de la Lune obtenus par M. Warren de la Rue.

mot, on sait de la Lune tout ce que les sciences mathématiques, l'astronomie, la géologie, l'optique peuvent en apprendre; mais jusqu'ici il n'a jamais été établi de communication directe avec elle."

Un violent mouvement d'intérêt et de surprise accueillit ces paroles.

"Permettez-moi, reprit-il, de vous rappeler en quelques mots comment certains esprits ardents, embarqués pour des voyages imaginaires, prétendent avoir pénétré les secrets de notre satellite. Au dix-septième siècle, un certain David Fabricius se vanta d'avoir vu de ses yeux des habitants de la Lune. En 1649 un

Français, Jean Baudouin, publia le Voyage fait au monde de la Lune par Dominique Gonzales, aventurier espagnol. A la même époque, Cyrano de Bergerac fit paraître cette expédition qui eut tant de succès en France. Plus tard, un autre Français, — ces gens-là s'occupent beaucoup de la Lune, — le nommé Fontenelle, écrivit la Pluralité des Mondes... Vers 1835, un opuscule traduit du New York American raconta que sir John Herschel, envoyé au cap de Bonne-Espérance pour y faire des études astronomiques, avait, au moyen d'un télescope perfectionné par un éclairage intérieur, ramené la Lune à une distance de quatre-vingts yards (1). Alors il aurait aperçu distinctement des cavernes dans lesquelles vivaient des hippopotames, de vertes montagnes frangées de dentelles d'or, des moutons aux cornes d'ivoire, des chevreuils blancs, des habitants avec des ailes membraneuses comme celles de la chauve-souris.

(1) Le yard vaut un peu moins que le mètre, soit 0,91 cent.

Cette brochure, œuvre d'un Américain nommé Locke (2), eut un très grand succès. Mais bientôt on reconnut que c'était une mystification scientifique, et les Français furent les premiers à en rire.

— Rire d'un Américain! s'écria J.-T. Maston, mais voilà un casus belli!"

— Rassurez-vous, mon digne ami. Les Français, avant d'en rire, avaient été parfaitement dupes de notre compatriote. Pour terminer ce rapide historique, j'ajouterai qu'un certain Hans Paal, de Rotterdam, s'élançant dans un ballon rempli d'un gaz tiré de l'azote, et trente-sept fois plus léger que l'hydrogène, atteignit la Lune après dix-neuf jours de traversée. Ce voyage, comme les tentatives précédentes, était simplement imaginaire, mais ce fut l'œuvre d'un écrivain populaire en Amérique, d'un génie étrange et contemplatif. J'ai nommé Poe!

(2) Cette brochure fut publiée en France par le républicain Laviron, qui fut tué au siège de Rome en 1849.

(1) Habitants de la Lune.

(2) Environ 11,000 mètres.

qui permettra de s'entretenir avec les habitants de la Lune". Ainsi parlait le géomètre allemand, mais son projet ne fut pas mis à exécution et, jusqu'ici, aucun lien direct n'a existé entre la Terre et son satellite. Mais il est réservé au génie pratique des Américains de se mettre en rapport avec le monde sidéral. Le moyen d'y parvenir est simple, facile, certain, infaillible, et il va faire l'objet de ma proposition."

Un brouhaha, une tempête d'exclamations accueillit ces paroles. Il n'était pas un seul des assistants qui ne fût dominé, entraîné, enlevé par les paroles de l'orateur.

"Ecoutez! écoutez! Silence donc!" s'écria-t-on de toutes parts. Lorsque l'agitation fut calmée, Barbicane reprit d'une voix plus grave son discours interrompu:

"Vous savez, dit-il, quels progrès la balistique a faits depuis quelques années et à quel degré de perfection les armes à feu s'en sont parvenues, si la guerre eût continué. Vous n'ignorez pas non plus que, d'une façon générale, la force de résistance des canons et la puis-

sance expansive de la poudre sont illimitées. Eh bien! partant de ce principe, je me suis demandé si, au moyen d'un appareil suffisant, établi dans des conditions de résistance déterminées, il ne serait pas possible d'envoyer un boulet dans la Lune."

A ces paroles, un "oh!" de stupéfaction s'échappa de mille poitrins haletants; puis il se fit un moment de silence, semblable à ce calme profond qui précède les coups de tonnerre. Et, en effet, le tonnerre éclata; mais un tonnerre d'applaudissements, de cris, de clameurs, qui fit trembler la salle des séances. Le président voulait parler; il ne le pouvait pas. Ce ne fut qu'au bout de dix minutes qu'il parvint à se faire entendre.

"Laissez-moi achever, reprit-il froidement. J'ai pris la question sous toutes ses faces, je l'ai abordée résolument, et de mes calculs indiscutables il résulte que tout projectile doué d'une vitesse initiale de douze mille yards (1) par seconde, et dirigé vers la Lune, arrivera nécessairement jusqu'à elle. J'ai donc l'honneur de vous proposer de tenter cette petite expérience!"

(A suivre)

(1) Environ 11,000 mètres.



Rédactrice : Germaine BERNIER

L'art d'aider ses semblables

Une oeuvre sans pareille: le Bureau d'Assistance sociale aux Familles — 10,500 visites à domicile — 8,000 entrevues au Bureau — 22,380 personnes aidées d'une façon ou d'une autre

Causerie de Mme Jeanne Barabé-Langlois

Voici le texte d'une causerie prononcée lundi soir au poste CBF par Mme Jeanne Barabé-Langlois, directrice du Bureau d'assistance sociale aux familles, une des trente-huit oeuvres de la Fédération:

Chère madame, C'est une maman gâtée par vous, qui vient vous dire merci. Merci aussi à vos chères compagnes pour tout le bien qu'elles font. Pourquoi êtes-vous si bonne pour nous?

Grâce à vous et à vos bonnes auxiliaires, qui savent faire accepter un futur petit ange avec tant de délicatesse et de bonté, vous voyez aujourd'hui une petite maman qui accepte généreusement, et avec confiance en la Providence, cette quatrième maternité.

Les petits étaient si heureux quand ils ont vu arriver le Père Noël avec son bon dinier! Si vous aviez vu le bonheur de mon mari. Et moi, en égoïste, j'ai eu plus de bonheur que les cinq ensemble.

Depuis un an que votre immense charité pour nous ne se lasse pas, et je sais qu'il n'y a pas que nous. Je fais prier mes petits à vos intentions et nous nous unissons à eux, mon mari et moi, pour demander à Jésus de vous conserver longtemps, oui, très longtemps, au milieu de ceux qui souffrent.

A l'avenir, je ferai ma grande part pour faire connaître les oeuvres de la Fédération, et tout le bien qu'elles font.

Cette lettre, adressée à la directrice du Bureau d'assistance sociale aux familles, à l'occasion du premier de l'an 1946, en dit plus long que bien des discours sur le grand apaisement et la véritable joie qu'apportent les assistances sociales dans les foyers. En effet, les gens qui se présentent au Bureau d'assistance sociale aux familles, sont toujours aux prises avec des difficultés absolument insurmontables, laissés à leurs propres moyens. Difficultés d'ordre matériel et dif-

ficultés d'ordre moral; mésestime entre époux, enfants incompris, mauvaise santé, découragement, inconduite, voilà seulement quelques-uns des problèmes qui se présentent tous les jours aux travailleurs sociaux.

Les services rendus par ces mêmes auxiliaires sont innombrables; assistance financière assurée, entente prise avec les créanciers, orientation professionnelle, emploi ou augmentation de salaire obtenus, rééducation des parents, amélioration des relations entre mari et femme, entre parents et enfants, traitement psychiatrique, soins médicaux assurés, mobilier complet, déménagement dans des locaux plus salubres, conseils légaux, intervention des Cours de justice, diètes spéciales et service de ménagères. Cette énumération vous donne une idée de ce que l'oeuvre principale de service social de la Fédération peut procurer aux familles nécessiteuses.

Mais tout ce travail ne se fait pas sans de nombreuses visites, des entrevues au bureau, des appels téléphoniques, de la correspondance échangée.

C'est ainsi que les visites à domicile, au cours de l'année dernière, ont été de 10,500 et les entrevues au bureau, de 8,000. Les appels téléphoniques, à eux seuls, se sont montés à 25,225, et ceci pour 4,292 cas, soit 22,380 personnes.

Et ce travail n'est celui d'une seule oeuvre de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises. Quand on songe qu'il y en a trente-huit qui réclament cette semaine vos suffrages, vous comprendrez sans doute que l'objectif de 8850,000 est loin d'être élevé.

Pensez donc à tous ces pères et mères de familles, pensez à ces nombreux petits enfants qui vivent dans la misère et qui attendent de voir l'aumône qui leur redonnera courage et vie, les empêchant ainsi de se décourager et d'aller grossir encore la masse déjà trop grande des délinquants et des criminels.

Verser la pâte dans la poêle avec une grande cuiller ou un pot. Laisser un espace entre les crêpes. Quand la crêpe est gonflée et couverte de petites bulles, tourner vivement. Ne tourner qu'une fois. Servir immédiatement sur des assiettes réchauffées avec du sirop, du miel ou des confitures.

Les techniciennes en sciences ménagères de la Section des Consommateurs du ministère fédéral de l'Agriculture vous offrent des recettes de crêpes exceptionnelles. Elles feront les délices de la famille, par conséquent faites-en beaucoup.

CRÊPES AUX BANANES

1 1-4 tasse de farine ordinaire, ou 1 1-4 tasse plus 2 1-2 c. à table de farine à pâtisserie, 3-4 c. à thé de sel, 1 c. à table de sucre, 2 c. à thé de poudre à pâte, 1 tasse de lait, 2 jaunes d'oeufs, 3 c. à table de graisse fondue, 1 tasse de bananes hachées finement (2 bananes moyennes), ou des cerises, des pêches ou des poires en conserve, égouttées, 2 blancs d'oeufs battus.

Mélanger et tamiser les ingrédients secs. Mélanger le lait aux jaunes d'oeufs battus et ajouter aux ingrédients secs. Mélanger jusqu'à ce que la pâte soit lisse. Ajouter la graisse fondue, non chaude, et les bananes. Bien mélanger. Incorporer les blancs d'oeufs battus en neige fer-

me. Faire cuire dans une poêle chaude légèrement graissée. Servir avec une sauce claire au citron, ou saupoudrer de cassonade. Donner 2 douzaines de crêpes de 4 pouces.

CRÊPES AU FROMAGE COTTAGE 3 oeufs, 1 tasse de fromage cottage, 1-4 tasse de farine, 1-4 c. à thé de sel, 2 c. à table de graisse fondue. Batre les oeufs jusqu'à ce que légers. Ajouter le fromage cottage, la farine et le sel. Bien mélanger. Ajouter la graisse fondue. Faire cuire dans une poêle chaude légèrement graissée et servir pour dessert avec des confitures, de la gelée, du miel ou du sirop. Ces crêpes constituent un dessert substantiel pour accompagner un repas léger.

Fait une douzaine de crêpes de 5 pouces.

CRÊPES POUR LE LUNCH 1 1-4 tasse de farine ordinaire tamisée ou 1 1-4 tasse plus 2 1-2 c. à table de farine à pâtisserie tamisée, 4 c. à thé de poudre à pâte, 2 c. à table de sucre, 1 c. à thé de sel, 1 tasse de farine de blé d'Inde, 2 oeufs bien battus, 1 2-3 tasse de lait, 4 c. à table de graisse fondue. Tamiser ensemble farine, poudre à pâte, sucre et sel. Ajouter la farine de blé d'Inde et bien mélanger. Mélanger les oeufs au lait et ajouter

Voyage en Chine

Ce n'est pas celui, tout fantaisiste et léger de l'opérette, mais une croisière en images qu'un groupe de journalistes et quelques invités ont faite au moyen de quatre documentaires filmés présentés sous les auspices du Chinese Ministry of Information in Canada, mardi après-midi, au bureau de ce ministère à l'hôtel Windsor.

Ces bandes, photographiées au cours de la très longue guerre que vient de supporter la Chine, montrent le réveil extraordinaire, incroyable, de ce peuple, aux méthodes modernes de travail, surtout en industrie de guerre.

C'est à espérer que le même changement va s'opérer dans le mode de travail agricole et domestique, en temps de paix.

Parce que dans ces deux derniers domaines, ça tout l'air que les méthodes en cours au temps de Confucius ont été gardées avec fidélité jusqu'à notre siècle de mécanique par excellence.

D'après ce que l'on voit à l'écran, jusqu'à l'époque de la guerre, on ignorait en Chine la plupart des instruments aratoires, le tracteur y était inconnu tout comme les faucheuses et les lieuses mécaniques.

Il faut voir les paysans tout faire de leurs bras. Ce sont les mains de la mère, des enfants, des voisins qui aident au cultivateur à venir à bout de sa tâche, souligne le commentateur.

Que ce travail soit lent, c'est inévitable, et quand on pense qu'il y a dans ce pays quelques 450,000,000 d'habitants à nourrir, on comprend tout de suite que ça ne peut pas être l'abondance alimentaire pour chacun.

Quant aux travaux de construction, quels qu'ils soient, c'était encore le travail manuel qui était le plus employé. Inutile de dire que les pelles et les grues mécaniques, les niveleuses à moteur, les foreuses électriques étaient inconnues.

Et l'on a vu des manoeuvres employés à des creusages importants transporter la terre dans deux petits paniers accrochés à l'antique palanche posée sur les épaules.

Quoi donc ou qui donc a pu tenir ainsi un peuple aussi nombreux et pas dépourvu de qualités et d'aptitudes intellectuelles, loin de toute évolution industrielle, économique et sociale? Les nombreuses invasions de barbares que le pays a eu à subir au cours des siècles? C'est bien possible. Toujours est-il que tout était stationnaire en Chine, même après l'instauration de la république par Sun Yat-Sen. On dit même que seul l'art a évolué avec les siècles en Chine, notamment la céramique qui était, il est vrai, encouragée par le patronage impérial.

Mais que de choses ont changé depuis que Tchiang Kai-shek a succédé à Sun Yat-Sen, mort avant d'avoir pu réaliser ses grands projets au bénéfice de son pays et de ses compatriotes. Et la guerre est venue qui a forcé la Chine à améliorer, coûte que coûte, ses méthodes de travail et l'équipement de ses ouvriers et de ses soldats. Il fallait faire vite et solide à la fois. Pour cette pauvre population chinoise, c'est à souhaiter que les progrès accomplis dans l'industrie de guerre se réalisent également dans l'agriculture, les transports, la construction et un peu aussi dans la vie domestique.

Du côté social, une évolution très marquée est également en train de s'opérer sous l'impulsion intelligente et irrésistible de madame Tchiang Kai-shek.

Mais le travail à faire est immense. Comme l'a remarqué un commentateur à la réunion de mardi, il y a encore trois plaies à faire disparaître: la pauvreté, l'ignorance, la cupidité. Et il s'agit d'un pays de 450,000,000 d'habitants! Et si l'on réfléchit quelque peu sur les conditions politiques du pays, on s'aperçoit qu'il y a une quatrième plaie: celle du communisme croissant, qui domine dans "six provinces sur un territoire qui contient un quart de la population", comme la déclarait Mgr Yu-Pin récemment.

La Chine a pourtant bien mérité d'avoir enfin la paix et de travailler, comme elle l'entend, à son avancement et à son développement quand elle sera sortie de ses ruines. Puisque-telle y réussit, sans que personne se mêle de lui rendre la tâche plus ardue.

Germaine BERNIER

Le message de Fatima

Quand un protestant vous attaque à propos de religion

Vous pouvez lui faire une réponse directe. Soyez sûr que cette réponse existe, qu'elle n'est pas une échappatoire ni une nouveauté, et vous la connaîtrez si vous connaissez suffisamment votre religion. L'Eglise catholique ne craint pas les objections; elle est capable d'y répondre, de répondre à toutes parce qu'elle possède la vérité et qu'elle est indéfectible dans la possession de la vérité.

Les protestants essaient toujours de lui opposer les Ecritures. Si un protestant vous parle de religion, il vous citera aussitôt la Bible en tâchant de se justifier lui-même et d'en tirer un argument contre l'Eglise catholique. Peine inutile! L'Ecriture sainte, qui est l'oeuvre de Dieu, ne peut contredire la véritable Eglise qui est, elle aussi, l'oeuvre de Dieu. Mais n'espérez pas avoir facilement le dernier mot, si vous suivez votre interlocuteur protestant sur le terrain de l'exégèse. Essayez-vous la science d'un saint Jérôme ou d'un Lagrange, et essayez-vous mis votre adversaire en flagrante contradiction avec lui-même dix ou vingt fois. Vous le réduirez beaucoup plus vite au silence, si vous lui distiez, comme le Père Bousquet, dans son petit ouvrage sur Fatima: "Si les protestants sont dans la vérité, si, comme ils le prétendent, leur religion est l'authentique christianisme apporté par Jésus-Christ sur la terre, pourquoi Dieu ne fait-il pas chez eux des miracles comme il en fait chez nous? C'est un fait que, de toutes les Eglises qui se déclarent aujourd'hui chrétiennes, l'Eglise catholique seule offre le signe de miracles multiples et authentiques. Aux protestants comme aux athées, aux hérétiques comme aux païens, Lourdes et Fatima sont des signes irrécusables."

Retraites fermées

Les retraites fermées au Couvent de Marie-Réparatrice, 1021 boulevard Mont-Royal, auront lieu aux dates suivantes: du 1er au 4 mars, du 8 au 11 et du 14 au 17 mars, pour jeunes filles. Du 26 au 29 mars, et du 9 au 12 avril, pour dames. Du 1er au 4 avril, pour jeunes dames. Du 5 au 8 avril, retraite de préparation au mariage. On est prié de s'inscrire d'avance.

assaisonnez vos plats de viande avec cette sauce épicée



pour poisson, volaille, viandes et repas économiques

aux ingrédients secs en brassant jusqu'à ce que la pâte soit lisse. Ajouter la graisse fondue non chaude, et mélanger. Faire cuire dans une poêle chaude légèrement graissée et servir immédiatement avec des légumes cuits et une sauce piquante au fromage.

Fait deux douzaines de crêpes de 4 pouces.

Contre la politique

Pythagore disait: "Ne cherche pas le sage à la cour des rois, ni dans les assemblées politiques; le sage est chez lui. Entre dans sa maison, qu'il y soit ou non, tu en sortiras meilleur". Le sage de notre époque, i.e., celui qui est en quête de la qualité dans ses achats, dit à ses concitoyens: "Vous qui voulez la qualité dans tout ce que vous désirez, allez directement chez J.F. Reid, le marchand de fourrure bien connu de la rue Amherst (No 1473). Entrer y voir le grand assortiment de manteaux de chat sauvage, de seal Hudson ou de mouton de Perse, c'est sortir de la satisfaction et posséder de l'objet tant envié."

MARS

CALENDRIER
DES COUPONS DE RATIONNEMENT
DU CONSOMMATEUR

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEUDI	VEN.	SAM.
					1	2
3	4	5	6	7 COUPON DE SUCRE 52 COUPON DE BEURRE R3 COUPON DE VIANDE 27 Valables	8	9
10	11	12	13	14 COUPON DE VIANDE 28 Valable	15	16
17	18	19	20	21 COUPONS DE SUCRE 53, 54 COUPON DE BEURRE R4 COUPON DE VIANDE 29 Valables	22	23
24	25	26	27	28 COUPON DE VIANDE 30 Valable	29	30
31						

"LOUIS NE RÉSISTE JAMAIS!"

"Quand on m'offre du thé," dit Louis, "j'ai toujours le privilège de refuser... mais comme tout le monde, je ne refuse jamais si c'est du Lipton, au goût vivace!"

Il n'est pas le seul! Dans toutes les régions du pays, les vrais connaisseurs se prennent d'enthousiasme pour la saveur vivace du thé Lipton, un thé frais, d'un goût animé, qui a du corps, qui n'est jamais fade ou insipide. Si vous voulez partager leur enthousiasme, commandez tout de suite le thé Lipton, au goût vivace et animé.

Conseils culinaires et recettes

Crêpes et délices

Les crêpes font partie de la même classe d'aliments que les biscuits chauds. Personne sait au juste qu'il y a des crêpes, la ménagère pressée ou les biscuits à la poudre à pâte. En observant quelques règles élémentaires, la ménagère inexpérimentée est assurée du succès.

Une crêpe parfaite est ronde, gonflée uniformément et dorée sur les deux côtés. Elle doit être tendre, légère et humide sans être pâteuse. La pâte doit être lisse. Pour obtenir de meilleurs résultats, on conseille de mélanger et non de battre jusqu'à ce que les ingrédients soient bien incorporés.

Toutefois, le vrai secret dépend de la cuisson. Utiliser une poêle épaisse ordinaire ou une poêle spéciale sans bords. Faire chauffer la poêle lentement et vérifier la température en y versant un peu d'eau avec une cuiller. Si l'eau forme des bulles qui dansent sans s'évaporer immédiatement la poêle est à point.

RHUMES
de votre enfant.
Pas de "drogues".
Frottez avec du
VICKS VAPORUB

VOTRE NEZ EST-IL ROUGE?

Adoucissez vos narines rouges et enflammées — empêchez les éternuements et le renflement avec Mentholum. Pots et tubes 30c. V-30

MENTHOLATUM reconforte tous les jours

PLUS DE 100 MILLIONS DE BOUTEILLES VENDUES — TRÈS EFFICACE POUR LES DOULEURS FÉMININES MENSUELLES et la sensation de nervosité, de fatigue, d'irritabilité qui les accompagne

Vos périodes mensuelles vous font-elles souffrir de migraine, mal de dos? Vous rendent-elles nerveuse, agitée, irritable, à bout de nerfs? Essayez alors le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pour soulager de tels symptômes. Le Composé de Pinkham FAIT PLUS que soulager ces douleurs; il aide à diminuer la sensation de fatigue, de faiblesse qui les accompagne. Le Composé de Pinkham est si efficace parce qu'il a un effet calmant sur l'un des principaux organes féminins. Le Composé Pinkham ASSISTE LA NATURE. Des milliers et des milliers de femmes en ont bénéficié. Nous vous engageons à essayer sérieusement le Composé de Pinkham.

COMPOSÉ VÉGÉTAL LYDIA E. PINKHAM'S

Les Hémorroïdes sont très douloureuses. Soignez-les avec PAZO

Si de simples hémorroïdes vous font souffrir le martyr, n'attendez pas. Demandez aujourd'hui de l'onguent PAZO à votre pharmacien. Des millions de gens ont été vite soulagés par la triple action du PAZO. (1) calme la douleur et la démangeaison (2) lubrifie les parties sèches et dures — aide à prévenir les fissures douloureuses (3) tend à diminuer le gonflement et à enlever le saignement. S'applique facilement avec la canule perforée spéciale. Les médecins connaissent le PAZO depuis 30 ans. 4-428

PAZO SOULAGE RAPIDEMENT



Jeudi, 28 février 1946

Programmes spéciaux

CBF, 1 h. 45 p.m. Le quart d'heure de la disquette: Fritz Kreisler, violoniste.
CBF, 3 h. 30 p.m. Les chefs-d'œuvre de la musique: La Symphonie no 3 en do mineur avec orgue de Camille Saint-Saëns. Orchestre symphonique sous la direction de Pierre Coppola.
CBF, 4 h. 30 p.m. Radio-College. — De la Renaissance à la Résistance: François Coppee (1942-1908). Conférencier, M. Fulgence Charpentier.
CBF, 5 h. p.m. Radio-College. — Avez-vous lu? P. Florent. Débats sur le thème: "L'Andante de la Symphonie no 5 en ut mineur, de Beethoven, et les Variations symphoniques Istar, de Vincent d'Indy. Son but, en inscristant ces deux œuvres au programme, c'est d'illustrer la variation qui est une forme musicale très ancienne.

Sommaire des postes locaux

CBF-690 kilocycles
6.00 Yvan l'Interprète.
6.15 Radio-journal.
6.30 Sports.
6.45 Revue de l'actualité.
7.00 Au coin du feu.
7.15 Un homme de son temps.
7.30 Métropole.
7.45 Théâtre de chez nous.
8.00 Talents de chez nous.
8.30 Taxi-13.
9.00 Radio-Théâtre.
9.30 Radio-journal.
10.15 Ecole des parents.
10.45 Régal.
11.00 Jazz.
11.15 Onérite.
11.30 Nouvelles.
11.45 Histoire de la musique.
12.00 Fin des émissions.
CBM-940 kilocycles
6.00 A Radio-Canada.
6.15 Radio-journal.
6.30 Sports.
6.45 F.O.C.F.
6.55 Intermède.
7.00 Nouvelles.
7.15 Soliloque.
7.30 Rhythmes musicaux.
7.45 G. Clarke, causerie.
8.00 Théâtre en anglais.
8.30 Voix de Victor.
9.00 Music-Hall Kraft.
9.30 Geoffrey Waddington.
10.00 Revue de l'actualité.
10.15 Fantasia.
10.30 Théâtre en anglais.
10.45 Histoire de la musique.
11.00 Nouvelles.
11.15 Fin des émissions.
CKAC-730 kilocycles.
6.00 Jos. Harmonies.
6.15 Harmonies latines.
6.30 Art dentaire.

Vendredi, 1er mars 1946

Sommaire des postes locaux

CBF-690 kilocycles
7.20 Ouverture du poste.
7.30 Nouvelles et musique.
7.40 Radio-journal.
7.55 Élévation.
8.30 Mélodies.
9.00 Nouvelles.
9.30 Post pourri musical.
9.45 Les chansons que vous aimez.
9.55 Musique.
10.00 Sur nos ondes.
10.15 Courrier-confiance.
10.30 Vie de famille.
10.45 Sur demande spéciale.
11.00 Grande Soirée.
11.15 Météorite.
11.30 Joyeux troupes.
11.45 Jeunesse dorée.
12.15 Quelles nouvelles?
12.30 Nouvelles de B.C.
12.45 Réveil rural.
12.55 Signal-horloge.
1.00 Rue Principale.
1.15 Radio-journal.
1.30 Vers le soleil.
1.45 Les virtuoses.
1.55 Moulin de la chanson.
2.00 Intermède.
2.30 Lettre à la Canadienne.
2.45 Chansonnettes.
3.00 Muséum.
3.15 Châteaufort.
4.00 Le quart d'heure des malades.
4.15 Les des iv.
4.30 Radio-College.
4.45 Musique.
4.55 Radio de son.
5.00 Yvan l'Interprète.
5.15 Chronique sportive.
5.30 Revue de l'actualité.
5.45 Programme musical.
6.00 Un homme et son péché.
7.15 Métropole.
7.30 Soirée canadienne.
7.45 Fiancée du Commandant.
8.00 Orchestre symphonique de Toronto. Concert Pop.
8.15 G-7.
8.30 Hure de la valse.
8.45 Radio-journal.
9.00 Chronique littéraire.
9.15 Orgue.
9.30 Musique de l'Amérique du Sud.
11.15 Jazz.
11.30 Nouvelles.
11.45 Orchestre.
12.00 Nouvelles et fin des émissions.
CBM-940 kilocycles
7.20 Ouverture du poste.
7.30 Nouvelles et musique.
7.40 Radio-journal.
7.55 Prieurs.
8.00 Marches.
9.00 Nouvelles.
9.30 Honeymoon in New York.
9.45 Les classiques de la musique.
9.55 De la musique en travail.
10.00 Émission éducative.
10.15 Ethelwyn Hobbes.
10.30 Causerie sur l'alimentation.
10.45 Concert.
11.00 Orchestre NBC.
11.15 The soldier's wife.
11.30 Stories from life.
11.45 Météorite de la BBC.
12.00 The road of life.
12.15 La ferme et ses produits.
12.30 Signal-horloge.
12.45 Radio-journal.
1.15 The Happy Gang.
1.30 Claire Wallace.
1.45 Elg Sister.
2.00 Jazz.
2.30 Concert Pop.
2.45 Woman of America.
3.00 Ma Perkins.
3.15 Pepper Young.
3.30 Right to happiness.
3.45 Monstère.
4.15 Radio-journal.
4.30 Catherine Collin. Causerie.
4.45 Compositeurs modernes.
4.55 Régal.
5.00 Musique classique.
5.15 Intermède.
5.30 Famille Robinson.
5.45 Bourne.
6.00 CBF de son.
6.15 Radio-journal.
6.30 Sports.
6.45 La St-David.
6.55 Nouvelles de BBC.
7.00 Vieilles chansons.
7.15 Trio.
7.30 Les pianistes Marsons.
7.45 Causerie de George Elmbie.
8.00 Concert Pop.
8.15 Retour des militaires.
8.30 Hure de la valse.
8.45 Radio-journal.
9.00 Revue de l'actualité.
9.15 Intermède.

MIREILLE BALIN ET CHARLES VANEL AU ST-DENIS



L'artiste Mireille Balin et Charles Vanel dans une scène du film inédit "Haut-le-vent", qui prendra l'affiche samedi au Saint-Denis.

Les buts du club St-Laurent-Kiwanis

Déjeuner hebdomadaire servi en l'honneur des membres recrutés en 1945

Le déjeuner hebdomadaire du club St-Laurent Kiwanis était servi hier, en l'honneur des nouveaux membres recrutés en 1945. Le Dr Sylvio Lafortune a pris la parole. "Le club Kiwanis, a-t-il dit, a pour but de construire quelque chose de durable et de profitable aux classes de la société qui sont moins favorisées que nous. Les fondateurs de ces clubs ont choisi le nom de "kiwanis" en s'inspirant d'une locution indienne, "kee-wanee", qui signifie: nous construisons. En ce sens, notre club s'est créé une forte position financière qui lui permet de verser chaque année aux œuvres de charité de Montréal l'équivalent des intérêts d'un fonds de \$7 millions. Nous ferons encore beaucoup plus lorsque nous aurons augmenté substantiellement le nombre de nos membres."

Les paniers de Noël

Au nom du comité des "paniers de Noël", le kiwanien Wilfrid Vincent, qui le dirigeait en 1945, présente un rapport du travail de son groupe. Il révéla que 300 paniers de victuailles avaient, au cours des dernières fêtes, apporté un peu de joie à autant de familles pauvres. Les quelques 125 membres du club ont donné au comité des "paniers de Noël" une somme de \$1236.50 et une valeur de \$845.92 de marchandises, ce qui a permis de distribuer 100 paniers de plus que l'année précédente. Avant d'ajouter l'assemblée, le président du club, M. Bernard Gourette, a remis des cadeaux aux Kiwaniens J. Thé LeGault, J.-P. Gauthier, L. Favreau et L. Trudeau, respectivement directeur, trésorier, secrétaire et directeur de la dernière "campagne des pommes" du club. MM. Gauthier et Favreau conservent les mêmes postes pour la prochaine "campagne des pommes".

M. Norman Davis à l'Advertising Club

"Les moulins à farine canadiens reçoivent plus de restrictions que l'aide, de la part du gouvernement", déclarait hier midi M. H. Norman Davis, gérant général adjoint de The Ogilvie Flour Mills Ltd., devant les membres du Advertising & Sales Executives Club de Montréal, réunis en l'hôtel Mont-Royal pour leur déjeuner hebdomadaire. M. Davis faisait ainsi allusion à divers communiqués du gouvernement déclarant à plusieurs reprises que les moulins à farine du Canada ont reçu plusieurs millions de dollars, sans expliquer pourquoi. M. Davis a expliqué alors que ces "dons" constituaient en fait un remboursement aux moulins à farine de la différence entre le prix élevé auquel ils doivent acheter les blés et le prix plus bas auquel ils sont forcés de vendre leur produit. De plus, une période assez longue doit s'écouler entre la "facture" adressée à Ottawa et le remboursement des sommes déboursées par les moulins.

Promu au rang de contre-amiral

Ottawa, 28. — Le ministre de la Défense nationale a annoncé aujourd'hui la promotion de l'un des officiers de marine les plus connus au rang de contre-amiral, celle du commodore Taylor Grant, C.E.B., D.S.O., M.R.C.

Programmes spéciaux

CBF, 1 h. 45 p.m. Le quart d'heure de la disquette: Carl Weirich, organiste.
CBF, 3 h. 30 p.m. Les chefs-d'œuvre de la musique: Quatuor pour piano et cor des no 1 en do mineur de Gabriel Fauré, soliste, Robert Casadesu.
CBF, 4 h. 30 p.m. Radio-College. — Le poème symphonique: Richard Strauss et le poème symphonique. Commentaires de Jean Vallerand.
CBF, 10 h. 15 p.m. La Chronique littéraire du vendredi a été confiée à M. René Ristelhuber, professeur à l'Université de Montréal.
M. René Ristelhuber analysera "Frederick et le Limousin" de Jean Giraudoux, et une "Histoire de la littérature française" de Kieker Baedens.
CBF, 10 h. 30 p.m. Mlle Desrochers jouera aux grandes orgues de la basilique de Québec. Voici son programme: Toccata de J. S. Bach; Choral: Ardement l'aspire à une fin heureuse, J. S. Bach; Adagio, 3e sonate et do mineur de Guillemant; Sonate Pastorale opus 88, 3 mouvements: Pastorale, Intermezzo et Fugue, de Rheinberger.
CBF, 10 h. 30 p.m. Mlle Desrochers jouera aux grandes orgues de la basilique de Québec. Voici son programme: Toccata de J. S. Bach; Choral: Ardement l'aspire à une fin heureuse, J. S. Bach; Adagio, 3e sonate et do mineur de Guillemant; Sonate Pastorale opus 88, 3 mouvements: Pastorale, Intermezzo et Fugue, de Rheinberger.
CBF, 10 h. 30 p.m. Mlle Desrochers jouera aux grandes orgues de la basilique de Québec. Voici son programme: Toccata de J. S. Bach; Choral: Ardement l'aspire à une fin heureuse, J. S. Bach; Adagio, 3e sonate et do mineur de Guillemant; Sonate Pastorale opus 88, 3 mouvements: Pastorale, Intermezzo et Fugue, de Rheinberger.

Une action, une victoire

par le R. P. J.-A. MATHYS, O.S.B.
Extrait d'une lettre de Son Excellence Monseigneur Philippe Desrosières.
"Votre petit livre fera du bien, il fait mieux connaître et mieux vivre la messe de chaque jour. Les mouvements spirituels de jeunesse y goûteront d'exquises joies! Il est une enquête, un jugement et une action."

L'horaire des spectacles

ST-DENIS:
"L'Homme sans nom"
11 h. 45, 2 h. 40, 5 h. 35, 8 h. 33.
"Vie de chien"
1 h. 05, 4 h. 10, 7 h. 9 h. 35.
LOEWS:
"Wonder Man"
10 h. 05, 12 h. 25, 2 h. 35, 4 h. 55, 7 h. 25, 9 h. 55.
PALACE:
"Kiss and Tell"
11 h. 35, 2 h. 10, 4 h. 50, 7 h. 25, 10 h. 10.
CAPITOL:
"Johnny Angel"
10 h. 25, 12 h. 45, 3 h. 10, 5 h. 30, 7 h. 50, 10 h. 15.
PRINCESS:
"Pinocchio"
11 h. 15, 1 h. 35, 4 h. 40, 7 h. 20, 10 h. 05.
"Danny Boy"
10 h. 05, 12 h. 30, 3 h. 30, 6 h. 10, 8 h. 55.
IMPERIAL:
"The Daltons Ride Again"
12 h. 20, 2 h. 50, 5 h. 20, 7 h. 50, 10 h. 20.
"Pursuit to Algiers"
11 h. 10, 1 h. 40, 4 h. 10, 6 h. 45, 9 h. 45.
ORPHEUM:
"The Chanson du Passé"
10 h. 35, 1 h. 35, 4 h. 15, 6 h. 50, 9 h. 55.

La gazette artistique

Cinéma

SAINT-DENIS: Vie de chien, avec Fernandel. Aussi L'homme sans nom, avec Jean Gailard. Alerte, etc. (Du 23 février au 1er mars inclusivement).
LOEWS: Wonder Man, avec Danny Kaye et Virginia Mayo. (Du 22 au 28 inclusivement).
CAPITOL: "Johnny Angel" avec George Raft, Claire Trevor et Signe Hasso. (Du 22 au 28 fév. incl.).
PALACE: "Kiss and Tell" avec Shirley Temple et Jerome Courtland. (Du 22 au 28 fév. incl.).
PRINCESS: "Pinocchio", film de Walt Disney. (Du 22 au 28 février inclusivement).
IMPERIAL: "The Daltons Ride Again" avec Alan Curtis et Keut Taylor. (Du 22 au 28 fév. incl.).
ORPHEUM: "La Chanson du Passé" avec Irene Dunn et Gary Grant. (Du 22 au 28 fév. incl.).

Exposition

COLLEGE ST-LAURENT: Exposition de sculpture et d'orfèvrerie religieuses (du 2 au 12 mars inclusivement).

Musique

HIS MAJESTY'S: Récital d'Ezio Pinza, le 13 mars.
PLATEAU: Récital de Mlle Pierrette Alarie, soprano du Metropolitan, le 14 mars.
MONUMENT NATIONAL: Les Variétés Lyriques présentent La Comtesse Maritza de Emmerich Kalman le 28 février, et les 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10 et 12 mars.

HIS MAJESTY'S: L'Orchestre des Concerts Symphoniques présente un gala d'opéra avec Jarmila Novotna, Raoul Jobin, Hertha Glaz et Martal Singher, le 4 mars.

Théâtre

UNIVERSITE DE MONTREAL: Phédre, de Jean Racine, avec Ludmilla Pitoeff. Le 2 mars.
GESU: Les Compagnons dans Le bal des voleurs de Jean Anouilh, (Les 7-8-9-14-15-16 mars).

Charles Trenet au Saint-Denis

La direction du Saint-Denis annonce que samedi prochain elle fera l'affiche de la plus récente œuvre de Charles Trenet.

Il s'agit de Frederica, une comédie musicale remplie de situations drôles, puisque Trenet est poursuivi par trois femmes qui disent s'appeler Frederica et qui veulent l'épouser. Le plus amusant est qu'elles en seront quittes pour leurs démarches, mais celles-ci auront fourni au film des scènes tantôt cocasses, tantôt dramatiques et tantôt émouvantes. Les trois chansons du film sont interprétées par Trenet. L'une d'elles, Frederica, donne son titre au film. La distribution comprend le comique Rellys, Suzet Mais, une nouvelle artiste, Jacqueline Gautier et la célèbre Elvire Popesco.

Pièce canadienne à l'Arcade

Le théâtre Arcadé présentera demain soir "Mademoiselle Suzanne", de Paul Réme. L'auteur a imaginé de jouer le premier acte sans un seul décor. Nous sommes sur un plateau vide et nous assistons, devant le drame même de "Mademoiselle Suzanne", aux petites rivalités d'artistes, aux petits drames de leur vie privée.

A la scène, au concert et à l'écran

Avant-première

Une production d'une admirable ferveur: "St-François d'Assise"

Tourné au Mexique, ce film passera à l'écran du His-Majesty's à partir de mardi prochain

Il semble que le cinéma réussisse mieux que le théâtre à aborder les thèmes les plus élevés. Ainsi, c'est un fait que le théâtre religieux, qui est abondant, est relativement peu fertile en chefs-d'œuvre. Tandis que le cinéma qui choisit des thèmes nobles réussit souvent du même coup des œuvres qu'il faut dans cet art ranger parmi les plus belles. L'Appel du silence, Brazza, Notre-Dame de la Mouise, L'homme du Niger, l'Accuse, Pasteur, Golgotha, Maria Chapdelaine développent de beaux sentiments; ils ne laissent pas, pour autant, d'être des productions qui font honneur à l'art cinématographique français. De même La vie de Thomas Edison, Abe Lincoln in Illinois, Goodbye Mr. Chips, Boys Town, The Keys of the Kingdom, Going my way, The Song of Bernadette sont plus que des œuvres éducatives; ce sont des œuvres d'art, et cela parce que la beauté morale s'y unit au charme esthétique, sans que la première nuise au second.

La vertu, dit-on, n'offre pas de sujets dramatiques. Le théâtre n'existe que s'il met en conflit des caractères diversément originaux, aux réactions non prévisibles, c'est-à-dire non modelées sur un idéal fixe de grandeur morale.

De là le peu d'intérêt scénique, l'absence de prestige purement théâtral des saints, par exemple. Peut-être cela est-il assez vrai pour le théâtre. Mais le cinéma est un art bien différent. Il ne vit pas de conflits et de passes d'armes psychologiques. Recourant à l'image, il lui toute la poésie éparsse de la vie et de la nature. C'est un art qui a davantage ses coulées franches, et cette tendance à s'amplifier, on peut l'espérer, à mesure que les cinéastes apprendront à mieux conjuguer les superpositions d'images, les plans mobiles, la musique, le relief et les couleurs. Le cinéma peut revêtir d'images impressionnantes de grands sujets, même si l'élément dramatique y fait défaut. Il jouit ainsi d'une des prérogatives du roman.

Sans doute parce que, en plus de s'attaquer à un sujet trop prévisible, il a à vaincre toutes les embûches d'un genre extrêmement périlleux et difficile, celui de la biographie dramatisée, le Saint-François d'Assise que l'on présentera au théâtre His Majesty's la semaine prochaine n'est pas à le considérer du point de vue artistique, un chef-d'œuvre. Ce n'est même pas, il faut le reconnaître, une grande œuvre cinématographique. Pourtant, il est certain que cette pellicule vaut d'être vue, et qu'on ne l'oubliera pas. Elle nous apporte du nouveau. Un tel film, sans embellissements, sans fioritures, fidèle au portrait traditionnel du grand pauvre d'Assise, fondateur de l'Ordre des Frères mineurs ou Franciscains, est — ou paraît être, du moins — éloquent dans un milieu de loi naïve et drue; il est destiné "au peuple fidèle". On ne saurait, par exemple, le comparer à The Song of Bernadette qui, la façon dont peuvent se rapprocher les tableaux des primitifs et les œuvres d'âges artistiques munis de moyens d'expression plus souples et plus variés.

Le film vaut par la grandeur du sujet et par la simplicité du traitement. A l'aide d'humbles moyens, il parvient à dégager une émotion spirituelle d'une qualité exquise, qui devrait toucher les moins délicats.

Grandeur du sujet. La vie de François d'Assise est une vivante leçon de détachement. Rien donc d'extraordinaire dans le fait que le film parvienne, en suivant pas à pas l'existence du héros, à dégager cette légende. Mais il faut plus. Il faut participer le spectateur à l'éclosion du sentiment religieux dans l'âme du saint.

La scène centrale est celle où le héros, parti avec les Croisés, se trouve un jour seul, livré à lui-même, à la vérité profonde de sa nature, à la pureté de son cœur, à un moment où il se repose au bord d'un ruisseau, dans ses habits de soldat.

Voici un jeune homme fêté, estimé, comblé par la fortune et la renommée, qui découvre le vide de ce qui fait le plus clair des préoccupations des hommes. En un moment de féconde réflexion, il entrevoit l'essentiel: tout se résout pour lui en une seule ligne harmonieuse. Et rien n'est plus émouvant que cette minute où un être humain se dépasse lui-même, ne redoute plus aucune humiliation, se tient disponible pour toutes les générosités. Transporté de ferveur et de l'amour des êtres qui l'entourent, il attribue le sens d'un appel divin aux froissements des feuilles, aux sifflements du vent, aux bruissements des eaux. Et c'est parce qu'une pensée qui vient du fond de l'être, sans aucune sollicitation extérieure, à toutes les chances d'être une pensée bonne, que des hommes comme ce François d'Assise, un héros que la réflexion a transformé en un saint, ne cessent, depuis des siècles, de conquérir l'admiration de ce qui demeure d'héroïque et de saint, à l'état attent, dans l'âme des plus grossiers et des plus misérables.

Simplicité des moyens. L'on aurait pu enguirlander ce film de tous les éléments de fantaisie poétique, de toutes les chances de grand art de la nature. On a préféré négliger les embellissements de la légende. A tel point que raconter fidèlement le film, ce serait faire la biographie du saint. Rien d'essentiel n'y manque: la naissance à Assise, en Ombrie, en 1182; le métier du père, riche marchand qui voyage en France, et qui pour cela donne à son fils le nom de François; les dispositions de ce fils de grande famille, déjà pourtant portée à la cha-

Lamento, de Duparc; Fleur jetée, de G. Fauré; C'est l'extase langoureuse, et L'ombre des arbres, de Debussy; Le Bachelier de la Salammanque, d'Albert Roussel.
Siete canciones populares españolas, a) Nana, b) Jota, de Manuel de Falla. The Lark, My song records et The heights of Tatra, de Dvorak.
Chants de folklore canadien: Sainte-Marguerite, arr. Alf. Laliberté; Dans Paris y'a l'une brune, arr. A. Fortier; Le long de la mer jolie, E. MacMillan; Ah! toi belle hirondelle, Oscar O'Brien; et Papillon, tu es volage, Oscar O'Brien.

Monument National
CE SOIR
La comtesse
MARITZA
d'Emmerich Kalman
Rideau: 8.25 — Plateau 9.15
Aussil les: 1-2-3-5-7-9-10-12 mars

ARCADE
Commençant vendredi en soirée
Création d'une pièce canadienne
MADEMOISELLE SUZANNE
de Paul Réme
BILLETS MAINTENANT EN VENTE

HIS MAJESTY'S
Commençant mardi, 5 mars
POUR 6 JOURS
"Saint-François d'Assise"
GRAND SPECTACLE
Aussil
"Les Aventures de Chico"
Représentation continue — 1 p.m. à 11 p.m. — Prix réguliers.

IRÈNE DUNNE
CARY GRANT
dans
La Chanson du Passé
Maintenant
ORPHEUM

CAPITOL A l'affiche
GEORGE RAFT
"JOHNNY ANGEL"

PRINCESS A l'affiche
"PINOCCHIO"
de Walt Disney
"DANNY BOY"

LOEWS 3e semaine
DANNY KAYE
"WONDER MAN"

PALACE 2e semaine
"SHIRLEY TEMPLE
"KISS and TELL"

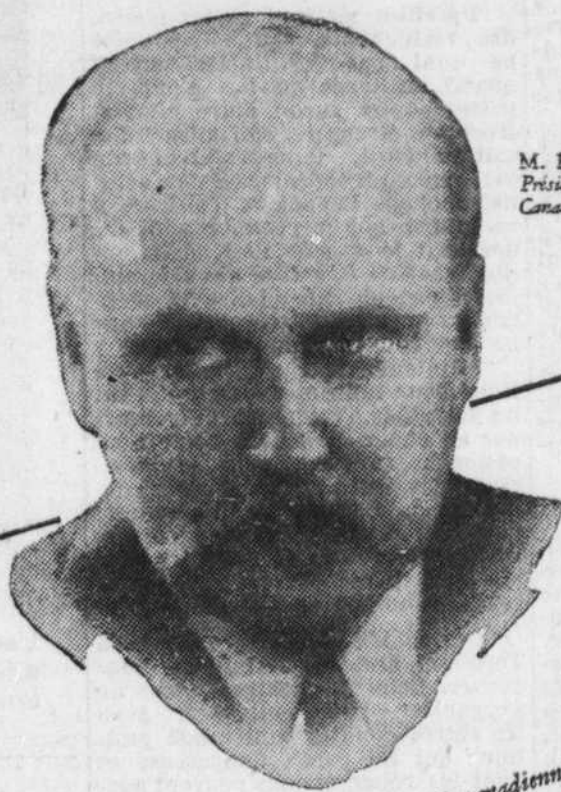
IMPERIAL 2e semaine
"THE DALTONS RIDE AGAIN"
— Aussi —
"PURSUIT TO ALGIERS"

ST-DENIS
A l'affiche
Fernandel
dans
Une Vie de Chien
JEAN GALLAND
ALGERME - GORGES ROLLIN
L'HOMME SANS NOM

AU GESU
présentant
Le Bal des Voleurs
de JEAN ANOUILH
Ballet Humoristique,
chorégraphie:
ELISABETH LEESE
Soirées: 7-8-9-14-15-16 mars.
Matinées: 7-9-16 mars.
LOCATION: LA. 1186 - HA. 7522

Il faut dépasser l'objectif !

LES SOMMES NÉCESSAIRES À NOS 38 OEUVRES SONT SUPÉRIEURES À L'OBJECTIF
IL FAUT DONC DÉPASSER L'OBJECTIF



M. BRAUDET LEMAN,
Président de la Banque
Canadienne Nationale

La Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises rend d'immenses services. En coordonnant les associations qui lui sont affiliées, elle a décuplé les moyens d'action de chacune et élargi le rayonnement de la bienfaisance. Elle a rendu peut-être un plus grand service encore, en faisant prendre conscience à la société de son devoir de charité. Avant la fondation de la Fédération, la Saint-Vincent de Paul et des particuliers secouraient sans doute bien des malheureux, mais on avait un peu trop le sentiment que le soulagement de la misère relevait des institutions religieuses. Intermédiaire entre nous et les déshérités, la Fédération est notre oeuvre à tous.

Braudet Leman



Les oeuvres d'Assistance aux familles et de Service Social exercent sur le bien-être moral et physique de la famille une influence considérable et assurent à la société une santé morale indispensable.

Partageons c'est un devoir

OBJECTIF
\$850,000



QUATORZIÈME CAMPAGNE: du 22 FEVRIER au 7 MARS

FÉDÉRATION DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANCAISES

Cette page est publiée grâce au généreux concours des commanditaires suivants :

D.-C. Brosseau & Compagnie Limitée
Epiciers en gros — 405, rue Saint-Dixier — HA. 5225

Charbonneau Limitée
Biscuits, bonbons et pâtes alimentaires — 1800, rue Nicolet — FA. 1116

Compagnie de Biscuits Stuart Limitée
235 ouest, avenue Laurier — CR. 2167

Dionne Limitée
"Les grands marchés où l'on se sert soi-même"

J.-P. Laberge Enr'g.
Tabacs et bonbons en gros — 5006, boul. Décarie — WA. 5624

Laviolette Baribeau Limitée
Epiciers en gros — 345, rue Berri — PL. 4494

Les Industries Mont-Royal Inc.
Ulysse Racine, prés. — Malt, poudres à pâte, matières premières pour boulangeries, etc. — 7550, rue Saint-Dominique — CR. 4196

Les Jardiniers Modèles
Paul Boudrias, fils, prop. — 161 est, rue Saint-Paul — LA. 4211

Les Pêcheurs Unis de Québec
6381, boul. Saint-Laurent — CA. 5788

T. Théo. Valiquette Enr'g. Limitée
Marchands de tabac, gros et détail — 425 est, avenue Mont-Royal — HA. 5197

PARTAGEONS, C'EST UN DEVOIR !

"Nous devons survivre comme Canadiens français" (M. Houde)

Le maire de Montréal nie la rumeur voulant qu'il fonde un parti politique avec M. P.-E. Marquette — Les problèmes épineux de l'heure — Il faut faire l'union économique de nos forces — L'hôpital de l'est — L'enquête sur la police

Le maire Camille Houde a entre-tenu, hier soir, les Hommes d'affaires de l'est pendant près d'une heure et demie, sur les problèmes économiques et sociaux de notre politique municipale, provinciale et même fédérale.

M. Houde était confier d'honneur au banquet des Hommes d'affaires de l'est économique canadien, donné à l'occasion de l'installation des membres du bureau de direction.

Avant sa conférence M. Houde a signé son nom en tête d'une pétition qui circule actuellement, demandant l'érection d'un hôpital dans l'est de Montréal.

Pas de parti politique

Au début de sa conférence, le maire de la métropole a tenu à faire une mise au point. "On a voulu, d'après certains journaux, me faire fonder un parti politique avec M. Paul-Emile Marquette. Eh bien! je tiens à affirmer que l'idée ne m'en est jamais venue et qu'entre M. Marquette et moi il n'y a jamais eu de question de fonder un parti politique dans Québec ou ailleurs".

"L'Union de nos forces économiques"

C'est là le thème qu'on avait suggéré à M. Houde pour sa conférence. C'est pourquoi il a tenu à parler de l'union des Canadiens français avant d'aborder les épineux problèmes de l'heure. "Nous avons un devoir, c'est celui de survivre comme Canadiens français", a dit le maire. "Depuis mon retour, après une absence que la divine Providence a voulu quelque peu prolongée, j'ai remarqué une activité en ce sens qui m'a réjoui. Les organisations progressent rapidement mais il reste à voir si parmi ces organisations il n'y a pas qui font oeuvre double".

M. Houde a alors suggéré la formation d'un "Conseil général" de toutes les activités, qui rassemblerait les ressources nécessaires et un personnel choisi afin de guider les hommes d'affaires dans leurs entreprises, principalement dans le domaine du commerce extérieur dont les Canadiens français "ne se préoccupent pas assez".

Pour les commerçants, M. Houde a suggéré l'établissement de coopératives d'achat "pour rivaliser avec l'énorme pouvoir d'achat des magasins à succursales multiples qui ont plus de chance de diminuer leurs frais d'approvisionnement".

Le maire a mis aussi les hommes d'affaires en garde contre le danger de voir s'éloigner de Montréal des industries "que, à cause de nos taxes, de nos dettes et de nos obligations de toutes sortes, nous n'avons pas les moyens de perdre". La députation rurale réclame plus d'industries dans certains centres. Aussi y a-t-il dans quelques petites municipalités qui nous entourent des usines immenses qu'on est en train de bâtir. Ces industries ne rapporteront certainement pas à Montréal ce qu'elles devraient rapporter.

Il y a un autre sentiment dans le reste du pays qui favorise l'établissement des industries en dehors de la ville: c'est la décentralisation. Cette politique de décentralisation sera peut-être adoptée par les gouvernements de plusieurs pays, y compris le nôtre, pour éviter au danger d'une guerre future qui risquerait d'anéantir d'un seul coup une industrie centralisée. Il est aussi évident qu'en décentralisant la métropole, l'ère de prospérité dont nous jouissons présentement serait anéantie. C'est là un problème important que doivent étudier les hommes d'affaires.

Le métro

"Le métro, a dit M. Houde, aura peut-être l'avantage sur les autres projets de voies élevées ou d'expropriation des grandes artères, parce qu'il offrirait un abri à la population advenant une autre guerre. A mon avis, je crois que la réalisation se fera tout probablement dans les trois sphères".

M. Houde a alors soumis son propre plan: obtenir des Etats-Unis le capital nécessaire en donnant les garanties suffisantes d'amortissement. L'intérêt à 6% toujours d'après M. Houde pourrait alors être obtenu en parties égales par les revenus fournis par des parcs de sta-

tionnement souterrains, les annonces, des contributions de la Montreal Tramways, de la ville, de la province et du fédéral. Le fonds d'amortissement pourrait s'étendre sur 40 ou 50 ans.

Le centre civique

M. Houde a émis l'opinion que le Centre civique sera tout probablement érigé dans l'ouest, près des gares et des moyens de communication. L'est ne pouvant obtenir ce centre civique, j'ai pensé que l'on pourrait, avec l'aide du gouvernement provincial, obtenir un Centre culturel dont l'emplacement est tout désigné à l'avance, le site de l'école de réforme. C'est là un problème que je porte à votre attention, car je vous dis que si d'ici quelque temps vous n'avez pas là un centre culturel, vous aurez tout probablement un terminus central d'autobus.

L'hôpital de l'Est

Quant à l'hôpital de l'Est, M. Houde conseille aux hommes d'affaires de mettre le gouvernement "devant le fait accompli" en commençant eux-mêmes sa construction avec l'aide de communautés religieuses spécialisées dans le bien-être. "Un hôpital avec une clinique et non un hôpital général".

Le maire a précisé que Montréal avait besoin d'au moins 6,000 lits d'hôpital et qu'après le déménagement presque certain du présent Institut du radium, on pourrait utiliser les bâtiments de l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve où il est logé actuellement pour en faire au moins une clinique pour débiter.

Le maire a ensuite parlé quelque peu de la question des marches en disant qu'il fallait éviter le déséquilibre entre les différentes régions de Montréal. En parlant des voies élevées, M. Houde a dit qu'il avait fait une lutte assez sérieuse dans cette affaire. "Je sais bien qu'il m'aurait été impossible d'obtenir la suppression de la voie mais j'aurais voulu au moins avoir l'opinion d'experts pour savoir quel genre de voies aurait été le meilleur: les voies élevées, les voies en dépression ou les voies à niveau".

"Si j'ai lâché sur ce terrain c'est que j'ai marchandé pour autre chose qui nous sera très profitable. M. le maire n'a pas voulu en dire plus long sur ce point.

L'enquête sur la police

"Le jeu, à notre époque où l'argent circule plus librement que jamais, est impossible à enrayner. Notre police est aussi bonne que n'importe où ailleurs, à preuve qu'on n'en est pas venu aux batailles de gangsters dans la rue. Cette question se règlera d'elle-même avec le temps et la diminution de l'argent".

M. Houde rappelle qu'il a déjà tenté lui-même d'obtenir le contrôle provincial sur le jeu, lorsqu'il s'est rendu à deux reprises auprès de M. Bennett, au début de 1930. M. Bennett refusa alors, mais l'idée vient d'être reprise par M. Maurice Duplessis.

"Avec le contrôle provincial", a continué M. Houde, il serait possible de canaliser vers le bien la passion du jeu de nos concitoyens, tout en tirant de larges bénéfices pour le compte de la province. L'institution de casinos comme en Europe, où l'on pourrait même jouer légalement à la barbotte et la surveillance des paris de courses, comme en Angleterre, ne feraient que du bien à l'économie provinciale par la perception de taxes et d'une part des profits auxquels personne ne s'opposerait. En agissant ainsi, nous ne ferions pas figure d'hypocrites. Nous avons déjà des débits de boissons dont le système est très satisfaisant".

Le taxi

"Je suis à me demander, a continué M. Houde, si la question du taxi est un problème exclusivement municipal. Je crois que non. Si Montréal limite le nombre de ses taxis rien n'empêche les localités avoisinantes d'émettre le nombre de permis qu'elles voudront et il serait très difficile à la ville de surveiller ces véhicules. Le problème du taxi va se régler au moins tem-

porairement, mais il devrait être réglé par une commission supérieure à la compagnie et indépendante du gouvernement.

Actuellement, les taxis ne payent pas assez pour leur permis et ne contribuent pas suffisamment aux revenus de la ville dont ils utilisent les services comme les autres usagers.

M. Houde a terminé en touchant à la question scolaire et au système municipal. De l'avis du maire, "ceux qui devraient payer pour les écoles primaires et d'enseignement primaire supérieur sont ceux qui sortent du terroir québécois ce qui appartient à la génération qui monte", c'est-à-dire ceux qui exploitent les richesses naturelles.

M. Houde n'a pas voulu se prononcer sur le meilleur système municipal à adopter. Il a simplement constaté le fait qu'il était plus difficile qu'autrefois de connaître les représentants du peuple et que le pourcentage des électeurs qui vont aux urnes a considérablement diminué.

La table d'honneur, outre M. Camille Houde, au remarquait MM. Raymond Eudes, député fédéral d'Hochelaga, Edmond Hamelin, membre du comité exécutif, L.-O. Jalbert, représentant du Dr J.-F. A. Gatié, député provincial de Maisonneuve; Adrien Anger, 1er vice-président de l'association, qui a présenté M. Houde; Dollard Ménard, représentant de l'Ouest commercial, M. Verville, échevin de Rosemont, et M. Jacques Melançon, représentant de la Chambre de commerce des jeunes, qui a remercié le conférencier.

Les procès reprendront en France

L'Assemblée nationale a adopté une loi ordonnant la réouverture des cours de justice

Paris, 28. — L'Assemblée a passé une loi mardi, ordonnant la réouverture des cours spéciales de justice pour de nouveaux cas de collaboration avec l'ennemi. Les procès de ce genre avaient pris fin le 10 novembre dernier.

Le gouvernement vient de prendre cette mesure à la suite de la découverte en Allemagne de nombreux documents compromettant des citoyens français; il y a aussi le fait que plusieurs déportés, revenus au pays depuis cette date du 10 novembre, n'ont pas eu l'occasion de porter les accusations qu'ils eussent voulu porter contre leurs persécuteurs.

Le juge et ministre, M. Pierre-Henri Teitgen, a déclaré que 112,000 causes de cet ordre ont déjà passé devant les tribunaux et que l'on a émis 82,000 sentences. Malgré certaines accusations de partialité, le ministre a dit que seulement une centaine de cas causes ont provoqué diverses protestations de l'opinion publique.

Vingt mille causes sont maintenant en suspens, et l'on dit que les nouvelles accusations atteignent quelque 50,000 personnes. Ces procès concerneront des citoyens ordinaires accusés de collaboration avec l'ennemi, mais en plus de cela, la Haute Cour de justice doit prochainement se réunir pour juger d'anciens ministres et fonctionnaires gouvernementaux accusés de trahison.

Sous la direction de M. Louis Noguès, récemment élu président de la Haute Cour, celle-ci se réunira le 10 mars, au palais de Versailles, afin d'examiner les accusations portées contre d'anciens membres du cabinet de Vichy. Tel que réorganisée, la Cour se compose uniquement de membres de l'Assemblée, choisis au scrutin, parmi un groupe de quelque 90 députés.

La maison Ludger Gravel & Fils

La maison Ludger Gravel & Fils a réuni, lundi soir, à l'hôtel Mont-Royal les représentants de compagnies de transport, de postes de gazoline, de garages, de propriétaires de flottes de camions et d'autos, etc., pour entendre M. C.-E. Paden, président de la firme Lubri-Gas de Chicago, donner des détails sur un nouveau produit utilisé sur tout genre de moteurs à combustion interne.

M. Paden affirme que son produit ajoute à la gazoline ou au combustible des moteurs Diesel, quelle que soit la qualité de ces carburants, leur donne une puissance accrue de 25% de même qu'un rendement de 25% de plus. Il prétend aussi qu'il nettoie le moteur de carbone et élimine l'encrassement, qu'il prévient l'usure et la destruction des pistons, des segments de pistons, des cylindres, et des clapets. Le conférencier a ajouté que son produit serait bientôt fabriqué au Canada et peut-être même dans notre province. La maison Ludger Gravel en est le distributeur.

Surrection d'une île dans le Pacifique

Tokio. — Une île brupte et rocheuse a surgi de l'océan, au milieu de vapeurs et de lourds nuages, ces jours derniers à 200 milles de la principale île du Japon, Honshu. Ce phénomène modificateur de la topologie de cette région, se poursuit depuis au moins le 14 février, date où, d'un navire de guerre britannique, on a observé l'apparition de terres nouvelles pour la première fois. Selon les renseignements obtenus, la vitesse avec laquelle l'île s'exhausse ne paraît pas diminuer. Jusqu'à présent, le niveau de l'île a atteint entre vingt et trente pieds d'altitude.

A la fin de la semaine dernière, l'île avait encore sa figure ovale et mesurait en longueur d'un huitième à un quart de mille, et en largeur d'un seizième à un huitième de mille. Des observateurs aériens n'ont relevé aucun signe de végétation ou de vie animale. Cette curiosité de la nature se déroule à quelque 235 milles au sud de la base navale de Yokosuka. L'opinion d'un observateur est que l'apparition de cette île se relie à la série des phénomènes volcaniques qui ont fait apparaître l'archipel qui s'étend de l'île Honshu aux îles Bonin.

Pour la défense des Japonais du Canada

Des Comités de citoyens formés à plusieurs endroits — Le travail de celui de Montréal

Les Japonais du Canada sont actuellement menacés de déportation. Un jugement de la Cour suprême du Canada, rendu le 20 février 1946, déclare que les arrêtés ministériels qui décrètent la déportation de certaines classes de Japonais sont "valides et intra vires". Seuls, dit le jugement du plus haut tribunal canadien, les femmes et les enfants de moins de 16 ans ne sauraient être déportés.

Le gouvernement du Canada a donc carte blanche et 10,000 Japonais canadiens sont menacés d'expulsion. Cette situation n'a pas manqué d'émeouvoir un grand nombre de Canadiens. On a formé à plusieurs endroits, particulièrement à Toronto, Winnipeg et Vancouver, des Comités de citoyens pour prendre la défense de cette minorité.

Le 11 janvier 1946 Montréal a suivi l'exemple d'autres villes canadiennes et il a formé un comité, dont les buts principaux sont: 1. d'obtenir que chaque Canadien japonais puisse choisir librement et d'une manière équitable soit de demeurer au Canada, soit de quitter le pays; 2. travailler de concert avec les autres comités semblables formés à Toronto, Winnipeg et Vancouver; 3. recueillir les sommes nécessaires pour mener à bien la lutte entreprise sur le terrain juridique.

Les membres

Font actuellement partie de ce comité: le rév. P. S. C. Powles, M. Paul Baby, Mme Pierre-F. Casgrain, le rév. G. R. Cragg, Mme Georges Garneau, M. John H. Hobart, M. Léon Lalonde, Lady Marler, Me Jean-Marie Nadeau, M. Roger Quimet, Mlle Margaret Peck, Me Jacques Perrault, le rév. Cyri Powles, le professeur F. R. Scott, M. Gordon K. Stewart, le rév. H. G. Tuttle et Mlle Marjorie A. Watson.

Le Comité s'est réuni hier soir et il a adopté, à l'unanimité, le communiqué suivant, qui a été remis aux journalistes: "L'opinion publique ne peut manquer d'être émue par les termes des arrêtés ministériels décrétant la déportation d'environ 10,000 Canadiens d'origine japonaise. Il est clair que la Cour suprême du Canada, en prononçant la validité juridique de ces mesures, a fait l'égard des enfants nés au Canada, 000 causes de cet ordre ont déjà passé devant les tribunaux et que l'on a émis 82,000 sentences. Malgré certaines accusations de partialité, le ministre a dit que seulement une centaine de cas causes ont provoqué diverses protestations de l'opinion publique.

M. MacDonald à Londres

Ottawa, 28 (C.P.). — M. Malcolm MacDonald, haut-commissaire britannique, a quitté Montréal hier à destination de Londres où il fera un bref séjour pour être de retour dans la capitale canadienne le mois prochain, apprend-on.

M. MacDonald s'est rendu à Londres afin de discuter des affaires malaises avec les membres de son nouveau personnel qui le précéderont à son nouveau poste de gouverneur général de cette colonie.

Le haut-commissaire se rendra à Singapour en avril afin de commencer à travailler à une nouvelle constitution de dominion pour cette colonie.

New-York recevra Winston Churchill

New-York, 28. — M. Winston Churchill, ancien premier ministre anglais, recevra du maire O'Dwyer, de New-York, le 15 mars, la médaille d'or de la ville ainsi que son certificat de service distingué, a annoncé M. Grover A. Whalen, président du comité officiel de réception du maire.

Quoique les détails de la réception n'aient pas été annoncés, on sait que le programme comprendra un goûter au club Metropolitan ainsi qu'un banquet officiel de la ville offert au Waldorf-Astoria et auquel assisteront 1,800 citoyens éminents de la métropole américaine. M. Churchill sera accompagné de Mme Churchill ainsi que de sa fille, Mme Sarah Oliver.

Relations

SOMMAIRE DE FEVRIER 1946

Editorial. — Pour une grande politique au service de la jeunesse: I. A l'âge préscolaire; II. A l'âge scolaire; III. Réintégration; IV. Coordination et développement; V. Fera-t-il sa part? VI. Prendrons-nous notre part?

Articles. — L'entreprise privée devant les tendances socialistes modernes, Joseph Schumpeter. L'Eglise, mère des nations, Robert Bernier. Toronto vs Montréal, II, Jacques Melançon. La nouvelle phase de la question égyptienne, Gariel Enkir.

Correspondance. — Héroïsme quotidien, Un de là-bas. Manuels techniques français, Armand Sauvé. Compliment africain, X... docteur en droit.

Commentaires. — Entraide universitaire. L'Action catholique en France. Elections et élections. Universités étatsuniennes laïcisées. Secours aux enfants. La vie catholique renaît en Allemagne. Distinguez pour unir. "Une Babel de mots".

Au fil du mois. — Tradition missionnaire. Politiques ou politiques? Devant Pilate. L'Ontario et nous.

Chroniques. — L'Hôtel-Dieu, de Montréal, Béatrice Clément. Chronique des concerts, René Girard. Les Lacordaire, Cécile Bouchard. Produits forestiers anciens et nouveaux, Joseph Risi. Notes sur l'éducation à Terre-Neuve, G. Alain Frecker. Horizon international: Mexique, Saint-Siège.

Livres récents. — Notre question nationale, Robert Bernier. Pour l'éducation dans un Canada souverain, Louis C. de Léry. Le drame de l'humanité, Jacques Tremblay. Les oeuvres nouvelles, V. René Girard. Histoire de Pologne, Joseph-H. Ledit.

En trois mots. — Au comptoir, 25; par la poste, 28.

Service de Librairie du Devoir.

Le juge Robert Taschereau



L'un des commissaires royaux qui ont charge d'enquête sur cette affaire d'espionnage, le juge Taschereau, de la Cour suprême, arrive aux édifices du Palais de justice, à Ottawa.

Contre les douleurs rhumatismales



Arex Compound ne coûte que quelques sous et soulage promptement les douleurs rhumatismales, la goutte, les névralgies, etc.

AREX

Compound



Le Service national de Placement profite À TOUS

L'emploi stable et les enveloppes de paye régulières favorisent la quiétude des familles, la prospérité de la société et les "bonnes années" pour l'employeur comme pour l'employé. Le Service national de Placement avec ses bureaux dans plus de 200 cités et villes par tout le Canada répond aux exigences des employeurs et des employés; et le bureau local du Service national de Placement est, à sa manière, aussi important pour les citoyens que le Bureau de Poste, la Cour de Justice ou l'Hôtel de ville.

Sans le Service national de Placement, le travailleur n'a d'autre ressource que sa propre initiative pour trouver un emploi qui le soutienne lui et sa famille. Il existe peut-être des situations vacantes dont il n'entend jamais parler. L'employeur est également handicapé. Il y a peut-être des travailleurs disponibles qu'il serait heureux d'employer, si seulement il savait où les repérer. Le Service national de Placement est le comptoir général où se rencontrent l'employeur et l'employé, afin que chacun ait libre choix sur le marché du travail dans son ensemble.

Le Service national de Placement a cinq fonctions principales:

- 1—L'organisation de l'entier marché de l'emploi et la mise en contact des employeurs avec les employés;
- 2—La compilation de renseignements sur les problèmes d'emploi, pour l'usage du gouvernement, du patronat et des ouvriers;
- 3—L'application de la Loi sur la réintégration dans les emplois civils;
- 4—L'administration des prestations de l'Assurance-chômage;
- 5—L'administration des bénéfices de chômage pour les ex-militaires.

Recourez sans scrupules au bureau local du Service national de Placement. Il est là pour répondre à vos besoins et à ceux de toute la collectivité.

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT

Ministère Fédéral du Travail

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MACNAMARA
Sous-ministre

L'agence Tass à Ottawa



Les quartiers généraux de l'agence de nouvelles russes Tass, sont situés rue Gilmour, à Ottawa. L'un des représentants de cette agence a quitté Ottawa, récemment. Un autre y est demeuré.

Courrier de Chicoutimi

La Chambre de commerce étudie le problème de la taxation scolaire

Chicoutimi, 28 (D.N.C.) — A sa dernière réunion, tenue sous la présidence de M.J.-G. Lamontagne, 1er vice-président, la Chambre de commerce de Chicoutimi a formé un comité spécial de cinq membres pour étudier le problème de la taxation scolaire qui est particulièrement à l'ordre du jour. Demande a été faite de maintenir en permanence le service de la poste aérienne.

On a demandé aussi que le courrier à destination de Québec et de Montréal puisse partir par le train rapide du soir, comme ce même courrier arrive par le premier train le matin.

La Chambre a passé une résolution pour que la livraison du matin par les facteurs soit rétablie sans retard. A Chicoutimi, on demande que la levée des boîtes au centre de la ville se fasse à 5 h. seulement de l'après-midi.

La suggestion des employés des postes de réduire le service postal le dimanche a été acceptée à la condition qu'il en soit ainsi dans toute la province. Une nouvelle résolution a été adoptée pour obtenir la reconstruction de la gare de Chambord dès cette année, et pour que l'on mette en service au plus tôt, pour le train de jour, un wagon-parloir-buffet.

Le comité d'urbanisme a annoncé pour le 3 mars au soir, une conférence du célèbre architecte-paysagiste français, Jacques Gréber, qui est chargé par le gouvernement canadien de préparer les plans de la capitale. M. Gréber est l'invité conjoint de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la Chambre de commerce.

On sera aussi intéressé d'apprendre que de nouvelles démarches seront faites en vue d'obtenir des livres français pour les divers métiers.

La réunion groupait un grand nombre de membres et a été des plus vivantes, plusieurs questions de grande actualité, autour desquelles on ne peut faire de publicité pour le moment, ayant été longuement étudiées et discutées. M. Gaston Carrier agissait comme secrétaire de l'assemblée.

M. Paul Spence vient d'être élu président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Dolbeau.

A Chicoutimi, une requête demande l'ouverture de la rue Morin, à partir de l'avenue Lorne jusqu'à la rue Price.

Une nouvelle rue à Chicoutimi vient de recevoir le nom de Le-grand en souvenir d'un ancien curé du Sacré-Cœur du Bassin.

M. Georges Proulx, ingénieur civil, quittera définitivement ses fonctions à la ville de Chicoutimi pour s'adonner à de nouvelles activités.

L'heure avancée, par décision du conseil, entrera en vigueur le dernier dimanche d'avril au matin, à Chicoutimi, et on reviendra à l'heure solaire le dernier dimanche de septembre à minuit.

La ville de Chicoutimi vient de demander au chemin de fer National que ses mécaniciens usent avec plus de discrétion du sifflet de leur locomotive dans la ville.

Réunion d'industriels

Sous la présidence de M. Alphonse Thérien, l'Association professionnelle des industriels a tenu une réunion générale ces jours derniers, à la filature du Saguenay.

Une courte causerie sur le bien-être des ouvriers à l'usine a été prononcée par M. Marc Carrière, chef du secrétariat de Montréal. Puis il y eut forum sur ce sujet.

M. A. Manseau, secrétaire pour la région, a commenté la questionnaire qui a été adressée aux membres sur l'embauchage et les conditions de travail.

Après quelques mots de la part de M. W.-E. Dugal, vice-président du conseil d'orientation économique du Saguenay, et de M. L.-A. Dussault, secrétaire-commissaire, l'Association a offert sa pleine collaboration au conseil économique pour l'expansion industrielle dans la région. Le bureau technique de Montréal sera heureux d'aider à l'occasion lui aussi.

STATION MINIATURE



DES éleveurs à grains, du blé en gerbes, des magasins généraux et des postes d'essence, des installations ferroviaires et des gares à bestiaux où bêtes à cornes et porcs sont prêts à être chargés dans des wagons spéciaux, tout cela est compris dans la reproduction en bois d'un centre de chemin de fer typique de l'ouest canadien construite pour être exposée à la gare Union à Winnipeg.

M. J. S. McGowan, directeur du service de la colonisation et de l'agriculture du Canadian National, (à gauche), regarde M. A. H. Flower, sculpteur et assembleur pour le département des expositions du service des relations extérieures, mettre la dernière main à son modèle. Cette maquette est d'une exacti-

A Québec

Questions posées au gouvernement

Québec, 28. — Des députés libéraux ont inscrit les questions suivantes au feuillet de l'Assemblée législative:

M. Dumaine: 1. Quels sont, pour chacun des départements, commissions et offices de l'administration provinciale, les noms et prénoms des personnes qui ont été engagées depuis le premier septembre 1944 jusqu'au 1er février 1946? 2. Quel salaire a été attribué à chacune de ces personnes? 3. Une liste d'éligibilité a-t-elle été fournie dans chaque cas par la Commission du Service civil? 4. Sinon, pourquoi?

M. Casgrain: Depuis le 24 février 1945 inclusivement jusqu'au 13 février 1946 inclusivement: 1. Quelles sont les personnes qui ont obtenu des positions ou fonctions payées en vertu du chapitre 62, 9 Georges VI, 1945, intitulé: "Loi instituant une curatelle publique"? 2. Quel est le salaire payé par la province à chacune de ces personnes?

M. Casgrain: Depuis le 1er juin 1945 inclusivement jusqu'au 13 février 1946 inclusivement: 1. Quelles sont les personnes qui ont obtenu des positions ou fonctions payées en vertu du chapitre 69, 9 Georges VI, 1945, intitulé: "Loi pour améliorer le Code de procédure civil"? 2. Quel est le salaire payé par la province à chacune de ces personnes?

M. Hamel: Quels sont, pour chacun des départements, commissions et offices de l'administration, les noms et prénoms des fonctionnaires qui, entre le premier septembre 1944 et le premier février 1946: a) ont été destitués? b) ont été mis à la retraite? c) ont démissionné?

M. Fillion: Depuis le 24 mai 1945 inclusivement jusqu'au 13 février 1946 inclusivement: 1. Quelles sont les personnes qui ont obtenu des positions ou fonctions payées en vertu du chapitre 48, 9 Georges VI, 1945, intitulé: "Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité"? 2. Quel est le salaire payé par la province à chacune de ces personnes?

M. Hamel: Depuis le 1er juin 1945, inclusivement jusqu'au 13 février 1946 inclusivement: 1. Quelles sont les personnes qui ont obtenu des positions ou fonctions payées en vertu des articles 7a à 7f inclusivement, du paragraphe 26, chapitre 30, Georges VI, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission hydro-électrique de Québec"? 2. Quel est le salaire payé à chacune de ces personnes?

M. Samson: 1. M. Louis-Philippe Lessard est-il à l'emploi du ministère de la Colonisation ou d'un autre département de l'administration provinciale? 2. Dans l'affirmative: a) Depuis quand? b) Quelles sont ses fonctions? c) Fait-il partie du service intérieur ou du service extérieur? d) Quel est son salaire?

M. Côté (Rouyn-Noranda): 1. Depuis le 1er janvier 1945 jusqu'au 15 février 1946 inclusivement, le gouvernement de la province a-t-il: a) acheté? ou b) loué un ou plusieurs yachts? 2. Dans l'affirmative: a) combien de yachts ont été achetés? b) combien de yachts ont été loués? c) quel prix a été payé dans chaque cas? d) par l'intermédiaire de quel département ou service ce ou ces yachts ont-ils été achetés ou loués? e) quelle est la force motrice de tous et chacun desdits yachts? f) quelle est la vitesse de chacun desdits yachts? g) combien de gazoline dépense, au mille, à l'heure, chacun desdits yachts? h) à quelle fin chacun desdits yachts est-il employé? i) de quelle personne ce ou ces yachts ont-ils été achetés ou loués? j) en plus du prix d'achat ou de location, combien le gouvernement a-t-il dépensé, au cours de la saison 1945, en salaires et dépenses de toutes sortes, pour le fonctionnement et l'entretien desdits yachts?

M. Bienvenue: Depuis le 1er sep-

A sa retraite



M. F. I. Stock, agent général du service des marchandises du Canadian National, à Montréal, annonce que M. I. Arthur Wilfred Smith, agent de district de ce service à Sherbrooke prend sa retraite, aujourd'hui, après près de 47 ans de service au chemin de fer.

tembre 1944 inclusivement jusqu'au 13 février 1946 inclusivement: 1. Combien de magistrats de district ont été nommés par le gouvernement de la province en excédent du nombre de ceux en fonctions le 31 août 1944? 2. Quel est le salaire de chacun desdits magistrats de district? 3. Combien de juges des sessions ont été nommés par le gouvernement de la province en excédent du nombre de ceux en fonctions le 31 août 1944? 4. Quel est le salaire de chacun desdits juges des sessions?

Un long sommeil — Le loir est un petit quadrupède rongeur, qui reste engourdi tout l'hiver. On dit "dormir comme un loir".

NOUVEAU PRINCE DE L'EGLISE



On voit ici Son Eminence le cardinal Stricht, de Chicago, s'agenouillant devant le Souverain Pontife Pie XII, pour recevoir le chapeau cardinalice. Au cours d'une cérémonie identique, Son Eminence le cardinal McGuigan a reçu le même chapeau rouge, emblème de son cardinalat. La cérémonie a été la plus imposante de toutes celles qui se sont déroulées au cours du Consistoire de cinq jours.

LES SOMMES NÉCESSAIRES À NOS 38 OEUVRES SONT SUPÉRIEURES À L'OBJECTIF IL FAUT DONC DÉPASSER L'OBJECTIF



ARMAND FRAPPIER, M.D.
Président de la Société Médicale

Les services de santé et prévention de la Fédération, qui groupent dix oeuvres, ont accompli, au cours de 1946, de véritables prodiges. Près de 125,000 visites et consultations ont été enregistrées par leurs cliniques et leurs infirmières; 1,203,077 demiars de lait ont été distribués gratuitement aux enfants, et plus de 6,000 autres cas ont reçu du secours. Ces oeuvres contribuent à maintenir ou à restaurer le bien le plus précieux de chaque individu, riche ou pauvre: la santé. C'est en souscrivant généreusement à la Fédération que ses services de santé et de prévention pourront continuer à soulager tous ceux pour qui la maladie s'ajoute à la pauvreté. N'oublions pas qu'une nation débile est une nation pauvre, et qu'une nation saine est une nation riche.

Armand Frappier M.D.



OBJECTIF
\$850,000

PORTAGEONS
c'est un devoir

QUATORZIÈME CAMPAGNE: du 22 FEVRIER au 7 MARS

FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANCAISES

La vie liturgique

Quinquagésime

Introït

Sois pour moi un rocher protecteur,
Une forteresse où je trouve mon salut!
Car tu es mon rocher, ma forteresse,
Et à cause de ton nom tu me conduiras et me dirigeras.
(Ps. 30, 3-4).

Selon le latin de l'Introït: "Soyez-moi un Dieu protecteur et un lieu de refuge pour me sauver; car vous êtes mon appui, mon asile, et pour la gloire de votre nom, vous serez mon guide et vous me nourrirez". Le rocher élève et offre une base solide. Qui a Dieu pour rocher protecteur est "un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre". La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont déchaînés contre cette maison, et elle n'a pas été renversée, car elle était fondée sur la pierre" (Mt. 7, 24-26). L'âme appuyée sur Dieu est nécessairement grande et élevée. Mais Dieu n'est rocher que pour ceux qui s'appuient sur lui. Notre espérance surnaturelle doit être sans mesure. Pourquoi? Parce qu'elle s'appuie sur le secours divin pour atteindre l'objet espéré. Qui peut marquer des limites à Dieu? "Jusqu'à dans sa mort, le juste a confiance" (Prov. 14, 32). "Et celui qui se confie en Jéhovah est heureux" (Prov. 16, 20). "Mais celui qui se confie en Jéhovah sera rassasié" (Prov. 28, 25).

L'espérance est la vertu de ceux qui ne sont pas encore arrivés: "Maintenant ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance, la charité" (1 Cor. 13, 13). L'espérance, c'est le Raphaël des voyageurs, ce "beau jeune homme, debout et ceint, comme disposé à se mettre en route" (Tob. 5, 5). "Nous la gardons comme une ancre de l'âme, sûre et ferme, cette espérance qui pénètre jusqu'au delà du voile, dans le sanctuaire où Jésus est entré pour nous comme précurseur, en qualité de "grand prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech" (Héb. 6, 19-20). L'espérance, c'est le phare qui brille dans la nuit. Grâce à lui, le pilote ne déviara pas de la route sûre.

Mais l'espérance, dit Dieu, voilà ce qui m'étonne.
C'est étonnant.
Ce qui m'étonne, dit Dieu, c'est l'espérance.

Et je n'en reviens pas.
Cette petite espérance qui n'a l'air de rien du tout.
Cette petite fille espérance.

— Qu'est-ce que l'espérance?
L'espérance est une vertu surnaturelle par laquelle nous attendons de Dieu, avec confiance, sa grâce en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre.
— Faites un acte d'espérance.
— Mon Dieu, j'espère, avec une ferme confiance, que vous me donniez, par les mérites de Jésus-Christ, votre grâce en ce monde, et si j'observe vos commandements, votre gloire dans l'autre, parce que vous me l'avez promis, et que vous êtes souverainement fidèle dans vos promesses" (Péguy, Le Porche du Mystère de la Deuxième Vertu).

Epître

L'Épître nous fait l'éloge de la charité. La charité, c'est un amour de qualité supérieure. Le cœur est le siège de l'amour. Interrogeons-le sur ce qu'il sait. Il y a un amour où c'est la recherche de soi qui prédomine, un autre où c'est la recherche de l'être aimé: c'est l'amour d'amitié. La charité est un amour d'amitié. Peut-on vouloir du bien à Dieu? Sans aucun doute. L'homme son bien essentiel qu'il a, qui est infini, qui est lui-même, puis on veut bien d'autre. C'est de ce dernier bien qu'il est question dans les demandes du Pater: "Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite". Dieu, notre ami, que nous donnons-lui? Tout. Tout ce que nous sommes, nature et surnature, nous le tenons de Dieu. Par sa grâce maintenant, par sa gloire plus tard, il nous fait entrer dans sa famille, la famille trinitaire. Partage de bien et vie en commun: "D'après nous, notre cité est dans les cieux" (Philipp. 3, 20).

Parce que par charité, Dieu est aimé par-dessus tout, tout le reste, s'il est aimé, le sera à cause de lui et pour lui. On aime ce qu'aime l'ami, on déteste ce qu'il hait. Dieu aime tout bien. Il déteste tout mal. Telle sera la mesure de notre amour et de nos haines. La société de Dieu met au large. Les biens du Père, les fils les partagent: "Ouvre ta bouche, et je la remplirai" (Ps. 81, 11).

La charité, c'est la vie de l'âme. De cette vie l'amour du prochain en est le signe irrécusable: "Nous, nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères" (1 Jn. 3, 14). Saint Paul dit bien: "Et moi juste vivra par la foi" (Héb. 10, 38), mais il s'agit de la foi qui informe la charité. Rien de ce qui est surnaturellement bien ne peut se tenir à distance de la charité. De là le précepte de l'Apôtre: "Que tout se fasse chez vous dans la charité" (1 Cor. 16, 14).

Le procès Maurras

par Geo. LONDON

Compte rendu sténographique d'un procès retentissant, présenté par un célèbre chroniqueur judiciaire parisien.

Avec le recul des temps et l'apaisement des passions, ce document figurera parmi les causes célèbres qui hanteront longtemps encore, la curiosité des historiens et de l'humanité.

Volume de 215 pages.
Seize croquis d'audience.

Au comptoir: \$1.50
Par la poste: \$1.60

SERVICE DE LIBRAIRIE
DU "DEVOIR"

Vieux employés
à leur retraite

Ils étaient au service de la filature Colonial, à la Dominion Textile

Deux vieux employés de l'industrie textile, qui ont connu les tramways à chevaux à l'époque de leur début dans le métier, viennent de prendre leur retraite de la "Filature Colonial", de la compagnie Dominion Textile Ltée, après des états de service combinés de cent trois ans pour le compte de cette entreprise, à Montréal. Ce sont Mme Alexina Giles et M. Olier Giroux. La première a passé 50 années au service de cette industrie et le second 53 ans.

Mme Giles, qui était à la tête de la section des serviettes à la division des produits "Colonial", fit ses débuts à la filature Hochelaga, à Montréal, en 1895, alors qu'elle était toute jeune femme. A l'occasion de sa retraite comme pensionnaire, aujourd'hui, elle a reçu une montre en or gravée, de la part du président de la compagnie, M. G. B. Gordon. M. Gordon l'a remerciée de ses longues années de service et a loué le soin et la diligence qu'elle a toujours manifestés dans l'exercice de ses fonctions.

Pour M. Giroux, c'était une seconde retraite après une carrière fructueuse. Il compte lui aussi un nombre des employés à qui la direction a décerné une montre en or comme gage de gratitude. Il avait pris sa retraite il y a quelques années, mais il a consenti à reprendre le travail en temps de guerre pour retourner au département des calendriers de la division "Colonial", en 1943, afin d'aider à produire les approvisionnements de guerre qui étaient alors requis d'urgence. Après 53 ans de loyaux services, il se retire maintenant, avec le bénéfice d'une pension augmentée.

Ces deux vénérables employés se rappellent avec émotion les jours où, à Montréal, il y a un demi-siècle, les ouvriers du coton qui vivaient éloignés des filatures devaient utiliser les tramways à chevaux pour se rendre à leur travail. M. F. D. Wallace, surintendant de la division des produits "Colonial" à la compagnie Dominion Textile Ltée, présidait la cérémonie de présentation de cadeaux-souvenirs à l'occasion de la retraite de ces vieux employés.

Les pertes de vie
pendant la guerre

Voici, d'après le bulletin de la compagnie d'assurance Metropolitan Life, la répartition des mortalités pendant la guerre. Les pays de l'Axe sont ceux qui ont perdu les plus forts effectifs: l'Allemagne a perdu 3,250,000 hommes; le Japon 1,500,000. Les pertes de l'Italie se chiffrent entre 150,000 et 200,000 et celles des pays satellites de l'Allemagne, dont la Roumanie, la Finlande, la Hongrie et la Bulgarie, se totalisent à quelque 225,000. La Russie, avec 3,000,000 de morts, porte le fardeau des deux tiers des pertes alliées. (Les chiffres officiels américains évaluent les décès des Russes à 7,000,000). L'Empire britannique a perdu 400,000 hommes et les États-Unis 325,000. Les Français libres ont perdu 167,000 hommes, la Pologne environ 125,000, et la Yougoslavie 75,000. Les pertes grecques s'élèvent à 50,000, celles des Belges à 7,000, et la Hollande, en seulement cinq jours de combat en mai 1940, a eu 6,000 de ses hommes tués. La Chine, depuis Pearl Harbor, a perdu environ 250,000 hommes.

TARIF

des annonces classifiées

du

"DEVOIR"

Téléphone: BELair 3361

1 cent le mot. 25c minimum comptant.

Annonces facturées 145c le mot

40c minimum.

NAISSANCES, SERVICES, SERV-

CES ANNIVERSAIRES, GRAND-

MESSES, REMERCIEMENTS POUR

SYMPATHIES ET AUTRES, par

mot, minimum de 50c. FIAN-

CILLLES, PROCHAINS MARI-

AGES, \$1.00 par insertion.

ACHAT DE CREANCES

Apportez-nous vos créances, billets en

souffrance. Payons plus haut prix. F.

André Aréas, 57 ouest, rue St-Jacques, pla-

teau 9107

CONVERSATION ANGLAISE

Conversation anglaise. Cercle d'étude et

cours particuliers. Méthode pratique et

rapide. Institutrice possédant diplôme pé-

dagogique bilingue d'Ontario. MA. 1868

Sténographe demandée

Sténographe bilingue demandée, secré-

taire pour bureau, assurance-vie. Écri-

ture Case 65, "Le Devoir". 2-3-46

Sténographe demandée

Sténo-dactylo bilingue avec recomman-

dations demandées. S'adresser à Y. Beau-

doin, avocat, 418 rue St-Sulpice. 4-3-46

Livres à vendre

"Le Monde, histoire de

tous les peuples" (20 volumes

reliés), \$30.00; "Les

Mystères du Peuple", d'Eugène Sue

(10 volumes reliés), \$20.; "Illustration",

1500 numéros à .10 et .15

chacun. Escompte de 10%

accordé aux religieux. Tran-

quille & Boucher, 4663 St-

Denis, HA. 1770. 1-3-46

LIVRES D'OCCASION

Quels livres et quelles

revues cherchez-vous? Nous

en avons des milliers de tout

genre. Écrivez-nous. Venez

voir. Ouvert de 2 à 5 tous

les jours, aussi vendredi et

samedi soirs de 7 à 9. La Li-

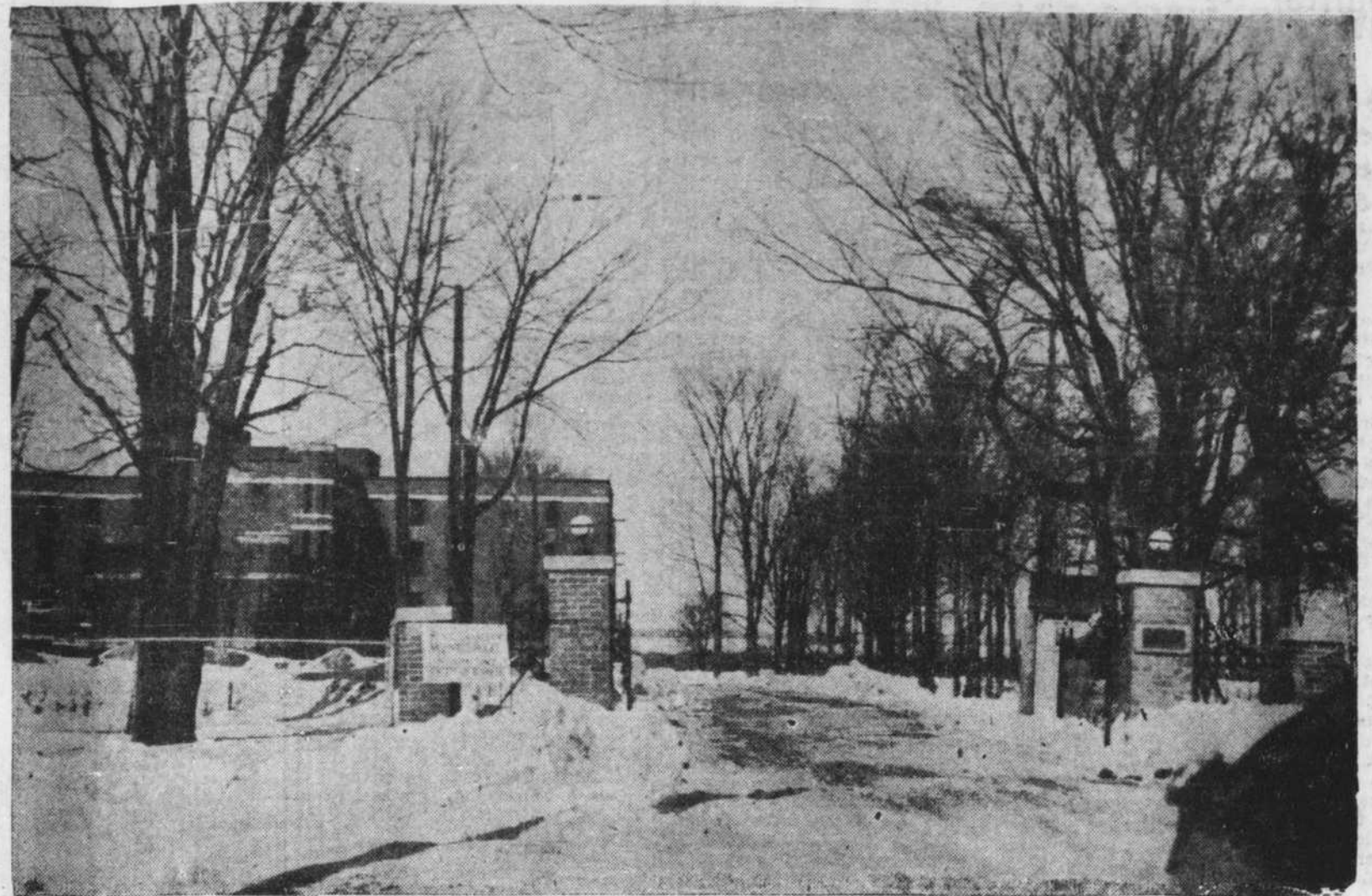
brairie Universelle En r.g.,

5926, 3ème Avenue, angle

boulevard Rosemont, Mont-

réal (36). Tél. FR. 2947.

TREIZE PERSONNES Y SONT DETENUES



Voici les quartiers généraux de la gendarmerie royale à Ottawa, où sont détenues les treize personnes, impliquées dans le vaste complot d'espionnage mis à jour récemment.

L'alimentation en France

Il y a peu d'espoir que la situation s'améliore prochainement

Paris, 28. — Il y a bien peu d'espoir que la situation critique des approvisionnements s'améliore prochainement en France, a déclaré dernièrement le ministre des vivres M. Henri Longchambon, dans une revue qu'il a fait des projets gouvernementaux destinés à parer autant qu'il sera possible à cet état de choses. Il a déclaré que la population française devrait montrer du courage et coopérer avec son gouvernement pour l'aider à surmonter d'immenses difficultés. Il a demandé à la nation de consentir des sacrifices pendant plusieurs mois.

Les importations de blé des États-Unis pourraient seules aider la France à abandonner le rationnement du pain, plus sévère à l'heure actuelle qu'il ne le fut jamais sous

l'occupation allemande, a-t-il précisé. "Mais je dois dire à l'Assemblée que la France n'a jusqu'à présent reçu de la part des États-Unis aucune espèce d'engagement au sujet de ces importations. Ce problème est un de ceux que nous espérons que Léon Blum pourra résoudre avec l'aide du gouvernement américain".

Le ministre des approvisionnements a ensuite proposé un accroissement de la production et ensuite, une levée des surveillances gouvernementales, au fur et à mesure qu'une denrée sera produite en quantité abondante. Les premières expériences en ce sens seront faites lors de la prochaine récolte de pommes de terre, a-t-il dit.

À la suite de ce discours, l'Assemblée, à qui venait d'être démontré l'effet déplorable de l'apathie générale et du manque de confiance dans cette question de l'alimentation, a accordé à M. Longchambon un vote de confiance.

Causerie de M. Jean

Darbelnet

La Société des traducteurs de Montréal invite cordialement les lecteurs du *Devoir* à la causerie que donnera vendredi soir le professeur Jean Darbelnet, directeur des études françaises à McGill, sur les traquenards de la traduction précise et idiomatique.

M. Darbelnet emploiera des traductions anglaises et françaises d'ouvrages contemporains pour illustrer les difficultés auxquelles le traducteur est en butte dans les versions générales et littéraires. La causerie a lieu le vendredi soir, 1er mars, à 8 h. 30, au salon E de l'hôtel Windsor; entrée libre.

Un bouchon de liège, sec, enlève les taches sur l'argenterie plus rapidement que n'importe quelle autre chose et n'égrotte jamais. On peut atteindre les cavités en taillant le bouchon en pointe.

Ta personne

par l'abbé R.-E. Llewellyn

Cet ouvrage écrit en un style très vivant, traite de la mission de la femme.

Les jeunes filles, les épouses d'aujourd'hui et de demain y puiseront des données qui sauront les inspirer et faire de leur vie une chose merveilleuse qui rayonnera la lumière et le bonheur.

Brochure de 173 pages.

Au comptoir, 60,
par la poste, 65.

SERVICE DE LIBRAIRIE
DU "DEVOIR"

RETOUR EN COURS DE ROUTE

"Pourquoi ne laisse-t-on pas tous les tramways se rendre à destination au lieu de faire retourner quelques-uns avant qu'ils aient complété leur trajet?"

QU'ENTEND-ON PAR "RETOUR EN COURS DE ROUTE"?

Tout simplement le fait pour un tramway qui doit se rendre à une certaine destination, d'être retourné en cours de route vers son point de départ. Il en résulte que les voyageurs sont forcés de changer de tramway. C'est là, évidemment, un ennui sérieux pour ces derniers.

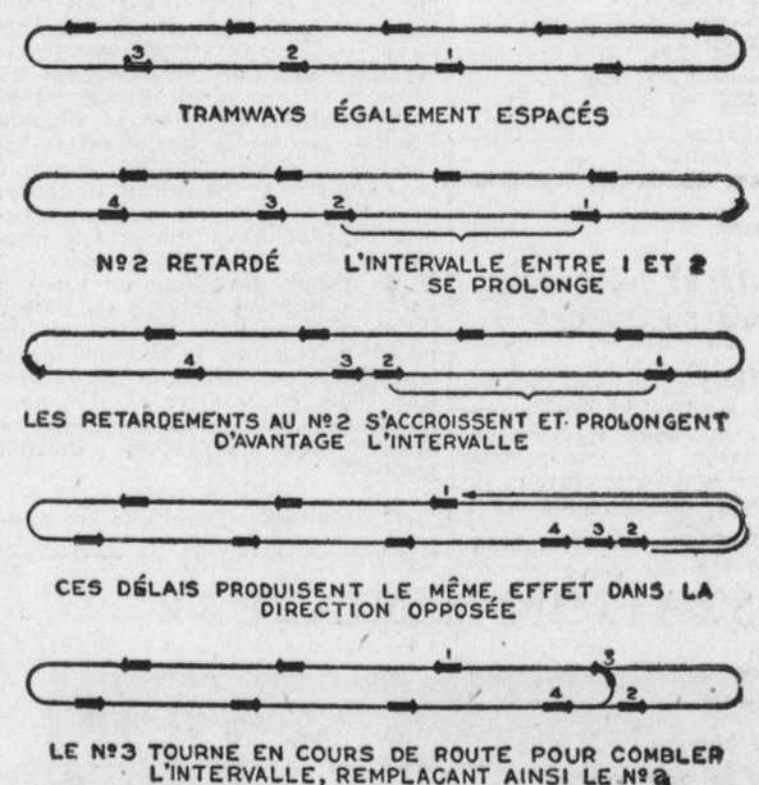
Il n'y a qu'une façon d'expliquer le fait qu'un tramway tourne en cours de route: c'est que cette voiture a été retardée. Lorsqu'un tel retard survient, le tramway ainsi retenu ne circule plus selon l'horaire établi. Il s'ensuit que le vide entre ce tramway et le tramway qui le précède prend de l'ampleur, alors que l'intervalle entre le tramway retardé et celui qui le suit est moindre.

LA DIFFICULTÉ AUGMENTE

Dès que cette situation se produit, la difficulté augmente; en effet, le tramway retardé est obligé de transporter plus que sa part normale de voyageurs et voit, en conséquence, augmenter de plus en plus l'intervalle qui le sépare du tramway précédent. Le premier tramway s'éloigne sans cesse du second, tandis que ceux qui suivent ce dernier s'en rapprochent de plus en plus et finissent par se grouper.

Le schéma ci-contre représente des tramways du même circuit, séparés par des intervalles réguliers. Le premier poursuit sa route d'après l'horaire prévu, tandis que le second subit un retard. Il y a immédiatement augmentation de l'intervalle qui sépare les deux premiers, augmentation proportionnelle à la durée du retard, cependant que les tramways 3 et 4 se rapprochent du no. 2. Comme ce dernier s'éloigne de plus en plus du premier, à cause du plus grand nombre de voyageurs qu'il doit prendre du fait de son retard, l'intervalle augmente donc sans cesse entre lui et le no. 1. Il en résulte une situation complexe.

Cet état de choses s'aggrave du fait que des voyageurs attendent pour être transportés en direction opposée. C'est pourquoi il y a lieu de mettre fin à l'intervalle devenu trop considérable.



DANS L'INTÉRÊT DES VOYAGEURS

Comme on s'en rend compte, les longs intervalles entre deux tramways sont attribuables à des retards dans la circulation. Il n'y a qu'une façon connue de remédier alors à un tel état de choses: faire tourner un tramway en cours de route. Malheureusement, les voyageurs qui se trouvent à bord de ce tramway sont incommodés et nous avons pour principe de ne pas faire tourner ainsi une voiture s'il n'y a pas un autre tramway immédiatement disponible pour accueillir ces voyageurs. Si on ne fait pas tourner en cours de route un tramway fort retardé, on ne peut jamais parvenir à mettre fin à ce vide trop prononcé et les voyageurs qui attendent ce tramway en direction opposée continuent d'attendre, aux coins des rues. La Compagnie regrette toujours d'être obligée de faire tourner ainsi un tramway, mais elle ne connaît pas d'autre moyen de remédier à la situation suscitée par le retard. Les voyageurs qui se déplacent d'un tramway à un autre peuvent être assurés que, en ce faisant, ils rendent service à d'autres voyageurs qui attendent le tramway retardé.

LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

Notre français sur le vif

De Péguy, de Claudel et de quelques autres — "Toutes ces choses sont belles, mais leurs beautés ne sont pas de même ordre; voilà tout" — Différentes sortes de lectures — Imitation et pastiche — Conseils aux débutants — Le secret de l'influence de Péguy sur les jeunes — L'évolution du style — Quelques auteurs

Voici l'essentiel de l'une des récentes causeries de M. Jean-Marie Laurence à Radio-Canada. Ces causeries, comme l'on sait, passent tous les dimanches à une heure.

Laurence — Une auditrice me reproche de déconseiller aux auditeurs la lecture de Péguy et de Claudel. Et sur ce, elle me traite d'esprit étroit, de bonze, de barbon, d'encroûté, de wisigoth, etc., etc. Comme si les mots créaient les choses. C'est très amusant.

Ingénier — Et quand avez-vous déconseillé aux auditeurs la lecture de Péguy et de Claudel?

— Jamais, puisque moi-même j'aime beaucoup ces auteurs, dont la plupart des œuvres comptent parmi les plus saines et les plus bienfaitrices de la production contemporaine. Du reste, j'aime tous les bons auteurs, et je me garde le plus possible du fanatisme et de l'exclusivisme. L'exclusivisme, voilà la schizophrénie de l'esprit, et j'ai bien le temps de vieillir. Il me semble qu'on peut goûter le *Cimetière marin* de Valéry ou les *Cinq grandes odes* de Claudel sans rougir d'aimer aussi Alphonse Daudet et d'admirer dans Henry Bordeaux des pages que ses détracteurs ne pourront jamais écrire.

— C'est bien mon avis. Pour ma part, j'adore la symphonie de Franck et le concerto de violon de Brahms; mais j'avoue qu'*Isabelle* s'y promène me touche quand même profondément.

— Et vous avez raison. Toutes ces choses sont belles, mais leurs beautés ne sont pas de même ordre; voilà tout. Ce n'est pas parce qu'il est difficile qu'on doit aimer Valéry; c'est en dépit de sa difficulté. Il ne faut pas s'emballer pour la finesse de Giraudoux au point d'oublier son goût de la recherche et du maniérisme, son défaut mignon de figurer à la loupe des phrases un peu creuses...

— Je comprends. Il faut être capable de vibrer, tout en sachant raison garder. Mais pour revenir à l'accusation de votre auditrice, je me rappelle fort bien à présent ce que vous avez dit de Claudel et Péguy.

Volontiers — Voulez-vous rappeler aussi à cette auditrice? — Volontiers. Vous avez déconseillé aux débutants de former leur style dans Péguy, Claudel et autres auteurs aussi personnels, aussi singuliers (au sens latin du mot).

— C'est exact. De là à condamner absolument la lecture de ces écrivains, il y a de la marge. (Il faudrait enseigner l'art d'écouter). Car on peut distinguer plusieurs sortes de lectures selon le but qu'on se propose. On peut lire pour se pénétrer de la pensée d'un auteur ou pour l'analyser, on peut lire pour se documenter sur telle ou telle question ou pour se mettre au courant de l'actualité, on peut même lire pour se défendre, pour s'aérer ou se laver l'esprit. Bien entendu, l'attitude mentale du lecteur et sa manière de lire varient selon le cas.

— C'est clair. On ne lit pas du même oeil le carnet mondain ou la nécrologie des journaux et la *Somme* de saint Thomas.

— Je l'espère bien. De même on peut lire pour les idées et l'on peut lire pour le style.

— Mais quand on lit pour les idées, n'est-on pas exposé à subir aussi l'influence du style?

— Oui, surtout quand la person-

nalité du lecteur n'est pas encore formée ou que sa sensibilité est trop vive, trop réceptive. Je connais des hyperémotifs (des sujets très sensibles, si vous voulez) qui ne peuvent se tenir de pasticher l'auteur qu'ils viennent de lire. Ceux-là feraient bien de ne pas lire immédiatement avant d'écrire. En règle générale, il me semble mauvais pour un commençant de s'enfoncer d'un auteur et de s'y plonger trop longtemps et trop exclusivement. Je répète qu'il est bon de varier le genre de ses lectures quant au style.

— Donc, vous condamnez l'imitation?

— Non, Ingénier. Ce serait absurde, puisque nous sommes tous, y compris les plus grands originaux, des imitateurs. Dans notre condition humaine, la création absolue, personnellement est impossible. Claudel doit beaucoup à la Bible et au langage populaire. Il ne s'agit pas de condamner l'imitation; c'est le pastiche qu'il faut craindre. Valéry a attendu d'avoir fait ses dents avant de se nourrir de Mallarmé. Notez d'ailleurs que si Valéry a adopté des principes de Mallarmé, il ne lui a pas emprunté sa manière.

— Je comprends. Il faut être bien fort pour se plonger dans un auteur très original, un écrivain singulier sans le copier.

— Oui, et les les commençants sont d'autant plus exposés au pastiche qu'ils en sont encore à la période du verbalisme, c.-à-d. qu'ils composent le plus souvent en partant du mot ou de l'expression pour aboutir à l'idée.

— Dois-je comprendre qu'il faut s'opposer à toute nouveauté de style?

— Non, Ingénier, au contraire; il faut permettre à l'apprenti écrivain de libérer sa personnalité, et s'il trouve une forme nouvelle et juste pour exprimer sa façon propre de sentir, de penser ou de voir, il faut l'en féliciter.

— Voilà où je ne comprends plus. Vous voulez développer la personnalité de l'écrivain novice, et vous déconseillez à cet apprenti la fréquentation des auteurs singuliers, c.-à-d. uniques en leur genre.

— N'exagérez pas, Ingénier. Je dé-

conseille aux débutants un contact prématuré, une fréquentation trop exclusive de ces auteurs irréguliers ou, comme vous dites si bien: singuliers.

— Question d'opportunité et de mesure, en somme.

— Justement. Prenons Péguy, par exemple, et parmi les nombreux traits caractéristiques de son style, retenons la répétition progressive et le rythme brisé.

— Et que voulez-vous dire au juste?

— Ecoutez ce passage et vous verrez. (Il s'agit de la Beauce française): "Plaine infinie. Plaine infiniment grande. Plaine infiniment triste. Sérieuse et tragique. Plaine sans un creux et sans un monticule. Sans un faux pas, sans un dévers, sans une entorse. Plaine de solitude immense dans toute son immense fécondité. Plaine où rien de la terre ne cache et ne masque la terre. Où pas un accident terrestre ne dérobie, ne défigure la terre essentielle. Plaine où le Père Soleil voit la terre face à face. Plaine de nulle tricherie. Sans maquillage aucun, sans apprêt, sans nulle parade..."

— Ah! bon, je vois. Péguy répète une idée en y ajoutant des précisions ou des aspects: c'est la répétition progressive; il coupe sa phrase irrégulièrement, comme quelqu'un qui improvise, qui élabore sa pensée tout en l'exprimant: c'est le rythme brisé.

— Tout juste. On peut tirer de ces procédés de fort beaux effets, et Péguy n'y manque pas. Seulement, il les multiplie parfois jusqu'au tic...

— Jusqu'à la scie... et cela fait, pour parler comme lui, un style curieux. Très curieux. Curieusement curieux. Un curieux de style singulier. Singulièrement singulier. Facilement imitable. Trop facilement imitable. Imitable d'une trop trop littérale, trop exacte, trop servie en tous sens: en longueur, en largeur, en hauteur. Un plagiat. Du psittacisme.

— Dieu! que vous l'imitiez. On voit que vous le connaissez intimement.

— Au fond, je l'aime bien, vous savez. Il a écrit des pages sublimes et des vérités si nécessaires, si profondément simples! Je ne parle pas de ses poèmes, qui sont presque toujours admirables.

— Attention! je sens que l'audi-

trice à la trique commence elle-même à vous aimer... — Et vous n'aimez pas ça? — Pas beaucoup. — Alors, je suis bien protégé. Revenons à Péguy. Ce qui séduit les jeunes chez Péguy, c'est la force de l'affirmation. Les jeunes, comme la foule, aiment l'affirmation. Pour emporter d'assaut l'assentiment de la multitude, la force et l'assurance comptent plus encore que la vérité ou la raison.

— Hélas! c'est bien vrai. Je comprends maintenant tout le danger qu'offre, au point de vue du style, la fréquentation trop assidue ou trop exclusive de Péguy pour un débutant.

— Bien entendu, Péguy n'est qu'un exemple; j'en pourrais dire autant de tous les auteurs que nous sommes convenus d'appeler singuliers.

— C'est compris. Mais d'autres questions me tourmentent. Admettez-vous que le style évolue?

— Certes, c'est un fait évident. Le style évolue comme la langue. Le style et la langue évoluent non seulement sous l'impulsion de la pensée, mais encore par l'influence de l'effectivité, et même de la mode. Lacordaire n'écrit pas comme Bossuet, ni Balzac comme Mme de La Fayette, ni Joseph de Maistre comme Pascal, ni Valéry prosateur comme Joseph de Maistre, ni les Goncourt comme Chateaubriand.

— Mais il y a des modes viables (qui deviennent des styles) et des modes éphémères, comme le style précoce de l'époque du Tendre ou les feuilles libres.

— Il n'est pas facile de distinguer, dans la production contemporaine, l'ivraie et le bon grain.

— Non, Ingénier, ce n'est pas facile. Un style nouveau, c'est comme toute esthétique nouvelle. De même qu'il faut se faire l'œil à une harmonie de couleurs inusitées, de même il faut se faire l'oreille à un rythme nouveau de la phrase ou du vers, par exemple. Tant qu'on n'a pas saisi l'ordonnance d'un rythme, on est insatisfait.

— Je ne vois pas et je n'entends pas très bien.

— Alors, à défaut d'oculiste ou d'oto-rhino-laryngologiste, permettez-moi un détour. La psychologie expérimentale a démontré qu'un bruit répété avec la même intensité établit dans notre oreille un rythme, pourvu que les coups ne soient pas trop espacés. Prêtez l'oreille au tic tac d'une horloge, et bientôt vous entendrez un temps fort et un temps faible: tic tac, tic, tac. Tant le besoin d'organisation, de symétrie et d'ordre est naturel.

— Comme c'est curieux! Je comprends maintenant pourquoi il faut un effort d'adaptation pour goûter les vers irréguliers ou une syntaxe rythmique à laquelle on n'est pas habitué.

— C'est le cas pour la prose de Péguy et pour les vers irréguliers de Claudel, par exemple. L'esprit est dérangé par ces auteurs, tant qu'il n'a pas saisi leur dessin rythmique. Bien entendu, le métier de l'adaptation s'impose pour la structure de la phrase, pour le ton et pour les images.

— Cela va de soi. Et je suppose qu'une fois le public adapté au style de tel ou tel auteur, ce style devient une mode chez les écrivains.

— Généralement, il ne passe dans l'usage commun que certains éléments du style d'un novateur, et ces éléments deviennent des procédés: par exemple, les notations impressionnistes des Goncourt, le complément abstrait d'Hugo: un ange de bonté, des yeux de lumière, etc.

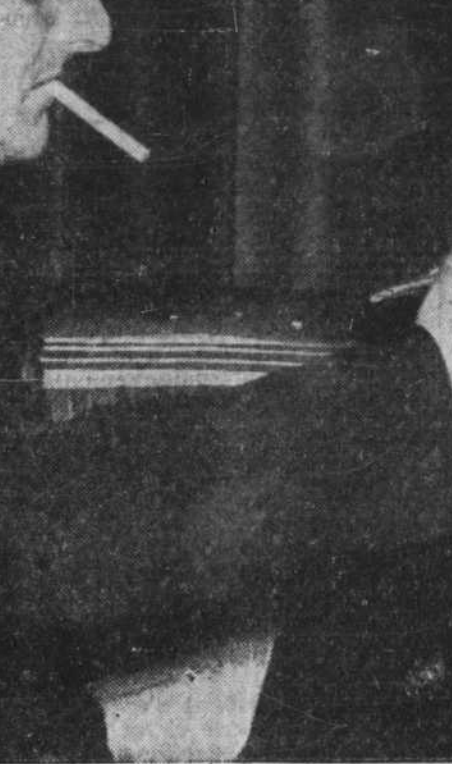
— En somme, le public, en collaboration avec le temps, opère un choix dans les procédés des novateurs.

— Les faits semblent le prouver. Le temps fait une mise au point. Voilà pourquoi il ne faut pas trop se presser d'adopter en bloc la manière d'un nouveau prophète.

— Je comprends mieux que jamais votre conseil aux auteurs réguliers. Mais pourriez-vous indiquer quelques bons auteurs pour la formation du style?

— Insidieuse Ingénier! A quoi bon nommer ceux que l'histoire a consacrés: Pascal, La Bruyère, Veillot, Alphonse Daudet, Maurice Barrès, et encore et encore. Vous n'avez qu'à consulter un manuel comme Calvet ou Desgranges. Quant aux contemporains, lesquels choisir? Georges Duhamel, Alexandre Arnoux, André Maurois, Alphonse de Chateaubriant, Lacretelle, Valéry prosateur, et qui sais-je encore.

— Et que penseront les renchéris de vous entendre citer Veillot?



On dit que les réceptions sont fort en vogue chez les Russes, qui se servent de ce moyen pour obtenir des informations secrètes. On voit ici, à gauche, l'ambassadeur G. Zaroubin, qui reçoit "le feu" d'un invité. A droite, Jacob Souritz, ambassadeur russe au Brésil, que la rumeur avait mentionné comme nouvel ambassadeur au Canada.

Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Dollar et piastre, cent et sou

Journal le Devoir, Montréal.

Dans une émission radiophonique, mentionnée dans le *Devoir*, une auditrice demande si le mot cent est français. On lui répond: "Dollar et cent sont les désignations officielles des monnaies légales du Canada. Le mot piastre doit être rejeté parce qu'il ne correspond pas à dollar, le mot sou peut être toléré dans le langage familier, l'usage local en ayant fait l'équivalent de cent."

Dans son livre, *Sous le signe de l'or*, M. Montpetit nous informe que dollar et cent furent adoptés par le Canada en 1858, et que notre système monétaire est calqué sur celui des Américains (qui adoptèrent dollar et cent en 1787).

M. Montpetit écrit: "Le dollar se divise en 100 cents. Nos pièces de monnaie en cours, sont le 1 cent, le 5 cents, le 10 cents, le 25 cents et le 50 cents. Autrefois on comptait en piastre et centin; aujourd'hui on compte en dollar et cent."

"Le peuple remploie encore les mots piastre et centin ou sou". Ainsi donc il fut un temps où les désignations officielles de nos monnaies légales, en français, étaient piastre et centin. Les billets de 5 piastres et de 10 piastres des banques canadiennes-françaises n'ont pas dû circuler pendant cinquante ans et plus, sans autorisation, par tout le pays, et en dehors du pays.

En 1927, je crois, on a décidé à Ottawa qu'à l'avenir les désignations officielles de nos monnaies légales seraient dollar et cent, en français comme en anglais.

Chez nous la transition de piastre à dollar ne s'opère pas sans douleurs. La substitution officielle de cent à centin est passée inaperçue. Il y a longtemps que le peuple avait fait cette opération. D'ailleurs, ces mots cent et centin sont, à ce que l'on dit, deux abréviations; l'une d'un mot latin, l'autre d'un mot français, toutes deux signifient centième.

Quand au mot sou, le peuple n'en fait plus usage que dans l'expression 30 sous pour 25 cents, c'est la le surnom que l'on donna, dès son apparition, à la pièce de 25 cents, parce qu'elle valait exactement 30 sous de l'ancien cours. Le mot sou ne sert plus à désigner la monnaie légale, c'est le mot cent qui depuis 1858 le remplace à cette fonction. Cependant, le nom sou est resté à la pièce de monnaie. Sa valeur monétaire légale, 1 cent, n'a pas varié depuis 1858. D'après le livre de M. Montpetit, qui fait autorité en la matière, tous les paiements publics ou privés doivent s'effectuer en dollars et cents.

La loi précise qu'un paiement peut s'effectuer en pièces de bronze (ce sont des sous authentiques) jusqu'à concurrence de 25 cents.

En pièces d'argent de 5 cents et de 10 cents (les 5 sous et les 10 sous de nos élégants) aussi bien qu'en pièces de pièces, improprement appelées 30 sous, par le peuple, il est permis d'effectuer un paiement jusqu'à concurrence de 10 dollars, j'allais écrire 10 piastres.

Il ne saurait, à aucun prix, être question de bannir les mots piastre et sou de notre langage, parce qu'ils ne servent plus à désigner nos monnaies légales. Si le mot piastre venait à disparaître, par quel vocable faudrait-il désigner la piastre mexicaine qui fut l'ancêtre de la piastre canadienne, et qui fut en 1787 marraine du dollar américain? Par quel mot faudrait-il désigner, tant le sou canadien en particulier, que les sous de tous les autres pays, et ils sont légions, si le mot sou venait à disparaître?

Encore une fois, il ne peut être

Ils diront: "C'est ça; on en est encore à Veillot!"

Ce qu'ils diront n'atteindra pas Veillot. Qu'ils écrivent un livre comme *Ca et Là* (au p.d.v. du style) et nous les écouterons. Le style de Veillot est encore frais et je conseille fortement aux débutants (avec Alphonse Daudet et Duhamel) pour la variété du ton et l'abondance des tours. Et pour s'habituer à l'analyse du style, on trouvera grand profit à étudier *Le style au microscope* de Criticus et *Le démon du style* d'Yves Gandon. Cela vaut mieux que tous les manuels de préceptes du monde.

question d'ostraciser les mots sou et piastre. Il ne s'agit que d'employer ces deux mots à bon escient et avec modération, comme M. Montpetit en donne l'exemple dans son livre *Sous le signe de l'or*. En effet, dans ce volume de trois cents pages, le mot sou n'apparaît que 4 ou 5 fois, et les locutions un 5 sous, un 10 sous, un 30 sous y brillent par leur absence.

UN ANCIEN

Conférence des chefs ouvriers le 1er mars

Une conférence des chefs provinciaux, des unions internationales aura lieu vendredi, le 1er mars, à la salle de l'Union des travailleurs de la confection pour dames, 395 ouest, rue Ste-Catherine. Cette conférence réunira les membres du conseil d'administration de la Fédération provinciale du travail ainsi que les représentants de nombreuses unions internationales.

Les chefs ouvriers étudieront, entre autres choses, la loi des relations ouvrières de la province de Québec. Ils transmettront ensuite

leurs suggestions au ministre provincial du Travail, M. Antonio Barrette.

M. Elphège Beaudoin, qui annonce la nouvelle, a déclaré que cette conférence revêtait un caractère très important.

1,000 milles à l'heure en avion

Boston, 28. — Des avions actuellement en voie de construction voleront à près de 1,000 milles à l'heure et l'on s'attend à entraîner les pilotes pour les opérations militaires et commerciales en vue de faire encore plus de vitesse, a annoncé le lieutenant-général James H. Doolittle devant le Massachusetts Institute of Technology.

Trois grandes étapes — On parvint à briser l'atome en 1919; on réussit à construire des appareils géants à cette fin en 1929, et on découvrit, en 1939, le secret de la fission nucléaire de l'uranium 235.

Les chefs ouvriers étudieront, entre autres choses, la loi des relations ouvrières de la province de Québec. Ils transmettront ensuite

Nord-Sud
Les Opiniâtres
Sources
de Léo-Paul DESROSIERS
de l'Académie canadienne-française.
Au comptoir: \$1.00,
par la poste: \$1.10.
Toute bibliothèque de Jeune
doit posséder les livres de
MICHELLE LE NORMAND

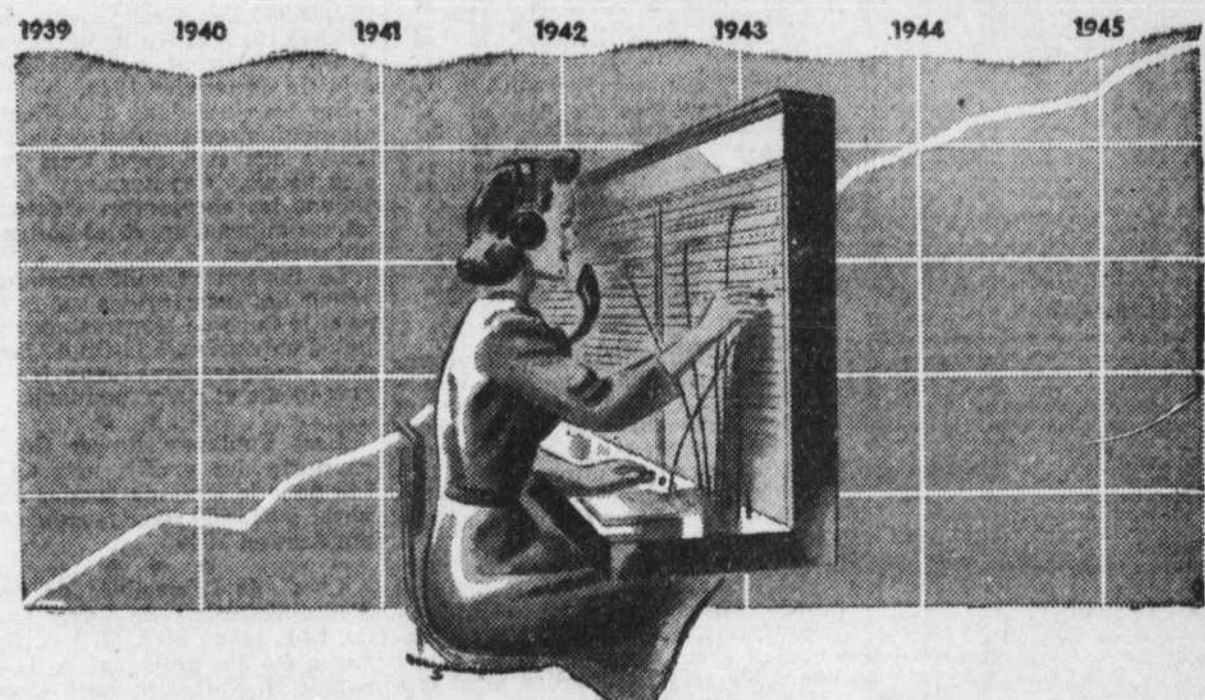
Autour de la maison
nouvelle édition, 150 mille,
\$1.25 l'exemplaire

La plus belle chose du monde
roman, 90 mille, \$1.0 l'exemplaire

La maison aux phlox
nouvelles, 70 mille, \$1.25 l'ex.
Par la poste: ajouter .10

SERVICE E LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Le Trafic Interurbain a plus que DOUBLÉ ...



Les communications téléphoniques interurbaines s'établissaient à 60,000 par jour, en 1939 (quand la guerre éclata).

En 1945 (au moment où la guerre prit fin) elles atteignaient 127,000. Et le volume continue de grossir.

A cause de la guerre, nous n'avons pas pu aménager l'outillage et les circuits supplémentaires dont nous avons besoin. Les travaux de construction en cours remédieront à cette situation dans un avenir rapproché. Mais, dans l'entre-temps, nous devons continuer de solliciter votre concours.

Quand vous demandez une communication...

D'ABORD donnez à la téléphoniste le nom de la ville éloignée...

PUIS le numéro de téléphone de votre correspondant...

ENFIN, quand la téléphoniste le demandera, le numéro de votre propre téléphone.

(Prière de vous abstenir des détails inutiles, surtout si vous connaissez le numéro du poste éloigné.)

Si vous ignorez ce numéro, prière de le noter pour l'avenir quand vous entendrez la téléphoniste le répéter.

C'est une façon DE NOUS AIDER À FAVORISER L'EXCELLENCE DE L'INTERURBAIN DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE DE TOUS LES USAGERS



Le gérant,
G. M. GRANT,

Réimpression ! Secrets et ressources des bois du Québec

par Jean-Marie Gauvreau,
de la Société Royale
du Canada

"Renseignements précieux sur les dernières données industrielles et commerciales pour tous ceux qui désirent connaître les transformations de l'arbre au bois ouvré."

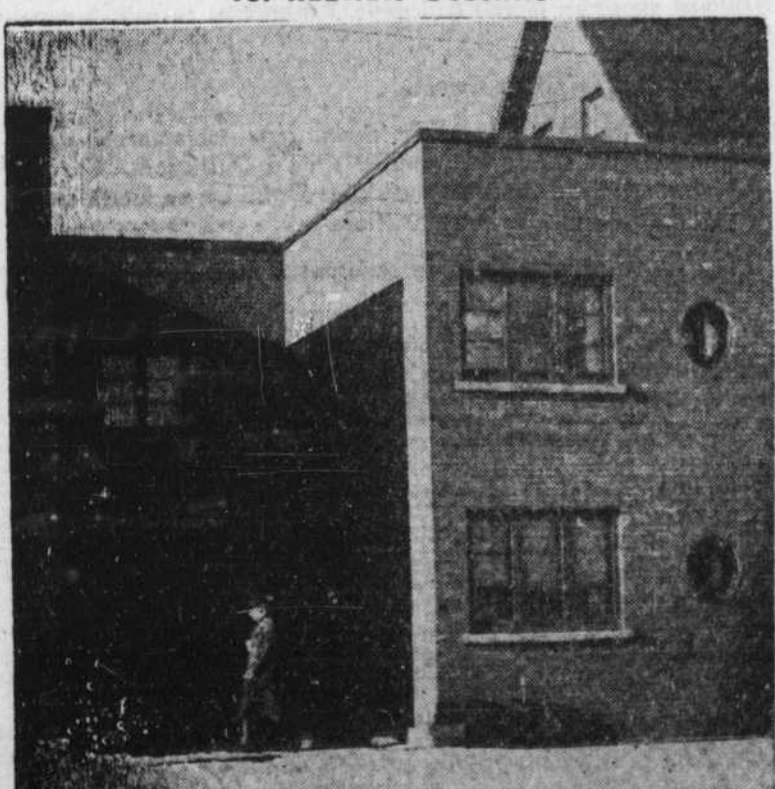
Volume de 225 pages, 150 illustrations.

Au comptoir: \$1.50

Par la poste: \$1.60

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Ici habitait Gosenko



Voici l'appartement qu'habitait Ivor Gosenko, jeune attaché à l'ambassade russe à Ottawa. Gosenko est l'un des principaux témoins dans l'affaire d'espionnage.

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien perd 5 à 3 contre Boston

Les Bruins de Boston ont eu raison du Canadien hier soir, par le compte de 5 à 3. Il est vrai que l'arbitre Bill Chadwick a donné toute la mesure de son incompétence, mais il faut bien admettre aussi que Bill Durnan a été faible et que la défense du Canadien, affaiblie par l'absence de Léo Lamoureux, n'a pas opposé une résistance bien efficace aux attaques de l'adversaire.

Le Boston a pris l'avantage d'un point moins de 57 secondes après le début de la première période et le Canadien n'a jamais pu par la suite prendre le dessus. Non pas que nos porte-couleurs n'aient pas eu un avantage matériel pendant presque toute la partie, mais bien parce qu'ils n'ont pas su trouver le fond de la cage de Brimsek et parce que les Bostonnais ont profité des moindres ouvertures. A preuve, ils ont compté 3 de leur 5 points pendant que le Canadien avait un homme au pénitencier.

Frankie Eddolls a joué sur la défense hier soir. On avait annoncé son retour à grand renfort de trompettes, mais il n'a pas été à la hauteur des éloges qu'on a faits de lui.

Il a joué une partie ordinaire et il a été modérément secondé par Glen Harmon, qui, pour un joueur de défense, a un goût un peu trop prononcé pour les courses à l'autre extrémité de la patinoire.

BILL CHADWICK

Chadwick, croyons-nous, est un homme bien intentionné. Malheureusement cette qualité n'est pas suffisante pour faire un bon arbitre. Hier soir il a rendu des décisions idiotes et la foule a manifesté son mécontentement en lançant toutes sortes d'objets sur la patinoire. A deux reprises on a dû interrompre la partie pour permettre aux balayeurs de remettre la patinoire en état de servir à du hockey.

C'est contre le hockey que Chadwick a assouvi hier son évidente mauvaise humeur. A trois reprises il l'a envoyé au pénitencier et à chaque fois c'est Richard qui avait été attaqué plutôt qu'il n'avait porté des coups. Ces punitions ont été coûteuses puisqu'elles ont valu 3 points aux visiteurs.

LES COMPTABLES

C'est Dumart qui a compté le premier point de la soirée. La partie était à peine commencée depuis une minute lorsqu'il lutta de vitesse avec Durnan pour aller chercher la rondelle à quelques pieds des buts au Canadien et la pousser dans le filet. Sept minutes plus tard, Ed Egan traversa facilement la défense ennemie et passa à Bauer, qui n'eut aucune difficulté à prendre Durnan en défaut. Billy Reay fit ensuite une superbe montée et compta le premier point du Canadien, sur une passe de Jimmy Peters.

Dans la deuxième période, Herbie Cain compta son premier point de la soirée, donnant une avance de 3 à 1 à son club.

Dans la troisième période, au cours de laquelle se sont déroulés les incidents relatés plus haut, les Bostonnais ont compté deux fois et le Canadien deux fois. Richard et O'Connor comptant pour le Canadien, Cain et Egan pour le Boston.

BOSTON. — Buts, Brimsek; défenses, Egan, Henderson; centre, Schmidt; avants, Bauer, Dumart; subs: Church, Reardon, Gallinger, Guidolin, McGill, Bruce, Crawford, Cain, Smith.

CANADIEN. — Buts, Durnan; défenses, Bouchard, Reardon; centre, Lach; avants, Richard, Blake, Subs, Eddolls, Harmon, O'Connor, Benoît, Chamberlain, Reay, Peters, Mossell et Fillion.

Arbitres: Chadwick, Mullins et Bennett.

Première période

1 Boston: Dumart 57

2 Boston: Bauer-Egan 7.53

3 Canadien: Reay-Peters 12.16

Punitions: Henderson, Richard.

Deuxième période

4 Boston: Cain-Guidolin 13.28

Punitions: Lach, Guidolin.

Troisième période

5 Canadien: Richard-Blake 7.41

6 Boston: Cain-Guidolin 14.22

7 Boston: Egan-Guidolin 14.38

8 Canadien: O'Connor-Reardon 17.23

Punitions: Church, Richard.

Première joute de la série finale

Ce soir, à l'arena Roussin, le club Charlemagne en viendra aux prises avec le Catelli, dans la 1ère joute de la série finale de 5 de 5 pour le championnat de la Ligue de l'Est, du président Roméo McDuff. Cette joute qui débutera à 9 h. précises promet d'être très intéressante, car elle met aux prises deux puissants clubs qui ont terminé la saison régulière en 1ère et 2e positions de la Ligue respectivement. Armand St-Jean, instructeur du Charlemagne, est d'avis que les Blanchard, Perron, Saunders et autres infligeront un premier échec au Catelli.

FORUM BOXE

Jeudi, 28 février à 8 h. 30 p.m.

Harry Hurst vs Joey Peralta

10 RONDES

Fernando Gagnon vs Ritchie Myshiro

Al Evans vs Solly Zalter

Hubert Gagné vs Marcel Thériault

René Ouimet vs K.O. Lessard

6 RONDES

Siège d'arène et loges, \$4.00; amphithéâtre, \$3.00 et \$2.00; circle, \$1.50; admission générale, \$1.00. Toutes taxes incluses.

RESERVATIONS: Wilbank 6131.

Edgar Laprade fut l'étoile de cette partie

Toronto, 28. — Les Rangers de Frank Boucher ont mis fin aux chances des Leafs de Toronto de se qualifier pour les séries éliminatoires de la Ligue Nationale lorsque hier soir, les New-Yorkais ont triomphé des protégés de Happy Day par le compte de 6 à 4, devant près de onze mille personnes réunies au Garden de la Ville-Reine.

Edgar Laprade fut certes l'étoile du club new-yorkais en enregistrant trois des six buts de son club, tandis que Mac Colville, Alf Pike et Grant Warwick ont compté les autres. Bill Ezinicki, Syl Apps, Babe Pratt et Bob Goldham furent les seuls Leafs capables de logger le caoutchouc derrière le gardien de buts Chuck Rayner.

Les vainqueurs prirent une avance de 2 à 1 dans la période initiale, puis les joueurs du géant Frank Boucher portèrent le compte 5 à 3 à la fin du second engagement. Les Leafs complétèrent leur dernier but après 9 minutes dans la période finale, puis 20 secondes avant la fin des hostilités, Laprade compléta le pointage de la partie en enregistrant son 3e but après un bel effort individuel.

Composition des équipes:

RANGERS. — Buts: Rayner; défenses: N. Colville et Lach; centre: Laprade; avants: Watson et Pike. — Subs.: Trudell, M. Colville, Warwick, L. Patrick, Cardner, Demarco, Russell, Leswick, Moe.

TORONTO. — Buts: Broda; défenses: Morris et Pratt; centre: Taylor; avants: Bodnar et Stewart. Subs.: Goldham, Stanowski, Hamilton, Apps, Ezinicki, Metz, Polle, Davidson, Carr.

Arbitres: King Clancy, Jim Priemeau et Eddie Mephram.

Première période

1-Rangers, Laprade 9.44

2-Toronto, Ezinicki 12.18

3-Rangers, Laprade 16.30

Punition: Aucune.

Deuxième période

4-Rangers, M. Colville 5.59

5-Toronto, Pratt 6.40

6-Rangers, Pike 7.53

7-Rangers, Warwick 9.26

8-Toronto, Apps 10.40

Punitions: Aucune.

Troisième période

9-Toronto, Goldham 9.55

10-Rangers, Laprade 19.40

Punition: Goldham.

Fête à l'Association sportive de Verdun

C'est samedi, le 9 mars, que l'Association sportive de Verdun présentera au Forum son cinquième carnaval annuel. Cette fête sportive est sous le haut patronage du maire de Verdun, M. Edward Wilson, et des conseillers municipaux. Rien n'a été négligé pour faire de ce carnaval un succès sans précédent. Voici un bref aperçu du programme.

De 12 h. à 1 h., les clubs champions de l'Association sportive de Verdun rencontreront l'équipe hantam de l'école Meilleur et l'équipe midjet de Ville Emard.

Dès leur arrivée, les spectateurs assisteront à une intéressante joute d'exhibition entre deux puissants clubs intermédiaires.

A 2 heures précises, aura lieu l'ouverture officielle: M. Roméo Saint-Jean, président de l'A.S.V., souhaitera la bienvenue. Immédiatement après, Maurice Richard, Léo Lamoureux, Emile Bouchard et Bob Filion, du Canadien, mettront la rondelle au jeu pour la partie de hockey entre l'école Supérieure St-Stanislas et le club LaSalle juvénile de l'A.S.V. En effet, une heureuse entente mettra aux prises la puissante équipe de l'E.S.S.S. et le club LaSalle, champion juvénile de Verdun, qui a vaincu facilement le Pointe Saint-Charles et les Lions de Saint-Henri.

De 3 à 4 heures, ce sera l'heure récréative par excellence: l'heure des artistes. En effet, l'organisation a retenu les services d'artistes de renom. J.-Guy Bérubé, célèbre sauteur de barils du collège Laval, donnera ses tours les plus extraordinaires. Il y aura encore patinage de fantaisie par la famille Trudeau, acrobatie par une troupe de joyeux bouffons, et joute de ballon avec balais entre les écoles supérieures Saint-Viateur et Saint-Henri.

Un numéro qui toujours suscite beaucoup d'animation, la course des jeunes filles, est de nouveau au programme.

La joute finale qui mettra aux prises le Verdun Junior et les Etoiles de la Ligue Intercollegiale promet de fournir une exhibition de beau hockey scientifique.

Les milliers de billets déjà vendus annoncent une foule record au Forum pour samedi après-midi, le 9 mars. On peut réserver de bons billets dans toutes les écoles de garçons de Montréal et de Verdun.

Douglas toujours en première place

New-Haven, 28. — Les Douglas, d'Indianapolis, a conservé son avance de trois points sur son coéquipier Pete Leswick chez les compteurs de la Ligue Américaine au cours de la semaine dernière, Douglas a un total de 75 points, contre 72 pour Leswick.

Tom Burlington et Lou Trudel, de Cleveland, et Wally Watson, de Pittsburgh, sont égaux en troisième place avec 66 points.

Charley Scherza, de Providence, même en punitions avec 75 minutes. Les meneurs:

P. A. T.

Douglas, Indianapolis 37 38 75

Leswick, Indianapolis 27 45 72

Burlington, Cleveland 29 37 56

Trudel, Cleveland 27 39 56

W. Wilson, Pittsburgh 32 34 66

Cunningham, Cleveland 29 36 65

Larson, Hershey 27 37 64

Rimstad, St-Louis 29 35 64

Rozzini, Hershey 27 35 62

Gagné, Providence 24 37 61

Les Randies de Sherbrooke seuls en tête

Les Randies de Sherbrooke sont venus rendre visite aux Rapides de Lachine hier soir et les visiteurs ont triomphé de leurs adversaires par le compte de 3 à 1 pour passer seuls en première position dans la course aux championnats de la Ligue Provinciale de Hockey, avec l'avantage de deux points sur les Tigres de Victoriaville.

Bill Lillie, avec deux buts, et Ray Marshall, avec un but et une assistance, furent les grandes vedettes de cette éclatante victoire des Randies avec le gardien de buts Dion qui fut souvent sensationnel, volant une couple de buts certains aux joueurs de Paul Haynes. Dion de plus fut protégé de façon fort efficace.

Lillie donna l'avance aux Randies quand il compta le premier but de la joute après seulement une minute de jeu, dans la première période, avec l'aide de Marshall. Les Rapides réussirent à égaler les chances neuf minutes plus tard. Bob Morin étant alors le compte, assisté de Jacques Morin et d'Yvan Hamel.

Les Randies s'assurèrent la victoire dans la 2e période, y allant alors de deux buts comptés par Lillie et Marshall, vers la fin de la période, à quatre minutes d'intervalle. Bill Heindl et MacDougall obtinrent alors des assistances.

SHERBROOKE. — Buts, Dion; défenses, Longpré, Heindl; centre, Côté; avants, Redmond, Labarre; Subs: H. et O. Carnegie, McIntyre, Lillie, Marshall, MacDougall et Ranger.

LACHINE. — Buts, Ménard; défenses, Hamel Meyer; centre, J. Morin; avants: B. Morin, Desroches; Subs: McCurry, Paulsen, Perron, Ramsay, Champagne, Phillips et Thériault.

Arbitres: Murray et Munday.

Première période

1 Sherbrooke: Lillie-Mar 1.09

2 Lachine: B. Morin-J. Morin 10.46

Punitions: Hamel, O. Carnegie.

Deuxième période

3 Sherbrooke: Lillie-Heindl 15.26

4 Sherbrooke: Marshall-MacDougall 19.38

Punitions: Longpré, Redmond, McCurry, McIntyre.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: B. Morin, Marshall, Longpré, Lillie et Meyer.

Le Marquette bat le Plateau

Mardi soir, dans la Ligue juvénile de l'Union Canadienne, avait lieu la première partie de la série finale entre le Marquette de Jean-Maurice Siqui et le Plateau de Paul Stuart. Le Marquette remporta les honneurs de la première par le compte de 7 à 6. Les deux clubs se sont livrés un beau duel. La partie fut jouée à une vive allure, devant une assistance nombreuse. La dernière période a été particulièrement mouvementée. Les arbitres ont dû infliger 8 punitions. Pour les vainqueurs, la ligne Geoffrion-St-Pierre-Boudreault s'est particulièrement distinguée par son beau jeu d'ensemble et par sa précision. Le gardien de buts LaHaie de son côté a joué une partie sensationnelle dans ses filets en faisant des arrêts de toute beauté. Pour le Plateau, Robert et Hamel se sont surtout distingués.

PLATEAU: Buts, P.-E. Boivin; défenses, J.-P. Laramée et C. Bouchard; centre, J.-G. Hamel; ailes, G. Charron et A. Bibeault. Subs: J. Viger, R. Mathieu, R. Boulard, M. Robert.

MARQUETTE: Buts, R. LaHaye; défenses, A. Gadoua et H. Perreault; centre, B. Geoffrion; ailes, J. St-Pierre et Chs-H. Boudreault. Subs: J. Dubé, R. Lesage, A. Perreault, G. Arcand, R. Arcand, R. Roy.

Arbitres: F. Savaria, F. Geffreyer. Sommaire:

Première période

1 Marquette: St-Pierre 2.03

2 Plateau: Hamel 3.17

3 Marquette: St-Pierre 5.20

4 Plateau: Laramée 5.43

5 Marquette: J. Dubé 12.53

Pun.: Boudreault, Mathieu, Bouchard.

Deuxième période

6 Plateau: Robert 3.00

7 Plateau: Mathieu 3.50

8 Marquette: Boudreault 7.55

Pun.: Geoffrion, H. Perreault.

Troisième période

9 Plateau: Robert 0.45

10 Marquette: St-Pierre 3.00

11 Marquette: Geoffrion 12.53

12 Plateau: Robert 14.10

13 Marquette: St-Pierre 12.53

Pun.: Robert, Boudreault, Geoffrion, Laramée, St-Pierre, Bibeault, Boivin, Laramée.

L'Association Provinciale de balle molle

Québec, 28 (D.N.C.) — L'Association provinciale de balle-molle va tenir ses assises annuelles dimanche prochain le 3 mars, à 2 h. de l'après-midi, à Québec, au Parc Victoria, au chalet de l'O.T.J., inc.

La réunion va être sous la présidence de M. Elzéar Poitras, président de l'Association provinciale. Plusieurs délégués de Montréal, des Trois-Rivières, de Shawinigan, de Grand-Mère, de Sherbrooke, de Portneuf, de Côte de Beaupré, de Lévis, de Québec vont assister à cette réunion importante où l'on jettera les bases du sport de la balle-molle pour la saison 1946. Plusieurs questions importantes seront discutées au cours de cette réunion qui va réunir les magnats de la balle-molle de la province.

Les Cataractes ont perdu leur dernière joute

Ottawa, 28. — Les Sénateurs d'Ottawa ont enregistré une autre victoire hier soir dans les séries de la Ligue Senior de Québec lorsque les hommes du gérant McCaffrey ont vaincu les Cataractes de Shawinigan par le résultat de 8 à 4, à l'Auditorium, alors que les gars de la Vallée du Saint-Maurice jouaient leur dernière partie régulière de la saison.

Lude Check et Stu Smith ont dirigé l'offensive des vainqueurs avec chacun deux buts; Tony Grabowski, Barnes, Slowinski et Irvine ont été les autres compteurs. Connie Brown a fourni trois assistances et Jim McCaffrey deux. Jack Carthy a été le meilleur des Cataractes avec deux buts, tandis que Gravel et Cinnor ont obtenu chacun un but et une assistance.

Lude Check et Grabowski ont compté chacun un but pour les Sénateurs dans la 1ère période tandis que Jack Carthy a réussi à déjouer Fraser à deux reprises. Les Sénateurs ont porté le résultat 4 à 3 à la deuxième période alors que Barnes et Slowinski ont déjoué Cinnor et Cinnor a compté pour les Cataractes.

Les Sénateurs ont remporté une victoire décisive à la troisième période en comptant 4 buts contre 1. Smith en a réussi 2 tandis que Check et Irvine ont obtenu les autres. Gravel a compté pour les Cataractes durant cette reprise.

SHAWINIGAN: Buts, Cinnor; défenses, Bennett et Théberge; centre, Carthy; ailes, Planché et Morehouse. Subs: Arcand, Cinnor, Hayes, Filion, Gravel, Toupin.

OTTAWA: Buts, Fraser; défenses, Mathers et Barnes; centre, McFadden; ailes, Irvine et Smith. Subs: Greene, Quilly, Poirier, Check, Brown, Slowinski, Grabowski, Trainor.

Arbitres: Peterkin et Shouldice.

Première période

1 Ottawa: Check 3.28

2 Shawinigan: Carthy 11.33

3 Ottawa: Grabowski 15.55

4 Shawinigan: Morehouse 19.05

Pun.: Carthy, Irvine.

Deuxième période

5 Ottawa: Barnes 3.00

6 Ottawa: Slowinski 12.11

7 Shawinigan: Cinnor 15.34

Pun.: Théberge.

Troisième période

8 Ottawa: Smith 2.20

9 Ottawa: Check 4.37

10 Ottawa: Smith 12.11

11 Ottawa: Slowinski 12.53

12 Shawinigan: Gravel 18.06

13 Ottawa: Irvine 18.06

Aucune punition.

Huit concurrents dans ce tournoi

C'est ce soir, à la salle du marché Saint-Jacques, que le promoteur Ray Lamontagne présentera son tournoi éliminatoire, quand huit robustes gladiateurs poids lourds juniors se disputeront la victoire. Le tournoi est d'une grande importance dans le domaine de la lutte, car le vainqueur sera opposé au célèbre Égyptien Sheikh Abidi; puis s'il triomphe de ce dernier, il recevra une bourse additionnelle de \$200.

Les concurrents qui participeront à ce tournoi sont: Georges Gagney, champion mondial poids lourd junior; Paul Lortie, Harry Madison, Ragnar Aldine, Pat Girard, Bob Langevin, Eddie Ben Jackson et Mike Demetre. Le tirage des lutteurs se fera immédiatement avant l'ouverture du programme. Ce tournoi comportera sept combats et Lamontagne s'attend à ce qu'une foule record soit témoin de ces intéressantes rencontres. Chose certaine c'est que l'action ne manquera pas et tous les athlètes feront l'impossible pour s'assurer les honneurs de ce tournoi, afin d'obtenir un combat contre le célèbre Égyptien. Toutes les rencontres seront d'une chute à finir.

LE CLASSEMENT

Ligue Nationale

J. G. P. N. P. C. P.

Canadien 42 24 15 3 142 108 51

Chicago 42 21 14 7 170 136 49

Boston 45 20 16 9 144 138 49

Détroit 41 17 16 9 110 116 43

Toronto 42 14 22 6 131 156 34

Rangers 43 10 24 9 134 155 29

Ligue Senior

J. G. P. N. P. C. P.

Royal 38 28 8 2 194 123 58

Ottawa 39 24 12 2 207 152 50

Shaw 40 18 20 2 157 143 38

Québec 39 17 19 3 146 160 37

Valley 40 15 22 3 163 135 33

Hull 40 9 29 2 157 213 20

Jean Barrière contre Lou Alter

Le promoteur de boxe Jimmy McKimmie a annoncé hier que les populaires Jean Barrière et Lou Alter seraient les finalistes lors du programme hebdomadaire offert lundi soir au Colisée. La prochaine séance sera naturellement offerte le 4 mars.

Barrière, on le sait, a livré de nombreux combats outre-frontière et toujours il a su s'en tirer avec succès, étant rarement défait. Ce boxeur, qui est le protégé de Sylvio Mirault, est actuellement en magnifique condition et Mirault prend pour sa part que Barrière l'emportera sans difficulté sur Alter. Ce dernier est pourtant un excellent boxeur lui aussi.

McKimmie a annoncé enfin qu'il était à tenter de bacier d'autres combats intéressants et il espère entre autres trouver de sérieux rivaux pour Maxie Spoon et Joe Pyle.

Les séries de la Ligue Mont-Royal

La Ligue Mont-Royal Junior présentera son dernier programme double régulier de la saison vendredi soir. Dans la première partie le Clearpoint fera face aux Wing Wheelers tandis que le Pointe-St-Charles rencontrera les Fils d'Italie dans la deuxième joute. Ces deux derniers clubs sont éliminés de la course au championnat.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance sur la Vie

La Saubergarde

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, Président

Les trois premiers votes de la session

(suite de la première page)

version édulcorée. La première rédaction, telle que publiée dans les journaux, et inscrite d'abord aux procès verbaux, se lisait ainsi:

"Que, "Attendu que le 24 novembre 1945 la Chambre des communes a passé une résolution instituant un comité parlementaire "dans le but de faire étude et rapport sur un motif approprié" pour un drapeau canadien;

"Attendu que M. Louis-Stephen St-Laurent, en sa qualité de ministre de la couronne et de mandataire du Québec, a déclaré, au cours du débat, qu'il serait "bien surpris et bien étonné" si le comité ne recommandait pas l'inclusion de l'Union Jack dans le dessin du drapeau;

"Attendu que ces sentiments n'expriment pas ceux du peuple canadien-français confondant le pays et représentant le plus fort groupe ethnique au Canada;

"Attendu que l'Union Jack est un emblème anglais dont la présence sur notre drapeau décelerait des traces de racisme et symboliserait un assujettissement à l'Angleterre tout à fait incompatible avec notre statut d'indépendance et notre dignité de nation souveraine;

"C'est pourquoi le comité parlementaire fédéral de choisir un drapeau véritablement canadien, c'est-à-dire un drapeau qui exclut tout signe de servage envers une puissance étrangère et qui peut arborer fièrement tout Canadien sans distinction d'origine.

"Que copie de la présente résolution soit adressée au président et à tous les membres du comité";

Au sujet de cette modification dans les termes originaux de la motion Chaloult, il se développe un assez long débat.

Les libéraux (MM. Casgrain, Godbout et Dumaine) disent que la motion telle que présentée hier n'est plus la même que celle déposée le 13 février. Ils soutiennent que l'on prend ainsi la Chambre par surprise et que la version première qui était la version officielle devrait prévaloir mais que dans ses termes elle devrait être rejetée parce que rédigée en termes de discours ou de pamphlet. On y attaquait notamment M. Louis St-Laurent.

MM. Duplessis et Sauvé arguent qu'il s'agit d'une motion de même nature et dont les conclusions restent les mêmes que celles de la première rédaction.

Le président de la Chambre décide que la motion reste substantiellement la même. M. Taché a maille à partir avec M. Léon Casgrain à ce propos. Le député de Rivière-du-Loup demande des directives à l'Orateur sur la rédaction de la motion à présenter, afin de savoir celles qui seront acceptées ou rejetées. M. Taché répond qu'il n'a pas à se prononcer d'avance. M. Chaloult plaide en sa faveur, puis le long incident se clôt brusquement, et M. Chaloult commence l'exposé de sa thèse en faveur d'un drapeau véritablement canadien.

Dynamite

La question d'un drapeau canadien est une question chargée de "dynamite sentimentale", rappelle le député du comté de Québec, il s'efforcera toutefois de traiter le sujet sans passionner le débat. Il retrace la genèse du comité parlementaire formé le 24 novembre 1945 à Ottawa pour faire étude et rapport sur un motif approprié pour un drapeau canadien.

M. Chaloult répond à cette question: Est-il opportun d'avoir un drapeau canadien? Les Canadiens français possèdent un drapeau qui conserve le symbole de l'unité canadienne-française, l'unité de langue, de foi, de traditions. Ce drapeau symbolique, c'est le drapeau fleurdelisé (il le déploiera tout à l'heure aux yeux de la Chambre), c'est le drapeau de la province de Québec, celui de la petite patrie, de notre premier amour. Notre drapeau doit être le signe de l'union nationale canadienne.

M. Chaloult rappelle que l'Irlande et l'Afrique-Sud possèdent un drapeau distinctif, on ne peut dire toutefois que l'Australie et la Nouvelle-Zélande jouissent du même honneur parce que leur drapeau comporte l'Union Jack.

Le député du comté de Québec regrette que nous n'ayons pas de drapeau. Aux fêtes nationales, on arbore des pavillons divers, même celui de la Russie soviétique. Il déplore que le Parlement provincial déploie un pavillon étranger à sa tour centrale.

M. Chaloult cite des paroles prononcées à l'occasion du débat sur le drapeau à la Chambre des Communes. Il y eut les partisans de l'Union Jack, ceux du pavillon rouge et ceux qui préconisaient l'exclusion de l'Union Jack sur le dessin de notre drapeau. Certains ont osé vanter l'Union Jack comme le symbole de la chrétienté et de la liberté. L'Orateur les fustige: ce sont des valets qui sont satisfaits de leur état de coloniaux. M. Chaloult précise qu'il ne s'adresse ici qu'à une minorité de fanatiques et prend bien soin de ne pas vouloir blesser les députés anglo-saxons de la Chambre.

M. Chaloult dénonce M. Louis-Stephen St-Laurent qui a dit au cours du débat aux Communes qu'il serait bien surpris et bien étonné si le comité ne recommandait pas l'inclusion de l'Union Jack dans le dessin du drapeau. M. St-Laurent disait que l'Union Jack n'était pas un emblème de domination ou de conquête. L'Orateur trouve ces paroles déplorables sur les lèvres du repré-

sentant de Québec-Est; cela ne correspond évidemment pas aux sentiments de ses mandataires.

M. Chaloult réclame un drapeau bien distinctif, qu'en soit le dessin, sinon il vaudrait mieux que nous en soyons privés. Il n'y a ni Union Jack, ni tricolore, ni fleur de lis. Si on nous impose l'Union Jack, il faudra le boycotter, déclare M. Chaloult.

Le député du comté de Québec énumère cinq raisons à l'encontre de l'adoption de l'Union Jack sur notre drapeau. Cela serait contraire à l'art héraldique (on ne met pas deux drapeaux dans un); si on accepte l'Union Jack, vaudrait autant inclure tous les drapeaux du monde; l'Union Jack est le symbole du servilisme; c'est aussi un symbole de conquête et, en cinquième lieu, c'est un symbole d'impérialisme.

A ce moment, M. Chaloult déploie un drapeau. Le drapeau canadien-français, s'avance un peu au milieu de la Chambre et l'exhibe en expliquant les motifs. Il contient sur fond bleu la croix blanche et les fleurs de lis. Ce sont les couleurs françaises qui ont flotté depuis Clovis, dit-il; on l'arbore à Laval, à l'Université de Montréal, à Saint-Sauveur; il voudrait le voir flotter sur la citadelle de Québec, sur le mont Royal et sur la tour centrale du parlement québécois. M. Chaloult l'arbore à son auto mais il le met à mi-mât, l'été, à sa maison de Kamouraska, lors de l'anniversaire de la Confédération. C'est aussi ce drapeau qui tapissait la salle du marché Atwater, lors du banquet offert à M. Chaloult à la suite de son célèbre procès.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

Le discours de M. Chaloult est fréquemment applaudi par la droite. La motion est finalement adoptée sans autres discours et sans aucune voix discordante.

recevait les rapides de Cave et Fournieux, des Joachims et Che-

naux et 50 pour cent des rapides de la chute Paquette, soit un potentiel de 345,000 chevaux-vapeurs; le Québec obtenait les rapides du Rocher Fendu et Carillon plus 50 pour cent des rapides de Haquette, soit un total de 361,000 chevaux-vapeurs.

M. Hamel fait observer que les sites les plus intéressants étaient sans contredit ceux de Joachims pour l'Ontario et celui de Carillon pour Québec. Le partage devenait avantageux pour les deux provinces parce que le rapide Des Joachims est situé à 240 milles de Montréal, mais près des centres peuplés de l'Ontario, tandis que le rapide de Carillon n'est qu'à 40 milles de Montréal.

Le député de St-Sauveur rappelle que le gouvernement Godbout a adopté deux lois relatives à cet échange de rapides. L'une en 1942, autorisait le gouvernement à négocier; l'autre en 1943, ratifiait l'entente intervenue.

"Je me rappelle encore les dénonciations violentes du premier ministre quand nous avons présenté ces lois, dit M. Hamel. Il nous accusait de céder les droits de la province à l'Ontario, de laisser la province voisine s'emparer d'une partie de notre patrimoine. Il nous obligea à siéger jusqu'à 5 heures du matin afin de protester contre la loi de 1942. Mais il arrive que c'est lui-même qui applique les lois contre lesquelles il avait si vigoureusement protesté, qu'il se prévaut de notre politique".

Mais, ajoute M. Hamel, la Chambre n'est pas renseignée sur l'entente que viennent de conclure les deux provinces. Tout ce qu'elle en sait, c'est ce qui a paru dans les journaux. Voilà pourquoi il demande la production de la correspondance et des arrêtés en conseil.

Modélités inconstitutionnelles

Le premier ministre répond que l'union nationale a combattu la loi de 1942 parce que le ministre des terres et forêts d'alors (M. Hamel) ne pouvait soumettre les opinions des experts sur les possibilités des terrains à céder à l'Ontario. On avait besoin de ces rapports, dit-il, pour juger s'il était plus avantageux de développer les ressources hydrauliques que les ressources minières, forestières ou agricoles. Il regrette encore que le ministre "n'ait pas eu la précaution élémentaire" de produire ces rapports.

"De plus, continue M. Duplessis, il fallait l'autorisation du fédéral pour établir ces barrages sur l'Ontario et Ottawa donnait son appui à la loi de 1942. Ce qui nous révoltait, et ce qui nous révolte encore, c'est qu'on insérait dans une entente, dans la province de Québec, une clause qui stipulait que la loi des mesures de guerre pouvait rester en vigueur pendant 99 ans".

"Il est arrivé ce qui devait arriver: Nous avons pris le pouvoir après une campagne au cours de laquelle j'ai dénoncé cette entente. Nous sommes restés du même avis. Les autorités de l'Ontario (M. Chalmers, de l'Hydro, et M. Frost, ministre des mines) sont venues nous voir, à ce sujet. C'est mon intention, je le répète, de collaborer avec tous les gouvernements provinciaux sur une base juste et équitable, dans une harmonie fraternelle édictée par la Constitution et la sauvegarde des droits de chaque province.

"Les mandataires ontariens nous ont dit: Nous considérons l'entente injuste et inconstitutionnelle. Il nous faisait plaisir de constater que notre attitude à ce propos recevait l'appui de la province voisine."

Nouvelle convention

Les mandataires de l'Ontario, auxquels devait se joindre M. Drew, lui-même à une reprise, ont représenté au Québec que l'Ontario désirait entreprendre des travaux au rapide Des Joachims et voulait savoir s'il n'y avait pas moyen d'en conclure une nouvelle convention édictée sur la justice pour les deux provinces. La province de Québec a répondu, continue M. Duplessis, qu'elle n'était pas en mesure de prendre position définitivement sur les possibilités d'améliorer ou de modifier la première entente. Elle a conseillé à l'Ontario de commencer ses travaux, mais avec l'entente que ces travaux ne seraient pas interprétés comme une acquisition du Québec, une approbation du Québec à la convention originelle. C'était uniquement un acte de bon voisinage.

Voilà l'entente intervenue entre Québec et l'Ontario, et M. Duplessis dit qu'aucun arrêté ministériel n'a été passé, à ce sujet. Des lettres ont été échangées. Il a été spécifié, affirme le premier ministre, que les travaux de l'Ontario au rapide Des Joachims seraient exécutés sous la surveillance du ministre québécois des terres et forêts, que le gouvernement ontarien n'emploierait que des ouvriers et des techniciens québécois, et que tout l'argent dépensé irait à des Québécois.

Une entente de bons voisins

Le chef de l'opposition répond à M. Duplessis au début de la séance du soir. Il affirme que le premier ministre vient encore de démontrer qu'après avoir critiqué ce que le gouvernement libéral a fait, il est toujours disposé à profiter de son oeuvre.

M. Godbout soutient que l'entente conclue en 1942 était avantageuse pour les deux provinces, que toutes deux se sont complètes comme deux bons voisins qui ont un bien en commun et se mettent d'accord pour le développer à l'avantage des deux. Il souligne les avantages économiques qu'il y avait, pour l'Ontario de développer les rapides Des Joachims, pour le Québec de développer le rapide de Carillon.

Le premier ministre prétend

que la loi que nous avons fait passer est inconstitutionnelle! Mais il agit en vertu de cette loi. Il nous dit aussi que le premier ministre de l'Ontario la jugait inconstitutionnelle. Si les deux premiers ministres actuels de Québec et d'Ontario ne sont pas sérieux dans leurs relations, celles-ci offrent des dangers pour leurs provinces."

M. Godbout ajoute que les opinions des experts que M. Duplessis réclame sont dans la convention et dans la loi. Il ne regrette pas l'entente conclue avec l'Ontario. Et il continue:

"Une fois arrivé au pouvoir, M. Drew est venu me voir et m'a dit qu'il considérait que l'entente était plus favorable à Québec qu'à l'Ontario. Je ne le crois pas. Je crois, plutôt, que les deux provinces ont obtenu des avantages égaux. Mais M. Drew ne voulait pas commencer ses travaux à Des Joachims parce que l'entente ne lui semblait pas suffisamment favorable à l'Ontario. S'il a décidé, maintenant, de commencer ces travaux, c'est que le premier ministre a conclu avec lui une nouvelle entente qui lui est plus avantageuse. Et jusqu'à preuve du contraire, je serai d'avis que cette nouvelle entente est plus avantageuse à l'Ontario qu'à Québec. De plus, si le premier ministre a modifié l'entente qui était basée sur la loi votée par cette Législature, il a commis un acte illégal."

Deux votes de la Chambre

M. Duplessis et M. Leduc se lèvent tous deux et le premier ministre prend la parole. M. Casgrain soulève un point d'ordre en disant que le premier ministre a déjà parlé sur le sujet.

M. le président. — En vertu de l'article 271, un ministre peut répliquer autant de fois qu'il le veut". M. Duplessis affirme qu'il a déclaré, l'après-midi, que l'entente qui vient d'être conclue avec l'Ontario ne constitue pas une approbation de la première convention.

Le chef de l'opposition répond que le premier ministre ne peut commencer un discours, puis demander une décision du président. Celui-ci déclare que le premier ministre a droit de répondre au chef de l'opposition.

M. Godbout. — J'en appelle de votre décision, M. le président.

45 à 33

Le vote est pris après un quart d'heure d'attente et la décision du président est maintenue par 45 voix contre 33. M. Chaloult vote avec le gouvernement, les députés du Bloc avec l'opposition.

M. Duplessis reprend son discours, en soulignant les avantages qui, à son avis, découlent de la nouvelle entente Québec-Ontario.

M. Godbout proteste de nouveau, et de façon véhémement. Il demande au président de faire respecter les règlements.

Si vous prenez la responsabilité de laisser parler le premier ministre alors qu'il est hors d'ordre, M. l'Orateur, je vous la laisse", dit le chef de l'opposition. "Mais je passe ici. Nous voulons avoir justice et nous l'aurons".

Le président décide encore qu'en vertu de l'article 271, le premier ministre a droit de répondre et de rétablir les faits.

M. Godbout en appelle encore de nouveau de la décision, qui est maintenue par 45 voix contre 33. Cette fois, M. Chaloult suit l'exemple des députés du Bloc et vote avec l'opposition.

M. Duplessis termine alors ses remarques et promet de produire rapidement les documents demandés. MM. F.-J. Leduc (lib. Laval) et Georges Dansereau (lib. Argenteuil), se félicitent des ententes de M. Godbout, et, après une brève réplique de M. Hamel, la motion est adoptée.

Le problème du logement

M. André Laurendeau a présenté, sur la fin de la soirée d'hier, la motion suivante sur le problème du logement et l'établissement d'un système de crédit urbain.

"Que le gouvernement de la province de Québec mette immédiatement à l'étude: "1. L'organisation ou la subvention de recherches intensives, pour arriver dans le plus bref délai à étudier de matériaux, d'architecture, d'urbanisme, de méthodes de construction ou d'organisations sociales, etc., — à donner à la famille nombreuse urbaine, la propriété à logement unifamilial et bon marché d'elle a un si pressant besoin; "2. La mise en train d'un système de crédit urbain susceptible d'assurer le financement, à long et à court terme, et à des conditions d'intérêt et de remboursement suffisamment avantageuses, de tous les plans individuels ou collectifs, privés ou commerciaux, entrepris selon les plans établis par le gouvernement provincial."

M. Laurendeau dit que la question présentée sous l'attention de la Chambre n'est pas nouvelle. Nos sociologues mettent de l'avant depuis plusieurs années le problème du logement. Ce problème est grave et urgent.

Le député de Laurier abrégera son exposé, car le sujet est très vaste. Il ne pourra qu'effleurer l'aspect des choses. Il parlera particulièrement de Montréal, mais ses observations valent aussi pour les autres villes de la province. Il se posera cette question: Qui doit intervenir dans ce domaine: est-ce Ottawa ou est-ce Québec? Il traitera des recherches à entreprendre et ensuite d'un crédit urbain.

Il manque 50,000 maisons nouvelles

A Montréal, il manque au moins 50,000 maisons nouvelles. Le résultat, c'est qu'environ 50 pour cent de la population urbaine en souffre. Au surplus, nos maisons sont surpeuplées: en 1941, 25 pour cent des logements recevaient trop de gens; la proportion a certainement augmenté. M. Laurendeau cite des cas révélateurs de surpeuplement, de misère, d'insalubrité. Dans ce genre de cas, la vie intérieure devient un enfer et les enfants n'ont que l'idée d'aller au dehors.

M. Laurendeau montre ensuite qu'une bonne partie de nos maisons

sont insalubres; à Montréal, la proportion est d'au moins 10 pour cent; la moyenne est de 4 personnes par pièce. Nos maisons ne tiennent pas compte de la famille nombreuse. Malheureusement, on adapte la famille à la maison plutôt que la maison à la famille. Les statistiques indiquent que 29 pour cent de la population québécoise habite des maisons trop exigües, tandis que le pourcentage est de 12 pour cent en dehors du Québec.

A Toronto, 70 pour cent de la population habite des maisons unifamiliales; la proportion est de 8 pour cent à Montréal. Pourtant, c'est le contraire qui devrait se produire, puisque les familles nombreuses sont plus considérables dans Québec que dans l'Ontario.

Le mauvais logement, précise M. Laurendeau, explique pour une bonne part, le délabrement dans lequel se trouve la santé publique chez nous.

Trop peu de propriétaires

Par surcroît, il y a peu de propriétaires chez nous; la moyenne est de 50 pour cent au Canada; elle est de 25 pour cent à Québec; de 23 pour cent aux Trois-Rivières et de 11 pour cent seulement à Montréal.

Cela montre que nos législateurs n'ont pas aidé à nos classes laborieuses à se loger chez elles. Le système du prêt fédéral n'est pas à la portée de toutes les bourses et la loi québécoise n'est guère utilisée. Le législateur devra chercher une solution ailleurs. Une maison unifamiliale de 7 pièces coûterait entre \$6,000 et \$7,000, cela représenterait un loyer de \$45 par mois, ce qui n'est pas accessible à la majorité des ouvriers qui gagnent en moyenne \$30 par semaine.

Qui doit s'occuper du problème du logement? Au point de vue constitutionnel, cela relève des provinces, répond M. Laurendeau. D'ailleurs, si nous laissons la solution de la question à Ottawa, le fédéral ne tiendrait pas compte des familles nombreuses. Et si la province reprendrait ses pouvoirs de taxation, elle aurait amplement d'argent pour régler la question du logement.

Quant aux restrictions qui sont le fait du fédéral et de la guerre, le député de Laurier estime que les provinces devraient se liquer pour obtenir des améliorations.

Puisque la question du logement est une responsabilité provinciale, il appartient à nos gouvernements d'intervenir tout de suite et d'orienter la construction vers le type de maison unifamiliale. Il critique les maisons de la Wartime Housing comme trop coûteuses, trop petites et trop froides.

Les recherches

M. Laurendeau arrive au point des recherches sur le bâtiment, lesquelles devraient être organisées ou subventionnées par l'Etat, pour en arriver, dans le plus bref délai par des études de matériaux, d'architecture, d'urbanisme, de méthodes de construction ou d'organisations sociales, etc., à donner à la famille nombreuse urbaine la propriété d'un logement unifamilial et à bon marché dont elle a un si pressant besoin. Il y a, par exemple, le problème du logement à Montréal. Tout cela nécessiterait l'établissement d'une commission d'experts.

Crédit urbain

Mais tout cela ne suffirait pas. Il faudrait établir un crédit urbain susceptible d'assurer le financement, à long et à court terme, et à des conditions d'intérêt et de remboursement suffisamment avantageuses, de tous les plans individuels ou collectifs, privés ou commerciaux, entrepris selon les plans établis par le gouvernement provincial. Comme pour le modèle de Crédit agricole, le gouvernement provincial pourrait prêter de l'argent aux gens qui veulent se construire, ou encore le gouvernement pourrait se servir de son crédit pour obtenir des prêts à bon marché. On pourrait ainsi établir un plan de 25 ans avec déboursés initiaux de 10 pour cent par l'acquéreur. Pour une maison de \$4,000, le loyer mensuel serait de \$30. Au taux de 60,000 maisons, le coût s'éleverait à \$240,000,000; le gouvernement ne donnant que la moitié d'un p. 100 de l'intérêt, cela coûterait au gouvernement seulement \$120,000,000 par année. Le gouvernement devrait garantir aux compagnies prêteuses et cette garantie serait de 4 à 50 pour cent du prêt.

M. Laurendeau croit que la part de l'ouvrier serait facile à acquiescer. Un homme possédant quelques centaines de dollars serait capable de se procurer une maison avec ce petit versement initial, et acquiescer le reste par des versements mensuels d'environ \$30. Il ne croit pas que le risque du gouvernement serait considérable.

M. Francoeur (Mercier) fait quelques observations et ajourne le débat. Il est 11 h. 30 du soir.

\$50,000 pour le collège Sainte-Marie

Voici la teneur du projet de loi Duplessis accordant une somme de \$50,000 au Collège Sainte-Marie, à raison de \$10,000 par année, à titre de contribution du gouvernement de la province à la souscription publique que doivent organiser les anciens élèves de cette maison à l'occasion du centenaire de leur Alma Mater:

"Loi concernant le centenaire du collège Sainte-Marie: "Attendu que le collège Sainte-Marie, dirigé à Montréal par les révérends Pères Jésuites, projette de célébrer en 1948 le centenaire de sa fondation et de faire, à cette occasion, des améliorations et des agrandissements devenus nécessaires par suite de l'accroissement continu des demandes d'admission aux études;

"Attendu que les anciens élèves de ce collège, parmi lesquels figurent un grand nombre de citoyens en vue de la province et du pays, ont décidé de lui prouver de façon tangible leur reconnaissance et de l'aider, au moyen d'une souscription publique, à réaliser ses projets d'expansion;

"Attendu qu'en raison des éminents services rendus à la cause de l'éducation depuis près d'un siècle, cette institution et de ceux qu'elle est appelée à lui rendre à l'avenir, il convient que la province s'associe à ce témoignage de gratitude et contribue à cette souscription;

"En 1928, il avait composé un opéra Le Nez, qui fut représenté en 1930 à Leningrad. Mais le gouvernement exige qu'on soumette en même temps un questionnaire aux audi-

PLateau 5151
OUVERTS DE 9 h. à 5 h. 30 SAMEDI COMPRIS

DUPUIS

PARTAGEONS C'EST NOTRE DEVOIR

PARTAGEONS... pour la protection de l'enfance!

PARTAGEONS... pour aider la jeunesse désespérée

Donnons généreusement à la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises.

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gén.

"A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

"1. Le trésorier de la province est autorisé à payer, à même le fonds consolidé du revenu, à la corporation du collège Sainte-Marie à Montréal, une somme de cinquante mille dollars,